TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA GAZETTE DES TRIBUNAUX (33° ANNÉE JUDICIAIRE).

Du 1º Janvier au 31 Décembre 1858.

Nota. Cette Table est divisée en cinq parties. La première comprend les Questions de droit et les Faits.— La seconde les Noms de lieux et de personnes.— La troisième les Sociétés commerciales.— La quatrième les Faillites.— Enfin Cette l'Able est d'inée et dernière partie contient la Nomenclature des ouvrages dont il a été rendu compte ou des articles dits Variétés qui ont été insérés dans le journal pendant l'année 1858. Les dates des jours et des mois qui suivent la cinquieme et de la la compte du des articles dits Variétés qui ont été insérés dans le journal pendant l'année 1858. Les dates des jours et des mois qui suiven chaque mot de matière et chaque nom de lieu et de personne, sont celles des numéros de la Gazette où l'on trouve les renseignemens que l'on désire sur les matières, les lieux et les personnes qui sont l'objet de la recherche.

Première Partie.

QUESTIONS DE DROIT ET FAITS.

Abordage. En cette matière, la signification des protestations Abordage. En cette mattere, la signification des profestations de l'art. 430 du du Gode de commerce, peut-elle être faite entre les maios du maire du lieu où l'abordage s'est opéré, si le capitaine du navire abordant ne s'y trouve plus? 19 nov. L'acte qui contient ces protestations peut-il être fait le surlendemain du jour de l'abordage, si la veille était un jour férié? demain du jour de l'abordage, si la veille était un jour férié?

19 nov. — Le capitaine d'un navire étranger qui a négligé d'éclairer sa marche pendant la nuit, doit-il, en cas d'abordage,
être déclaré responsable des dommages causés, alors que les règlements de sa nation ne l'obligent pas à avoir des feux à son
bord? 12 janv. — Abordage du Casimir et du British-Queen,
13 août. — Du Rouen et du Vésuve. 9 nov.

Absence. Les lois de déchéance sont-elles applicables aux fruits
des biens d'absents dont l'Etat s'est mis irrégulièrement en poscession? 12 août.

Abus de confiance. Le détenteur actuel et de bonne foi de

Abus de confiance. Le détenteur actuel et de bonne soi de l'objet volé peut il opposer à l'action de la victime de l'abus de confiance la maxime: « En sait de meubles, possession vaut titre? » 27 juin. — La société l'Union des gaz et des verreries de France, 25 août, 14 oct., 4 nov.

Accident. A l'Hippodrome: l'homme au canon, 23 sept. — Causé par le seu, 7 janv. — Nombreux accidents de voitures dans la même journée, 22 mai. — Divers autres accidents, 13 juin, 14, 25 août, 15 oct. 25 nov. — Chevaux qui se noient, 20 jans. — Bœus surieux qui s'est échappé, 21 juil. — Commissionnaire écrasé, 17 mars. — Inconnu écrasé par un omnibus, 2 avril, 15 juin, 8 déc. — Charretier écrasé, 22 sept. — Explosion du gaz, 25 mars, 18 avril, 6 mai. — Explosion du calo-2 avril, 13 juin, 8 dec. — Charretier ecrase, 22 sept. — Explosion du gaz, 25 mars, 18 avril, 6 mai. — Explosion du calorière de Saint-Sulpice, 9 janv. — D'une marmite de phosphore, 15 juin. — Explosion dans une fabrique de capsules, 4 lév. — Femme brûlée, 13 janv. (bis), 26 janv., 6, 10 fév., 10 mars, 6 août, 12 déc. — Ecroulement d'une voûte chez le prince Napoléon, 26 oct. — Echafaudage qui s'écroule, ouvriers qui tombent, 10 mars, 30 sept. — Chute dans un puits, 20 fév., 24 oct. — Du haut d'un échafaudage, 20 fév., 24 oct. — Chevalux sampetes 5 janv., 24 avril, 8 mai, 15 oct., 28 nov. — Chevalux Du haut d'un echafaudage, 20 fév., 24 oct. — Cheval qui d'un se nos. 5 janv., 24 avril, 8 mai, 15 oct., 28 nov. — Chevaux deux chev, 15 janv., 24 avril, 8 mai, 15 oct., 28 nov. — Chevaux deux chev, 15 mai. — La déhâcle des glaces en Seine, 16 janv. — Vux, 15 mai. — La déhâcle des glaces en Seine, 16 janv. — Vux que s'ecourie, 18 avril. — Chute d'une fenètre une domestique, 14 sept. — Ghute dans le canal, 10 mars, 21 jul., 19 août. — Ivrogue frappé de congestion cérébrale, 10 août. — Asphyxies par le charbon, 12, 16, 21 janv., 18 avril. — Mort subite, 31 août. — Chute mortelle d'un machiniste à l'Opéra, 22 sept. — Homme tué d'un coup de pied de cheval, 21 janv. — Chute d'un garçon sonneur à Sainte-Clotilde, 5 mars. — Embarcation qui chavire sur la Seine, 6 oct. — Asphyxie accidentelle par le charbon, 30 nov. — Cheminée qui lombe, 10 mars. — Eboulement : voiture qui tombe dans une carrière, 3 juin. — Diligence qui tombe dans l'Adour, 12 fév. — Voiture qui verse en allant à Saint-Brieuc, 29 août. — Eboulement de montagne dans l'Ardèche, 18 fév. — Ecroulement d'une maison à Pau, 20, 22 avril. A Aubenas, 21 déc. — D'un mur à Boulogne-sur-Mer, 19 nov. — Echafaudage qui s'écroule à Mézières, 23 avril. Autre à Rouen, 4 juin. — Mott par asphysie à Sairt Verd Lutre de Rouen, 4 juin. s'écroule à Mézières, 23 avril. Autre à Rouen, 4 join. -Mort par asphyxie à Saint-Vaast-le-Haut, près Valenciennes, 25 avril. A Saint-Quentin, lors des fêtes du 15 août, 20 août - Explosion de la chaudière du Roland à Toulon, 29 sept., 1 oct. - Dans une fabrique de capsules à Sèvres, 18 déc. - Six

Voiture qui tombe dans une fondrière en allant au mont Saint-Michel; dévouement d'un détenu, 3 nov. — Catastrophe au théâtre Victoria à Londres, 30 déc. - V. Chemin de fer. Acte de commerce. V. Mines.

Actes officiels. Rapport et décret qui divise l'Empire français en cinq grands commandements militaires, 29 janv. V. ce mot. - Article du Moniteur sur les conséquences de l'attentat du 14 janv., 30 janv.

personnes noyées dans l'étang de la Bonde (Vaucluse), 18 sept.

Action disciplinaire. V. Officier ministériel.

Actions industrielles. — Celles au porteur sont-elles com-prises dans les papiers dans lesquels le notaire chargé d'un inventaire est tenu d'apposer sa cote et son paraphe? Ces cote et paraphe apposés frappent-ils ces titres d'inaliénabilité? 20 janv.

Perdues ou volées, peuvent-elles être revendiquées aux liers qui pa la liers qui ne les ont pas acquises d'une manière régulière par mirèts ou de dividendes détachés du titre et donnés en paiement? 26 déc. - Celui qui a perdu des actions au porteur peut-il les revendiquer entre les mains du possesseur qui ne les a point acquises dans un marché public? 18 juin. - Quid d'actions détournées? 19 juin. — I'n cas de vol, peut-il exiger des compagnies des duplicata? Peut-il demander, comme pour les dividendes d'actions, l'autorisation de toucher, après cinq ans de dépôt à la Caisse des contrattes par Caisse des consignations, le montant des obligations sorties par la voie du tirage au sort? 14 oct, - V. Changeur, - Jeu de

Bourse, - Nantissement, - Tuteur. Action possessoire. Le riverain supérieur peut-il exercer l'action possessoire. Le riverain supérieur peut-il exerce. Le riverain inférieur qui, n'ayant pas encore usé du droit que lui accorde l'art. 644 du Gode Nap. de sa sani. se servir des eaux pour l'irrigation de sa propriété, a exercé, pour la première fois, son droit d'irrigation en établissant un barrage sur le cours d'eau, si d'ailleurs on ne signale, dans ses actet, ni abus. actes, ni abus, ni extension du droit de riveraineté au-delà des miles tracées par l'art. 644? 17 déc. — En sont-elles susceptibles, les eaux pluviales aménagées? 20 mai. — Quid des arbres plantés sur le sol d'un abanin risinal dont l'ilagage est ordonné plantés sur le sol d'un chemin vicinal dont l'élagage est ordonné pu préjudice du propriétaire ? 21 mai. — Quid des terrains faisant partie de la propriétaire ? 21 mai. — Quid des terrains faisant partie de la propriétaire ? 21 mai. — Quid des terrains faisant partie de la propriétaire ? 21 mai. — Quid des terrains faisant partie de la propriétaire ? 21 mai. — Quid des terrains faisant partie de la propriétaire ? 21 mai. — Quid des terrains faisant partie de la propriétaire ? 21 mai. — Quid des terrains faisant partie de la propriétaire ? 21 mai. — Quid des terrains faisant partie de la propriétaire ? 21 mai. — Quid des terrains faisant partie de la propriétaire ? 21 mai. — Quid des terrains faisant partie de la propriétaire ? 21 mai. — Quid des terrains faisant partie de la propriétaire ? 21 mai. — Quid des terrains faisant partie de la propriétaire ? 21 mai. — Quid des terrains faisant partie de la propriétaire ? 21 mai. — Quid des terrains faisant partie de la propriétaire ? 21 mai. — Quid des terrains faisant partie de la propriétaire ? 21 mai. — Quid de la propriétaire de la proprié partie de chemins classés comme chemins vicinaux? 11 juin. Quid des choses imprescriptibles, telles que les chemins pu-Dics, les rivages de la mer? 4 déc. — Quand y a-t-il cumul du Pour qu'il y ait lieu à action possessoire, faut-il qu'il y ait dom-yes actuel? L'éventualité du dommage suffit-elle? 11 août.—

Action resolutoire, V. Vente immobilière.

Adultère. La demande en nullité du mariage opposée par le prévenu d'adultère, doit-elle faire surseoir au jugement de la (question de mariage contracté à l'étranger en violation du staquestion de mariage contracté à l'étranger en violation du sta-tut personnel\2 tut personnel)? 21 déc. — Peur qu'il y ait flagrant délit dans le sens légal, faut-il que le prévenu ait été pris in ipsa turpitu-rogatoire subi devant le just du complice consigné dans un interrogatoire subi devant le juge d'instruction, suffit-il pour faire preuve contre lui? preuve contre lui? 17 nov. — Le désistement de la femme de sa plainte en cui? 17 nov. — Le désistement de la femme de sa plainte en entretien d'une concubine dans le domicile con-Plante en entretien d'une concubine uans le public? 2 avril? — La découverte de faits nouveaux, fait-elle revivre la plainte da mari qui avait donné son désistement? 18 juil. — Entretien d'une concubite « dans le domicile conjugal; » que doit-on entendre par ces lerniers mots? 2 août. — Dans une voiture de place à stores bissés, 22 mai. — Meurtre de la femme et de l'amant par le mari, à Lapalud (Vaucluse), 15 juin. — Une grande dame Valaque, t nov.

Agent d'affaires. Est-il réductble, le traité par lequel l'agent d'affaires se fait céder d'avance.

merce? 16 avril. — L'immixtion l'un agent d'affaires dans les fonctions de notaire, rend-elle l'inculpé passible de l'art. 258 du Code pénal (immixtion dans une fonction publique)? 4, 9 mai.

Agent de change. Est-il responsable des sommes versées dans ses bureaux entre les mains d'un de ses commis? 28 juil. —

Quid de l'opposition qui frappe un litre par lui acheté? 4 août. La mise en demeure, imposée à l'agent de change avant la revente des va'eurs pour lesquelles il n'a pas reçu suffisante cou-verture, résulte-t-elle suffisamment dune lettre par lui adressée au client et reçue à temps par celui-ci? 14 mars. - Le Tribunal de commerce est-il compétent peur connaître de dissicul-tés relatives à la cession d'une part de propriété dans une charge d'agent de change? 25 juil. — V. Jeu de Bourse, — Marchés

Agrée près les Tribunaux de commerce. - Est-il compris dans la catégorie des personnes tenues au secret professionnel?

22 déc.

Algérie La Cour impériale peut-elle connaître par appel d'un jugement qui a lui-même prononcé sur l'appel d'une décision d'un commandant de place? 1 juil. — Le délai de cinq jours prescrit par l'art, 296 du Code d'inst. crim. entre l'interrogatoire subi d'vant le président et la comparation de l'accusé aux débats, doit-il être observé à peine de nullité? 12 nov. — Les faccétaires des compassaires civils en Algérie ont-ils capacité secrétaires des commissaires civils en Algérie ont-ils capacité pour recevoir un testament? 30 juil. — Cour d'assises d'Oran; alfaire du medjelès de Sidi Bel Abbès; magistrats arabes pourallaire du medjelès de Sidi Bel Abbès; magistrats arabes poursuivis pour concussion, q déc. — Gour d'assises de Constantinasept condamnations à mort, 25 mars. — Création d'un ministère
de l'Algérie et des colonies, 26 juin. — Décret qui plare le
service de la justice en Algérie dans les lattributions de ce misstantine, 31 de. Organistica de la Cour impériale d'Alger;
rapport et décret, 18 déc. — Attributions des conseils de préfecture en Algérie en matière de contributions (décision du
Conseil d'Etat à ce sujet), 13 janv. — Décret qui rand exéculoire en Algérie la loi du 17 juillet 1856 sur les sociétés en commandite, par actions, o fév. — V. Cour d'assies. Ministère mandite par actions, 9 fev. - V. Cour d'assises, - Ministère

Alignement. Les propriétaires de Paris ont-ils le droit d'éta-blir, sans autorisation préalable, des constructions à l'intérieur de leur propriété dans la partie retranchable? 13 août. — En cas de doute sur l'alignement, le juge doit-il ordonner la démo-

lition des ouvrages? 21 août. Aliments. La femme à laquelle il est dù une pension alimen-taire par son mari, a-t-elle le droit de saisir-arrêtei jusqu'à concurrence du tiers les sommes dues à ce dernier à litre de pension de retraite ou de récompense nationale? 12 soût. - Les époux séparés de fait seulement, sont-ils recevables à former l'in contre l'autre une demande en pension alimentaire? 17 août. Animaux. Tombe-t-il sous le coup de la loi Granont, le fait d'avoir transporté des animaux entassés dans une oiture, les

pieds lies et la tête pendante? 14 août. Apoplexie foudroyante. Un vieillard à la gare du chemin de

fer de l'Est, 4 juil.

Appel. L'appelant condamné en première instance au paiement d'un billet par lui souscrit, malgré les moyens qu'il a prisentes pour établir sa libération, peut-il, pour la premère fos, devant la Cour, soutenir que ce billet est nul comme ni portant pas la mention du bon ou approuvé pour le montait de la soinme? 13 août. — La Cour qui insirme un jugement le première instance sur certains chefs et le confirme sur d'autres, peut-elle renvoyer la connaissance de l'exécution tout entère au Tribunal qui a rendu le jugement insirmé? 10 mars. — la cisposition de l'art. 582 du Gode de commerce qui déclare me le délai d'appel pour tout jugement rendu en matière de nilite sera de quinze jours à compter de la signification, s'applquet-elle aux jugements par défaut? 30 oct. — Est-il recenble l'appel d'un jugement par défaut d'un Tribunal de commrce interjeté plus de trois mois après l'expiration du délai de opposition? 3 fév. - Quid de celui interjeté un jour après l'epi ration des trois mois écoulés depuis la signification du jugemet? 22 sept. - Quid du jugement de conversion de saisie immbilière en vente volontaire? 9 avril. - Quid du jugement qui renvoie les parties devant un juge commissaire pour la réda-tion d'un compte de tutelle? 22 déc. — Quid de l'ordonnane du président qui fixe la résidence provisoire de la femme perdant l'instance en séparation de corps ? 20 juin. — Quid de l'ordonnance rendue par le président du Tribunal sur le référ porté devant lui par la partie saisie à laquelle ce référé a éte réservé par une première ordonnance rendue en vertu des ar ticles 558 et 559 du Code de proc. civ., et autorisant sur elle une saisie-arrêt pour une somme déterminée? 29 juil. - Lorsque, postérieurement à la vente qu'elle a faite d'un domaine, une personne a été assignée au possessoire au sujet de ce do maine et a été condamnée en première instance, est-elle recevable à interjeter appel de ce jugement? 1 avril. - Au cas de refus d'homologation du concordat et d'appel de ce jugement par le failli, si cet appel est signifié tardivement au syndic. de non-recevoir qui en résulte peul-elle, en raison de l'indivi-sibilité de la procédure, être proposée par un créancier mis en cause sur l'appel ? 24 mars. — A partir de quel moment court le délai de l'appel d'un jugement par défaut portant déclaration de faillite, non signifié, mais seulement affiché et inséré dans les journaux? 3 juin. — V. Contrefaçon, — Etranger.

Appel au criminel. Les juges d'appel peuvent-ils, en l'absence d'un appel du ministère public et seulement sur l'instance de la partie civile, prononcer une peine contre le prévenu acquitté en première instance ? 12 février.

Arbitrage. Les arbitres forcés ont-ils le droit de fixer leurs nonoraires et de les réclamer en justice? 2 juil.

Arbres. Dans l'intérieur de Paris, aucune distance n'est, d'après l'usage local, qui fait loi, imposée aux plantations d'arbres qui peuvent avoir lieu jusqu'à l'extrême limite des jardins, sauf l'élagage, 29 août. Armée. V. Actes officiels.

D'une association d'escrocs, se disant colporteurs, 15 juil. — De soixante-quatorze malfaiteurs, 8 août. — A Lyon, d'une bande de malfaiteurs, 15 janv.

bande de malfaiteurs, 15 janv.

Arrêt. Est-il nul celui auquel a concouru un magistrat qui n'avait pas assisté aux audiences précédentes? 4 mars, 14 juil.

— Quid de celui dont les qualités ont été réglées par un conseiller qui n'a pas concouru audit arrêt? 28 juil., 12 août.

Arrêté municipal. Peut il réglementer le mode d'établissement d'une chaudronnerie? 30 janv. — Peut-il défendre aux voitures, autres que les omnibus à ce autorisées exclusivement, de s'arrêter sur la voie publique pour prendre et décharger des voyageurs? 2 fév., 25 mars. — Peut-il interdire de construire ou de réparer les couvertures de maisons en chaume, paille, etc., de réparer les couvertures de maisons en chaume, paille, etc., 16 mars. — Interdire aux particuliers de faire des quêtes religieuses à domicile? 14 août. — Réglementer le mode de fonctionnement des moulins? par exemple, prescrire le nombre de meules, 16 mars. — Interdire la chasse dans les vignes du ter-ritoire de la commune jusqu'à la clôture des vendanges? 3 juil.,

Arrêlé préfectoral. Peut-il réglementer les heures de départ et d'arrivée des bateaux à vapeur saisant le service journalier entre un port de mer et un autre point du littoral? 7 mars, 26 nov. — Le mode de transport des bestiaux? 29 août. — V. Chasse.

Assassinat (ou tentative). De la veuve Chereau, rue Geoffroy-Saint-Hilaire; découverte des assassins après trois ans, 25 déc. — Par un amant sur sa maîtresse, 18 mai. — D'une femme par son mari qui se suicide, 22 juin. — Sur une fille publique, suivi du suicide de l'assassin, 14 déc. — Sur une conremme par son mari qui se suicide, 22 juin. — Sur une fille publique, suivi du suicide de l'assassin, 14 déc. — Sur une concierge, rue Lafayette, 10 jauv. — Sur une marcharde à la halle, rue Neuve-des-Petits-Champs, no 83, 23 janv. — D'une femme par son mari, à Epinay-sur-Seine, 18 juil. — A Boulogne, rue Saint-Denis, du père et du fils, 26 déc. — A Rouen, de la servante du curé de Saint-Romain, 29 oct. — A Pantin, d'une nièce par son oncle; jeune fille pendue à un arbre, 4, 9 septembre. — A la Guillotière, d'une femme par son mari, 9 sept. — A Piechatel (Ille-et-Vilaine), 28 déc. — A Fontainehleau. V. Bardout. — A Nomours, 0 sept., 16 sept. — Du messe de l'asynville-au-Sel sur la grande route de Paris à Orléans de l'avanville au-Sel sur la grande route de Paris à Orléans de l'avanville, 31 mars. — Au Neubourg (Eure), 13 avril. — A Dammarie (Eure-et-Loir), 31 mars. — A Grenoble, 21 déc. — A Sétif (Algérie), d'une famille de cultivateurs, 27 janv. — Parricide à Obendorff, 27 oct. — Triple assassinat à Beaumont (Côte-d'Or), 7 fév. — Du chef de la maison de banque Hausner et Violand, à Brods (Autriche), 24 avril. — D'un capitaine de navire par six matelois grees, à Cagliari, 10 janv. — Découverte à l'embarcadère du chemin de fer d'Hudson (Amérique) d'un corps de femme coupé en morceaux; arrestation de l'assassin, 26 mai. — Tentative sur M. Thompson, ministre de l'intérieur des Etats-Unis, 22 avril. — V. Cudavre, Meurtre.

Assurance Est-elle valable la clause d'une police d'assuran-

V. Cadovre, Meurtre.

Assurance Est-elle valable la clause d'une police d'assurance par laquelle la compagnie se réserve le droit de résilier le contrat après un sinistre réglé par elle et tout en retenant les primes percues sur l'assuré! (spécialement rance contre l'incendie), 3 mars .- Quid de la clause qui déclare définitivement acquise à la compagnie les primes payées par anticipation sous escompte, en cas de résiliement de la police pour quelle que cause que ce soit? spécialement en cas de fail-

lite, 25 mai. - V. Sociéte anonyme.

Assurance contre l'incendie. V. Assurance. Assurance maritime. Quand peut avoir lieu le délaissement? 28 mai. — L'assurance comprend-elle les conséquences de l'abordage entre deux navires? par exemple, l'assureur doit-il rembourser à l'assuré l'indemnité que ce dernier a été obligé de payer au navire qu'il a abordé? Quid si la condamnation a été prononcée par un Tribunal étranger, dont la décision n'a au-cune autorité en France? (affaire du Pacifique et de l'America), 14 janv. - Est-elle valable l'assurance portant sur la bonne arrivée d'un navire qui a fait naufrage? 30 sept. - Les avaries causées par le navire assuré, sont-elles à la charge de l'assureur qui aurait garanti de la baraterie du patron? 3 avril. - Le privilége pour les primes d'assurances continue-t-il d'exister lorsque; depuis l'expiration du temps de l'assurance, le navire a fait un ou plusieurs voyages dont aucun n'a atteint une durée de trente jours? 20 mai. — Est-elle valable la renonciadurée de trente jours? 20 mai. — Est-elle valable la renoncia-tion que font les assureurs au profit résultant du change mari-

Assurance militaire. Question de la validité des contrats, nonobstant l'élévation du contingent, 2 juin, 15 oct., 31 déc.

Assurance mutuelle. Celles contre les faillites constituentelles des sociétés anonymes ou des sociétés purement civiles? 13 janv., 26 janv. En d'autres termes, sont-elles assujéties, à peine de nullité, à l'autorisation préalable du gouvernement? 13, 26 janv., 4 fév. - Même question en ce qui touche les sociétés

d'assurance contre le recrutement (la société l'Alliance des Familles), 28 avril. - V. Société civile.

Attental. Contre l'Empereur au théâtre de l'Opéra, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24 janv. (Article du Morning Post.) Annouce du renvoi des accusés devant la Cour d'assises de la Seine, 13, 14 sévrier; désignation et choix des désenseurs, 16, 21 sév. — Débats devant la Cour d'assises de la Seine, 26, 27 fér. - Note concernant un journal annongant une réduction en commun avec la Gazette des Tribunaux, 3 mars. — Rejet du pourvoi en cassation, 12 mars. — Exécution de deux des condamnés, 14 mars. — Arrestation de Bernard à Londres, 17 fév. — V. ce nom. V. aussi Troubles.

Attentat à la pudeur. V. Cour d'assises. Audience solennelle. Lorsqu'à une action en partage vient poindre incidemment une question d'état, la Cour impériale, aisie de la question principale et de la question incidente, dit-elle les juger en audience ordinaire ou en audience solennlle ? 21 mai.

Acal. L'aval de garantie donné par un commerçant, en ma-tière de billet à ordre, entraîne-t-il toujours pour lui la con-trante par corps quel que soit l'objet du billet ? 13 jany. Avaries. V. Navigation maritime.

Aveu judiciaire. En quel sens indivisible? 20 aril, 10 juil.,

wocat. Y a-t-il excès de pouvoir et faute disciplinaire dans la télibération par laquelle des avocats déclarent qu'eux et leur confrères, jusqu'à ce que satisfaction leur ait été donnée, s'absiendront de paraître devant felle juridiction? (Affaire des Armée. V. Actes officiels.

Armée de guerre. Rapport à l'Empereur et nomination d'une
Commission pour réviser la législation, 9 déc.

Arrestation. D'une voleuse et de quatre voleurs à la tire, 5 janv. — D'une bande de malfaiteurs à Chaville, 25 juin. — De repris de justice et de treize individus pour vol à la tire, 7 juil.

— Ouverture, discours de M. Plocque, 21 nov. — Conférences, 23, 24, 25, 30 nov., 14, 23, 28 déc.

Avortement. La tentative est-elle punissable comme le crime même, lorsqu'elle a été exécutée par un tiers sur la personne de la femme enceinte? 25 juin, 15 oct.

Avoué. En matière criminelle, l'avoué a-t-il droit à distraction à son profit des frais avancés par lui? 24 janv. — En matière de vente judiciaire d'immeubles renvoyée decant notaire, la remise de l'avoué doit-elle être calculée sur le prix de chaque lot séparément ou en bloc sur le prix de la totalité des la remise de l'avoué doit-elle être calculée sur le prix de chaque lot séparément ou en bloc sur le prix de la totalité des biens vendus? 1, 6 mai. — Lorsqu'une vente d'immeubles, qui ne pouvait se faire qu'en justice, a été renvoyée devant un notaire, l'avoué poursuivant présent à l'adjudication a-t-il droit à la vacation multiple allouée par l'ordonnance du 10 octobre 1841 et au droit de transport tarifé par l'article 144 du décret du 16 février 1807? 14 juil. — La vacation de 25 francs allouée par l'article 10 de la même ordonnance est-elle altribuée aux avoués colicitants? 8 déc. — Le jugement d'adjudication rendu après conversion d'une vente sur saisie immobilière en vente sur publication volontaire, doit-il ou peut-il être signifié à tous les intéressés indiqués en l'article 743 du Code de procédure civile? Gette signification ne constitue-t-elle pas des frais frustratoires?
11 nov. (Voyez une question analogue au mot Faillite.) — L'avoué du dernier créancier colloqué dans un ordre a-t-il pu obtenir un exécutoire de dépens s'il n'a pas demandé la distraction à son profit? 8 déc. — Renouvellement de la chambre à Paris, 21 août. — V. Frais, Privilége.

Bail. Le bail authentique consère-t-il au preneur un droit réel sur la chose louée, de telle sorte qu'il ait le droit d'agir directement et de son ches contre un locataire ayant un bail postérieur, pour saire cesser le trouble apporté à sa jouissance, et, au besoin, pour saire ordonner l'expulsion de ce deuxième locataire? 30 juin. — La promesse de bail constitue t-elle un acte unilatéral ou bilatéral exigeant deux originaux ? 26 déc. — Les travaux d'exhaussement ou d'abassement du rel arcivette. nauté, peut-il être attaqué par la femme, après la dissolution de la communauté? 5 déc. — Barre de fer mise derrière la porte d'une maison par le propriétaire, réclamation des locataires, 11, 19 déc.

Bains de mer. Annulation d'un arrêté du maire de Trouville, qui défendait aux riverains de se baigner gratuitement? 28

Banqueroute frauduleuse. Un marchand de peaux de lapins, 1,500,000 fr.? 31 août.

Banquier. V. Droit de commission.

Belgique. Présentation d'un projet de loi sur la police des

Belgique. Présentation d'un projet de loi sur la police des étrangers, 21, 22, 23 janv. — D'un projet de nouveau Code pénal, 22, 23 janvier. — Plainte déposée par le ministre de France contre deux journaux belges, à l'occasion de l'attentat du 14 janvier (le Drapeau et le Crocodile), 24 janv.

Billet à ordre. L'ari. 1693 du Code Napoléon, qui déclare le cédant garant de plein droit de l'existence de la créance aux termes du transport, n'est point applicable à la cession des effets de commerce. En conséquence, le porteur qui n'a pas fait de protêt dans les délais légaux, est responsable du paiement envers son cédant et les endosseurs, alors même qu'il prouverait qu'au moment de la cession du billet faite à son profit, le tireur était déjà en faillite, et qu'il n'y avait pas provision entre les mains du tiré le jour de l'échéance? 24 fév. — V. Aval, Inté-

Bois de Boulogne. Les propriétaires riverains de l'avenue détachée du bois de Boulogne sont-ils affranchis des servitudes Bornage. La demande en bornage prend-elle un caractère

pétitoire, lorsque la prescription est opposée par le défendeur? Boucher. Condamnations pour contravention aux ordonnan-

ces, 27 janv., 4 fév., 4 mars, 19 nov.

Boulanger. Peut-il livrer du pain hors du département où il est établi? 13 fév. — Infraction à l'édit de 1776 sur la vente des fonds de boulangerie, 15 avril. — Condamnation pour infraction, 23 juil.

Boulevard de Sébastopol. Inauguration, 4, 6 avril. — Dis-

cours de l'Empereur, 7 avril. Bourse. V. Jeu de Bourse.

Brevet d'invention. Un brevet est-il valable en France, lorsqu'il est prétendu que la découverte brevetée aurait été l'objet d'une patente demandée antérieurement en Angleterre ? Quid si l'invention à laquelle se rapporterait cette patente n'a pas été publiée avant le brevet délivré en France (affaire du procédé du docteur Boucherie pour la conservation des bois)? Question de savoir si ce brevet est un brevet d'invention ou d'importation, et si la loi qui proroge ce brevet jusqu'en 1861 est constitutionnelle et doit recevoir son exécution, 10 mars. - Est-il recevable devant la Cour de cassation, le moyen produit pour la pre-ble devant la Cour de cassation, le moyen produit pour la pre-mière fois devant elle, et tiré de ce que le breveté serait déchu de ses droits, pour défaut d'application dans les deux ans des pro-cédés décrits dans son brevet? 13 fév. — Bandages de roues: fers à cordons saillants, 12 oct. — La Lanterne-phare, 11 mars. - Télégraphie électrique, 29 avril. - Fabriques de feutres, 7 août. - Les boules pyrogènes, 21 oct.

Brochure. L'Empereur Napoléon III et l'Angleterre, 12

Cadavre. D'homme retiré de la Seine ou du Canal, 17 janv., 23, 25 mars, 2, 15, 18, 23 avril, 27 juil, 13 nov. — De militaire, 19 déc. — De femme retirée de la Seine ou du canal, 13 23 avril. - De vieille femme trouvé dans une cave rue Mandar, 12 oct. - D'un inconnu trouvé dans un creux à fumier, près du pont d'Ecully (Rhône), 29 juil. - V. Assassi-

Caisse de la boulangerie de Paris. Les contraventions au décret du 27 décembre 1853 ont pour sanction pénale l'art. 471, nº 15 du Gode pénal, 9 janv., 2 mars. Caisse d'épargne. V. Saisie-arrêt.

Caisse des dépôts et consignations. Est-elle fondée à refuser de se dessaisir entre les mains d'un sequestre, lorsque l'oret sans signification préalable? 11 juin.

Californie. Lutte mortelle sur les bords de la rivière Stanislas entre des Français et des Américains, 10 oct.

Capitulations avec la Porte-Ottomane. V. Consul. Coutionnement. Le bailleur de fonds ne peut exercer son droit de préférence sur le cautionnement d'un comptable public qu'autant que la déclaration notariée de ce privilége a été faite par le débiteur et inscrite sur les registres de la caisse d'amortissement, i juin.

Chambre des mises en accusation. V. Tribunal correc-Changeur. Il est responsable et passible de la restitution de

l'action volée ou perdue, s'il ne s'est pas assuré de l'individua-lité du vendeur, 16 nov., 26 déc.

Chasse. Un arrêté préfectoral a-t-il pu, classant la fouine parmi les animaux malfaisants, en interdire le colportage et la vente pendant le temps où la chasse est prohibée? a juin. 1-1-il délit de chasse à faire usage d'engins prohibés dans un terrain clos? 21 déc. — La chasse appartient-elle de droit au fermier, de telle sorte que les individus chassant sur la propriété affermée avec la permission du propriétaire, s'y rendent coupables du délit de chasse? 31 déc. — Dommages causés par les cerfs et les biches. Responsabilité de l'adjudicatairé de la chasse, 10 sept. - Une chasse au lion en Algérie, 18 mai. -

V. Arrêté municipal. Chemins de fer. La compagnie peut-elle être assignée dans la personne d'un chef de gare de la ligne? 2 juil., 5 août. — Quid du commandement tendant à saisie exécution? 28 juil., 5 août. - Les compagnies dont le siège est à Paris, peuvent-elles être assignées dans le lieu où a été passé le contrat qui sait l'objet du débat, par exemple pour l'exécution d'un bail? 14 mars. La compagnie est-elle responsable du désaut d'arrivée en temps utile aux marchés de Sceaux ou de Poissy, de bestiaux qui lui avaient été remis pour y être transportés? ao janv. — Quid des transports de lait? 11 déc. — Quid de l'incendie dans un train? 4 juil. — L'est-elle de la perte des effets des voyageurs? Quelle est l'étendue de cette responsabilité? s'applique-t-elle non-seulement aux effets mais aux sommes d'argent rensermées dans les malles et non déclarées? 30 janv., 28 mai, 23 juin. - Quid de la soustraction par leurs agents des valeurs industrielles à elle confiées? 27 août. - L'art. 105 du Code de commerce portant que l'action en responsabilité contre le voiturier est éteinte après que le destinataire a reçu la marchandise et a payé le prix du fransport sans protestation ni réclamation, est-il applicable aux compagnies de chemins de fer? Quid si la compagnie aux compagnies de chemias de s'est prêtée à une vérification du colis? 11 juin. — Question des tarifs différentiels, 20, 29 janv., 23 mars, 4 juin, 2 déc. - Les Tribunaux de commerce sont-ils compétents pour connaître des de-mandes en dommages-intérêts à ce sujet? 6 janv. — Question analogue, 10 janv. - Constitue-t-il un traité exclusif et comme tel devant être autorisé celui qui a été mis à la disposition de toutes les entreprises de transport, mais que le juge du fait déclare n'être accessible qu'aux grandes entreprises? 24 fév., 17 mars. - Fausse déclaration de marchandises expédiées. Dommages-intérêts dus aux compagnies pour ce fait, 12 fév. - Demande par l'ancienne société fermière de l'exploitation du chemin de fer de la rive gauche contre le chemin de l'Ouest en paiement de 732,000 fr., 6 juin. - Affaire contre la compaguie de l'Est, explosion de la chaudière d'une locomotive, 6 tév. — Affaire de l'emprunt de 30 millions du chemin de ter de Lyon à la Méditerranée. Demande en nullité de souscription et remboursement sur le motif que le mode du tirage au sort a été changé depuis la souscription, 30 avril. — Affaire contre la compagnie de Graissessac à Béziers. Demande en dissolution de société, 27 avril. - Affaire de l'ancienne compagnie de Dieppe à Fécamp. Actionnaire vendu pour retard de ver-sement de ses actions, 13 avril, 8 jain. — Affaire Klein contre le chemin de fer de Bessèges à Alais. Ouvrier blessé. Question de savoir à qui incombe la responsabilité, à la compagnie ou aux entrepreneurs de travaux? 10 mars. — Escroqueries commises au préjudice des compagnies: les images-dentelles, 17 déc. — Accidents: Sur le chemin de ser de l'Ouest entre Paris et Versailles. Wagons de marchandises qui se détachent et viennent se briser à la gare Montparnasse, 5 fév. — Sur le chemin de Rouen près Monville, 19 nov. — Sur le chemin de Lyon près Thomery, 12 déc. — Sur le chemin de l'Est, 16 mars. — Id. à la gare de La Villette, 25 déc. - Sur le chemin de Saint-Germain (grave), 8, 21 sept. - Débats devant le Tribunal de Versailles, 2, 3, 5 oct. - Sur la ligne de Manage (très grave), 6 juin. — Deux pierres posées sur les rails (chemi-Corbeil), 19 oct. — V. Prescription, Référé.

et d'articles de messageries, dont les voitures parcourent et dégradent les donnes vicinaux, peuvent-elles être soumises à des subventions spéciales pour ces dégradations? 17 juil. — V. Ex-

Chiens. Chien enragé, 22 sept. - V. Contribution.

Chose jugée. Est-elle opposable en matière d'erreurs de compte? 24 fev. - L'arrêt correctionnel portant rejet de la plainte en contrelaçon, forme-t-il chose jugée à l'égard de la demande en dommages-intérêts portée au civil entre les mêmes parties et pour les mêmes saits? (clairçage des sucres), 5 janv. - Quesion analogue, 12 mai. - L'individu acquitté au criminel du délit d'incendie par imprudence, peut-il encore être poursuivi au civil en réparation du préjudic causé? 25 mai. - La femme acquittée de l'accusation d'infanticide, peut-elle être poursuivie pour homicide par imprudence? 16 juil., 26 août. — L'individu acquitté du crime d'attentat à la pudeur, peut-il être poursuivi au correctionnel à raison du même sait qualissé outrage public à la pudeur? 4 sept. — L'arrêt qui, sur la demande d'un héritier, annulle comme entaché de dol le testament sait au prosit d'un tiers, peut il être invoqué par les cohéritiers? 11 août. -Questions de chose jugée, 5, 19 janv., 10 fév., 10 mars, 21, 29 avril, 11 mai (bis), 17 juin, 14 juil (bis), 25 août (cassation), 8 sept., 13, 23, 25 nov.

Circulaire du préfet de police sur le port des médailles, 11

Coalition. Ouvriers fondeurs en cuivre, 24 fév. - Ouvriers

en papiers peints, 15 juil. Code de justice militaire pour l'armée de mer. Observations de M. Josseau, 18 avril. - Son application aux colonies, 9

Code de procédure civile. Loi modificative des art. 692, 696, 717, 749 à 779 et 838 du Code de procédure civile, 20 juin.

Code pénal. V. Belgique,

Code rural, to juin. Colonies. Question de savoir quels sont le caractère et les effets légaux de l'affectation attribuée par la loi du 11 juillet 1851 comme garantie, aux banques coloniales qui ont fait des avances aux colons, 13 fév. — Organisation de la magistrature dans les colonies, 5 déc. — V. Code de justice militaire, Ministère de l'Algérie et des colonies.

Commencement de preuve par écrit. Celui émanant de l'un

des héritiers peut-il être opposé aux autres ? 19 nov. Commissaire-priscur. V. Courtier de commerce.

Commissionnaire. Celui privé du privilége de l'art. 95 du Code de commerce faute d'avoir observé les formalités légales, conserve-t-il son droit de revendication et la propriété des marchandises lorsqu'il est porteur d'un connaissement endossé dans la forme prescrite par l'article 281 du du Code de commerce?

Communauté conjugale. A quel titre la femme, après la dissolution de la communauté, soit qu'elle l'accepte, soit qu'elle y renonce, exerce-t-elle les prélèvements ou reprises autorisés par les art. 1470 et 1493 du Gode Napoléon? 12 13, 14, 15, 17, les art. 1470 et 1493 du Code Napoléon? 12 13, 14, 15, 17, 20 janv. — Quid spécialement en cas de faillite du mari? 8 déc. - Sous ce régime, la clause de remploi engendre-t-elle l'inaliénabilité par rapport aux tiers? 1 juil. - Le mari qui, après la dissolution du mariage, a conservé entre ses mains les valeurs composant une société d'acquets ayant existé entre sa femme et lui, doit-il, de plein droit, les intérêts de ces valeurs à partir de la dissolution du mariage? 21 juil. - Les héritiers du mari qui a détourné de la communauté des acquets de cette communauté, doivent-ils la restitution des fruits à partir du jour du décès de la semme ou à compter du jour du décès de seur auteur? 15 acût. — La clause de retrait d'apports francs et quittes, en cas de renonciation à la communauté, peut-elle être opposée par la femme ou par ses héritiers aux créanciers du mari, envers lesquels elle s'est obligée et qu'elle a subrogés dans son hypothèque légale, lorsque cette clause est accompagnée de l'obligation par le mari de garantir en tous cas sa femme et de l'indemniser? 29 janv., 31 juil., 17 déc. - Quid si l'obligation de garantie par le mari ne figure pas dans le contrat ? 17

Communauté religieuse. La cession, au profit d'une communauté non autorisée, qui n'est qu'une donation déguisée, peut-elle être divisée et déclarée valable pour partie, ou doit-elle être

annulée pour le tout? 1 juin. Commune. A-t-elle besoin d'être autorisée pour plaider

de pais, soit en deuxième degré devant le Tribunal? 28 avril — Est-elle responsable du dégât causé aux propriétés voisines par le défaut de curage d'un ruisseau qui coule au milieu d'un chemin communal ou rural non classé? 7 déc. — Les communes ne sont chargées de pourvoir au logement des curés et desservants qu'en cas d'insuffisance des revenus des fabriques. t juin. - Les habitants d'une section de commune sont-ils recevables à exercer en lenrs noms individuels une action en revendication intéressant la section tout entière? 12 août. V. Com-

Compensation. Le cessionnaire d'un office peut-il opposer à son cédant, jusqu'à due concurrence, en compensation du prix qui lui reste à payer, ce qu'il a payé en vertu de la contre ettre? Cette compensation pent-elle être opposée par lui au

tiers de bonne soi devenu cessionnaire de ce qui reste dù sur le prix ostensible? 8 junv. V. Intéréts. Compétence Comment se détermine le dernier ressort en matière civile? 10 fév., 10 mars, 5 juin, 1, 25 août, 22 sept. — Quid deyant le Tribunal de paix à l'égard des demandes reconventionnelles? 28 juil. — Quid lorsqu'une demande a été collectivement formée par plusieurs héritiers ou parties. Faut-il considérer le chiffre total de la demande ou le chiffre de l'intérêt de chacune des parties? 20 avril, 22 déc. L'autorité judiciaire est-elle compétente pour interpréter un acte administratis? q déc. - Sont-elles de la compétence exclusive du juge civil, les obligations commerciales d'un mineur émancipé? 31 août. - Quid de billets à ordre souscrits par un commerçant, mais ayant pour cause un prix de vente d'immeuble? 8 oct.-L'autorité judiciaire peut-elle ordonner la cessation de travaux entrepris par les agents de l'administration sur des terrains dont le propriétaire n'a pas été préalablement indemnisé? 21 août. Quelle est l'autorité compétente pour juger la question de savoir si un entrepreneur de travaux publics est responsable des blessures que s'est fait un de ses ouvriers travaillant à une de matériaux? 14 janv. - Question analogue, 10 avril. - Quid pour statuer sur les doinmages causés par des travaux publics? 16, 19 jauv., 2 juin, 29 sept., 17, 19 nov.,
-Spécialement pour ordonner l'exécution des travaux rendus nécessaires par le dommage causé? 16 janv. - Quid pour statuer sur une contestation relative à des droits d'auteur entre la commission des auteurs dramatiques et un directeur de théâtre? 12 dec. - Une société formée pour l'exécution de travaux est-elle valablement assignée en la personne et au domicile du sous-entrepreneur d'une section de ces travaux? 23 nov. - Le ministre de l'intérieur est-il compétent pour changer la destination donnée à un hospice départemental? oct. - Quelle est l'autorité compétente pour statuer sur les contraventions à un reglement présectoral sur l'usage d'un cours d'eau? 9 janv. — Quid sur les questions de légalité de l'établissement des usines établies des avant 1566 sur les cours d'eau navigables et flotrables, et les questions d'indemnité pour suppression de force motrice, par suite de l'exécution de tra-vaux publics? 18 juin. — Les Tribunaux français sont-ils compétents pour statuer sur le dissérend élevé par des actionnaires français d'une société anonyme, constituée en Suisse, contre les administrateurs de ladite société? 11 juin. — Est il régulier l'arrêté par lequel un préfet autre que celui de la situation des lieux litigieux élève le conflit d'attribution devant la Cour impériale siégeant dans son département, alors que l'affaire a été ugée en première instance dans un autre département et que la Cour impériale a été saisie, par suite de la cassation d'un arrêt d'une autre Cour? 18 juin. - Les souscripteurs d'actions d'une société commerciale, non commerçants, sont ils justiciables du Tribunal de commerce à raison de leur souscription 28, 30 sept. - Quelle est la juridiction compétente (commerciale ou civile) pour statuer sur la demande en paiement d'honoraires formée par un arbitre-expert? 11 mars. - Quel est le Tribunal compétent pour juger les demandes formées pour frais par les officiers ministériels? Quid si la demande est formée, non contre le client, mais contre la partie adverse? 6 juin. — Quid des contestations concernant une société établie avec l'autorisation administrative, avant la loi du 15 juil. 1850 et le décret du 26 mars 1852? 10 juil. - Quid des questions de revendication d'une servitude de jour sur la voie publique août. - Est-il justiciable des Tribunaux ordinaires ou des Tribunaux militaires, le militaire, en congé renouvelable, qui a commis un vol dans une église, à l'aide d'effraction, et un autre vol sur un chemin public? 7 fév. — L'administration des eaux et sorêts a-t-elle compétence pour poursuivre la répression d'un dellt de chasse commis sur une rivière navigable appartenant à l'Étal? 21 mars. — La compétance, édictée par l'art. 59 du Code de procédure civile, en matière de succession, s'appartenant t-elle à une demande en ratification de liquidation estitu-Est-ce aux conseils de fabrique ou aux communes qu'il appartient d'intenter les actions pétitoires relatives à la propriété et à l'usage des églises? 1 janv. — Le préfet de la Seine est-il

compétent pour rendre les arrêtés relatifs aux égouts du département; spécialement pour défendre aux industriels du dépar-tement de déverser des eaux chaudes dans les égouts pendant leur curage? 22 déc. - Une compagnie de transport par eau peut-elle être valablement assignée à raison du donimage causé par ses bateaux, devant le Tribunal du lieu du dommage? 17 mars. - La juridiction commerciale est-elle compétente pour connaître d'une contestation relative à une obligation prise par un armateur et consistant à procurer des travailleurs libres, recrutés sur la côte d'Afrique, pour les colonies françaises? 11 nov. — L'élection de domicile faite dans l'opposition à mariage est-elle exclusivement attributive de juridiction au Tribunal du lieu du domicile élu? 7 fév. - Le règlement d'eau sait par le conseil municipal d'une commune sans délégation de l'autorité suprême est-il nul? Quid s'il a été homologué postérieurement par l'administration départementale? 20 mai. change, Arrêté municipal, Arrêté préfectoral, Bains de mer. Chemins de fer, Détournement, Etranger, Exercice illégal de la médecine, Jeu de Bourse, Lettre de change, Mattre de poste, Notaire, Question d' Etat, Référé, Sous-préfet.

Compte-rendu de la justice criminelle pour 1856, 8 sept. Comptoir d'escompte. Peut-il intervenir dans une instance dans laquelle est partie un sous-comptoir? ou celui ci, étant considéré comme succursale, est-il investi, à ce titre, du pouvoir de représenter le comptoir en justice dans les procès où ils ont chacun des intérêts analogues? 27 fév. - Le Comptoir national est-il responsable vis-à-vis des tiers des faits du souscomptoir, par exemple des détournements de sommes par le directeur et le caissier du sous-comptoir? 4, 16 mai.

Concurrence déloyale. Orgues-harmonium; M. Debain contre MM. Alexandre père et fils. 8, 9 juil. — La Paullinia Fournier, 27 juil. — La Benzine parlumér, 12 août. — Le Bol d'Arménie, 14 août. — Le Bon Jardinier et le Petit Jardinier,

Concussion. V. Algérie.

Conflit negatif. Quand y ast-il conflit negatif? ses caracte-

Conseil d'Etat. Nomination de conseillers, 10 fév., 9 avril. - Nomination d'auditeurs, 17, 20 fév., 16 mars. - nation de maîtres des requêtes, 20 fév., 16 mars.

Conseil de guerre. Affaire de détournement par un comptable de l'armée pendant la guerre de Crimée, 6 fév. et jours suivants. — Exécution de jugements prononcés par les Conseils de guerre, 12 fév., 20 mars, 17 avril, 6 juil, 10 sept., 23 oct., 9 déc. — Mutation dans le personnel, 27, 28 janv., 4, 15 avril, 9 dec. - Mutation dans le personnel, 27, 28 janv., 4, 10, 25 juil., 30 sept., 1, 14, 21, 25, 29 oct., 13, 21 nov.

Conseil de révision. Lorsque le jugement d'un Conseil de guerre qui condamne trois individus, n'a été attaqué devant le Conseil de révision que par l'un des condamnés, le Conseil de révision peut-il, sans excès de pouvoir, annuler le jugement à l'égard de tous? 17 juil. — Le Conseil de révision peut-il auss prononcer l'annulation, lorsque la peine étant d'ailleurs légale il n'y a eu erreur que dans la citation du texte de la loi? y

Conseil judiciaire, V. Interdiction.

Conseil municipal de Paris. Nominations, 16 janv.

Conservateur des hypothèques. Après un jugement de réslution d'une vente immobilière, avec énonciation par le vendent rentré en possession de l'immeuble franc de toute hypothème et l'acquiescement de l'arquéreur à ce jugement, le conservateur des hypothèques peut-il se resuser à rayer les inscriptons hypothécaires prises du chef de l'acquéreur, en protestant que le jugement n'a pas ordonné expressément cette radiation, et les créanciers n'ont pas été parties au jugement? 22 10û!

Consignation de marchandises. V. Faillite. Consul. Les consuls de France en Levant, ont, en verti des capitulations avec la Porte, le droit de faire arrêter et remoyer en France leurs nationaux pour un crime commis en Fance; en d'autres termes, d'opérer ainsi indirectement une etradi-

tion, 19, 23, 24 déc. Contrainte par corps. En est-il affranchi, l'étrange établi de fait en France depuis longues années, mais nor autorisé à établir son domicile? Quid s'il est en état de failite? rise à établir son domicile? Quid s'il est en état de failite? 9 laux poids, doit-il être janv. — Peut-elle être prononcée contre un frère au most de de faux poids? 2 juil.

donnance de réséré porte qu'elle sera exécutoire immédiatement | au possessoire, soit en première instance devant le juge | son srère? Peut-elle l'être comme sanction d'une condamnation à 50 fr. de dommages-intérêts? 15 avril. — Le débiteur peut-il demander son élargissement pour défaut légal, sinon réel d'aliments? 13 fév. - Le donneur d'aval non commerçant est-il contraignable par corps pour le paiement du billet par lui ga-ranti, et qui à une cause commerciale? 2 nov. — Prononcée illégalement, la contrainte par corps donne t elle ouverture à cassation? 15 avril. — Le débiteur étranger détenu préventivement pour dettes, peut demander et obtenir sa mise en liberté en justifiant d'une solvabilité suffisante ou en consignant. Cette possibilité existe t-elle encore lorsquele Tribunal français a validé, en ve instance, la créance, et maintenu l'arrestation? 26 fev. - Le mari non commerçant est-il contraignable par corps au paiement de l'obligation commerciale, qu'il a autorisé sa femine à contracter? 4 sept. - Le crémicier qui, après avoir fait procéder à l'incarceration de son de biteur, consent à sa mise en liberté en ne consignant pas d'aliments, à la suite d'une convention par laquelle il lui accorde des délais nouveaux pour se libérer, peut-il, au cas d'inexécution de la convention, faire procéder à une incarcération nouvelle, lorsque ladite convention est nulle pour vice de sorme? 18 sév. - Le directeur d'une prison ponr dettes qui, par une faute personnelle, a fait ou laissé met-tre en liberté l'un des débiteurs détenus confiés à sa garde, at-il le droit d'agir en son nom personnel pour arriver à la réintégration de ce débiteur? 18 mars. - V. Aval, Etranger, Fail-

Contrat de mariage, La nullité ou contrat résultant du défaut d'assistance des personnes dont le concours était nécessaire à une mineure pour contracter manage, a-t-elle pu se couvrir par une ratification postérieure? 17 juin. - Y a-t-il indivisibili-té entre le mariage et le contrat de mariage, de telle sorte que l'un (le mariage), subsistant malgré l'état d'insanité d'esprit d'un des époux, le contrat subsiste aussi? 9 nov. - Question analogue pour un mariage nul alors qu'il a été contracté à cause d'une prohibition levée par une loi postérieure? 10 déc. - Est-il valable le contrat pour lequel & mineur a été assisté de l'un des membres du conseil de famile délégué par ce conseil? 16

Contrefaçon. En cette matière, le juge d'appel peut-il, sans violer la règle des deux degrès ce juridiction, ordonner que les dominages-intérêts qu'il allouera après le rapport des experts, auront pour base, tant les faits se confresaçon commis avant le jugement de 1re instance que ceux commis depuis ce jugement jusqu'au jour de son arrêt? 26 aût. V. Concurrence déloyale,

Brevet d'invention.

Contrefaçon artistique et litéraire. V. Prescription. Contrefaçon industrielle. Doit-il être considéré comme manœuvre frauduleuse, et par suie donnant lieu à dommages intérêts, le fait du breveté qui a commandé, par un intermédiaire, fabricant, l'exécution du produit breveté, et cela dans le but d'entraîner ce dernier dais un piége, et d'obtenir contre sa personne une condamnation pour contresaçon? 4 avril. - L'u-sage fait sciemment, dans l'exercice de son industrie et pour l'exploitation de son établissement, par le prévenu de contrefaçon, d'un appareil contrefait, constitue-t-il le délit de contrefacon prévu par l'art. 40 de la loi du 5 juillet 1844? 19 mars. — Dans le cas où le breveté aurait commencé une poursuite en contresaçon, le prévenu pent-il se soustraire à la juridiction correctionnelle, en formant de son chef, devant le Tribunal civil, une action en nullité du brevet ? Au contraire, faut-il surseoir à l'instance civile jusqu'à ce que l'instance correctionnelle soit vidée? 1 sept. — Une confectionneuse en lingerie, 5 mars. — Fleurs artificielles Florimond, 9 janv. — Prise des ris à la mer: invention Godet, 23 janv. — Fabrication des alcools tirés du jus de betterave, 2 fér. - Des alcools tirés des raisins, 20 juil. - Vases à bouchon à vis et à siphon mobile à soupape pour les liquides gazeux, 7 mars. — Stéréoscope: fond ouvert à verre dépoli, 15 avril. — Instruments de musique Sax, 9 juin, 8, 10, 17 août, 30, 31 déc. — Les baromètres anéroides, 14, 21 juil., 15, 21 août. - La scie à rubans, chantournement du bois, 17 iil. - Système de démontage des sus ls de chasse à bascule, 18 juil - Les traverses pour chemins de fer, 29 juil. - Le papier Job, 11 août. - Draps d'Elbeuf, 1 sept. - V. Brevet

Contributions. L'excuse de bonne soi est-elle admissible pour une déclaration inexacte ou incomplète en matière de taxe sur les chiens? 2 janv. - Où doivent faire leur déclaration ceux qui ont des habitations dans plusieurs communes et qui s'y font accompagner par leurs chiens? 27 fév., 21 déc. - A quel caractère se reconnaît le chien de garde, 25 sept. - Peut-on se pourvoir au Conseil d'Etat par la voie contentieuse contre les des préfets et du ministre des finances statuant sur des demandes en remise et modération de contributions directes? tes? 21 sept. - V. Patente.

mace, repris lorsque le président de la Cour d'assises a omis de donner lecture de la déposition. cription de l'action publique est-elle admissible en faveur contumace? 2 avril. - Le contumace a-t-il capacité pour défendre aux actions civiles que des tiers dirigeraient contre lui? Spécialement est-il valable, le commandement tendant à folle-enchère fait à on domicile? 6 avril. — Insertion des arrêts, 12, 21 mai, 8 9, 11 juin, 16, 26, 30 nov., 3 déc.

Convoi cellilaire. 29 janv., 6, 25 fev., 17 avril, 15 mai, 17,

19, 25 juin, 4 août, 3, 15 sep.

Corps législatif. Projet de loi relatif à des mesures de sûreté générale. Exposé des motifs, 3 fév. - Rapport de M. de Morny, 6 fév. - Texte de la loi, 3 mars. - V. Titres de noblesse. Coupons l'intérêt d'actions industrielles. V. Actions indus-

Coups et blessures. A une semme de chambre par un baron, 5 juil. - A une femme par son mari à Saint-Sauvant (Charente-Inférieure), 9 nov.

Cour commune. Un égout pour l'écoulement des eaux pluviales, et de jours nouveaux peuvent-ils être établis par le copro-priétaire l'une cour commune, nonohstant l'opposition de l'aure copripriétaire, si la cour a été mise en commun sans restricion quat à son usage? 10 fev.

Cour l'assises. En cas de huis clos ordonné, l'arrêt incident loit ère rendu publiquement, 27 août. — Y a-t-il nullité brsqu'in témoin a servi d'interpréte, du consentement de l'accusé, quand le président en avait désigné un autre? 22 janv. — Qu'd lorsque le magistrat qui a présidé la Cour d'assises evait précédemment concouru à l'arrêt de la chambre des mises en accusation qui a renvoyé l'accusé devant la Cour d'assises 23 sw. — Quid lorsque c'est un assesseur, 10 sept. — Quid lorsque dans le cours d'un débat à huis clos, il a été rendu un ared incident, sans que la Cour ait rendu l'audience publique peur la prononciation de cet arrêt? 19 mars. - Quid lorsqu'il s'et écoulé moins de cinq jours entre l'interrogatoire de l'ac-cyé par le président de la Cour d'assises et sa comparution dvant cette Cour? 26 mars. Cette règle est-elle applicable en Agérie? 30 avril. — Est-il une cause de nullité, le défaut d'avrtissement au jury qu'il devait délibérer au scrutin secret? 17 jav. - Quid de l'omission de la signification à l'accusé de l'acte accusation? 18 déc .- Quid de la réouverture des débats par e président, interrompant la délibération du jury? 13 fév. — Que du renvoi du jury dans la chambre de ses délibérations par le président seul? 24 sept. — Le président peut-il statuer, seul sur la position des questions au jury, alors que la position de ces questions a fait l'objet d'un incident contentieux entre le ministère public et l'accusé? 24 déc. — Le défaut de notification au ministère public d'un témoin assigné par l'accusé, fait-il obttacle à l'audition de ce témoin sous la foi du serment? Quid si aucune opposition à son audition sous cette forme ne s'est produite aux débats? 1 janv. - Le tirage des jurés sup-plémentaires doit-il, à peine de nullité, être fait en audience publique! 18 sept. - Dans une affaire d'attentat à la pudeur, le président a-t-il pu soumettre au jury la question de savoir si l'accusé avait autorité sur sa victime? 22 janv. - Question de vice de complexité, 7 mars, 12 nov. - Rôle des assises de la Seine. 1, 16, 31 janv., 14 fev., 2, 14, 31 mars, 16, 29 avril. 13, 23 mai, 12, 30 juin, 12 juil., 1, 14 août, 1, 12, 30 sept, 16, 31 oct., 14, 27 nov. — Présidents de trimestre, 13 mars, 25 juin, 12 sept., 19 déc. - V. Contumace.

Cour des comptes. - Nominations, 5 déc.

Cour impériale de Paris. - Roulement pour l'année 1858-59,

Courtier de commerce. Peut-il, sans empiéter sur les attributions du commissaire-priseur, procéder, dans la commune pour laquelle il est institué, à la vente aux enchères publiques, sur échantillons, de marchandises placées hors de cette commune? (vins entreposés à Bercy et à La Villette) 31 mars, 16 avril. - Le privilége des courtiers s'étend-il à la vente par e producteur lui-même de ses denrées? 11, 20 juil. - Les commerçants peuvent-ils, dans une ville où il y a des courtiers, employer des mandataires pour conclure des achats et ventes serme et des opérations analogues? 27 oct.

Cumul de peines, L'individu chez lequel on trouve plusieurs faux poids, doit-il être condamné à autant d'amendes qu'il y

Décret non promulgué. Est-il obligatoire, particulièrement celui du 22 avril 1811, relatif à l'établissement du poids public

D

Défaut de motifs. V. Pourvoi en cassation. Délit successif. Ses éléments, son caractère. Faits de détour-

nements reprochés à un notaire, 13 nov. Dénonciation calomnieuse. La dénonciation calomnieuse faite au garde des sceaux tombe t-elle sous l'application de l'article 3,3 du Code pénal? Le garde des sceaux est il compétent pour vérifier les faits imputés à un huissier dans une dénonciation et prononcer sur leur fausseté? 24 janv. Dentiste. Le fabricant de rateliers est-il commerçant? 13

Désaveu de paternité. Question devant la Cour impériale de Rouen, 17 mars. — Le fait du recel de la grossesse peut-il autoriser le désaveu lorsque l'adultère de la femme n'est pas prouvé et qu'il n'appert pas du recel de la naissance? 21 déc. prouve et qu'il n'appert pas du recei de la haissance? 21 déc.

— Est-il admissible lorsqu'il a été formé plus de deux mois après la connaissance acquise par le mari de la naissance de l'enfant désavoué? 20 juil. — Lorsque, dans l'acte de naisl'enfant desavouer au junt sorie de père inconnu, la mère mariée qui, d'ailleurs, ne conteste pas la maternité, a été désignée d'une manière suffisante, cet acte forme en faveur de la légitimité de l'enfant un titre complet qui ne peut être insirmé que par le désaveu dans les conditions prévues par l'article 313 du Code Napoléon. Les articles 323 et 325 sont inapplicables du Code Napoleon. Les articles 343 et 312 sont Inapplicables à cette espèce, 19 août. — L'action en désaveu peut-elle être intentée par les héritiers du mari? 19 août. — Application de la loi du 6 décembre 1850, Question pendante devant le Tri-

la loi du 6 décembre 1850, Question pendame devant le Tri-bunal de Bordeaux, 9 janv.

Détournement, Faut - il distinguer pour la pénalité à ap-pliquer au fait de détournement d'effets d'équipement par un militaire si l'objet est classé parmi ceux de grand ou de petit équipement? 17 juillet.— La Cour d'assises est-elle compétente pour juger le détournement par la fennme du failli d'effets appartenant à la faillite lorsque le fait a eu lieu la nuit et dans une maison habitée ? 28 août. — Détournements de fonds de l'Etat par trois officiers comptables, en Afrique,

Deux-Siciles. Le roi de Naples fait grâce aux condamnés dans l'assaire de Sapri, 1 août. — V. Communauté conjugale.

Diffamation. Plainte à l'occasion d'une statuette exposée avec

une inscription diffamatoire, 10 janv. Direction des prisons au ministère de l'intérieur. Création, Discipline des Tribunaux. V. Excès de pouvoir.

Discours. V. Rentrée des Cours et Tribunaux. Discours de l'Empereur. A l'ouverture de la session législative, 19 janv. - A Cherbourg, 10 août. - A Rennes, 22

Domicile. Où est le domicile du magistrat amovible? 22 septembre.

Dommages-intérêts. Lorsqu'une personne a été condamnée comme contrefacteur par un jugement correctionnel, le tiers étranger à l'instance qui a fait reproduire à ses frais dans d'autres journaux le compte-rendu des débats donné par une feuille judiciaire, est-il passible de dommages-intérêts? 23 janv. -Une nourrice, pour maladie contagieuse communiquée par le

Don manuel. Est-il valable comme don manuel celui d'une somme d'argent fait par l'intermédiaire d'un tiers, avec ré-serve des intérêts de la part du donateur pendant sa vie? 6

Donation. Constitue-t-elle une donation entre vifs la disposition à titre gratuit d'une rente de 1,000 fr. au capital de 20,000 fr. contenue dans un contrat de mariage n'affectant point les biens que possède le donateur, mais étant seulement à prendre à son décès sur l'actif de la succession ? 10 fév. - La donation entre viss faite par un ascendant à son descendant sous réserve d'usufruit et avec interdiction de pouvoir aliéner ni hypothéquer les biens donnés, donne-t-elle ouverture au droit de retour de la nue-propriété desdits biens au profit du donateur, en cas de prédécès du donataire ? 23 avril. - La nullité ou révocation d'une donation faite par une femme dotale de partie de sa dot à ses enfants et la nullité de l'hypothèque con-férée per elle sur ses immeubles dotaux, peut-elle être demandée par les créanciers postérieurs à ces actes? 19 janv. donation déguisée sous la forme d'un contrat onéreux, doit-elle être annulée pour le tout ou réduite à la quotité disponible? 3 juin. - Le moyen tiré de la nullité d'une donation déguisée entre époux est-elle d'ordre public? Peut-elle être présentée pur la première fois devant la Cour de cassation? es 4 août Succession de M. de Saint-Viller Donations déguis es, 4 août,

V. Don manuel. Dot. La clause d'un contrat de mariage contenant adeption du régime de la communauté, par laquelle il a été stipulé que les immeubles présents et à venir de la future épouse ne pourront être aliénés sans un remploi en immeubles accepté pa équivant-elle à une déclaration expresse de dotalité dont l'effet serait de soustraire les immeubles de la femme aux poursuites de ses créanciers personnels? 9, 26 juin. — Le remploi de la dot peut-il être fait en actions de la Banque, alors que le contrat de mariage dit que la dot de la femme sera employée en achats de propriétés immobilières ? 10 mars. - L'inaliénabilité des biens dotaux continue-t elle de subsister après le décès de la femme au profit des héritiers? 6 lév. — La dot mobilière estelle inalienable comme la dot immobilière? 5, 20 oct. - Lorsqu'une femme s'est constitué en dot tous ses biens présents, en se mariant sous le régime dotal, doit-on comprendre parmi ses biens présents un droit de retrait successoral non encore exercé à ce moment? 20 mai. - Les obligations de la femme dotale contractées pendant le mariage peuvent-elles être exécutées contre ses héritiers sur les biens qui lui avaient été constitués en dot? 7 déc. - Les obligations contractées par la femme mariée sous le régime dotal antérieurement à la séparation qu'elle a fait prononcer plus tard, peuvent-elles être valablement executées sur les fruits ou revenus de ses biens dotaux? Quid pour la partie excédant les besoins du ménage? 22 juil. que de France est-elle responsable du défaut d'emploi régulier du prix des actions constitués en dot et transférées avec son concours? 3 janv.-Les revenus dotaux sont inaliénables même par une femme séparée de corps et de biens, jusqu'à concurrence de ce qui lui est nécessaire? 2 sept., 5 oct. — Est-il va-lable le remploi par anticipation du prix des biens dotaux? 25

Douanes. Lorsque l'objet dont la loi ordonne la confiscation n'a pu être saisi, les juges peuvent-ils convertir cette peine en une condamnation pécuniaire égale à la valeur de l'objet? 20 août. - Lorsque la vente d'une marchandise a été faite moyennant un prix et pour une époque déterminée, à l'acquitté, avec faculté d'entrepôt, si, dans l'intervalle écoulé entre la vente et l'époque fixée par la livraison, les droits de douane ont été réet si, à cette dernière époque, l'acheteur déclare vouloir user de la faculté d'entrepôt, à qui, du vendeur ou de l'ache-teur, doit profiter la réduction des droits de douane? 16

Droit de commission. Le droit de commission pris par les banquiers peut-il porter sur le solde de chaque règlement de compte de banque porté à nouveau après compte arrêté? janv., 6 oct.

Droit de préemption. Peut-il s'exercer pour les chemins ru-

raux abandonnés ? 21 mai.

Duel. Dans le bois du Vésinet, entre deux officiers et un ré-Duel. Dans le bois du Vésinet, entre deux officiers et un le dacteur du Figaro, 18, 19 mai. — Arrêt de non lieu pour les témoins non militaires, 15 juin. — A Monthrison, dans une chambre, entre deux officiers, 7 janv. — V. De Mercy. — Propuble vocation, au Cirque, pour une lorette, 25 août. — Double duel, à Ville-d'Avray, entre des rédacteurs du Figaro et deux autres personnes, 2 déc.

Eau (cours d'). Le propriétaire inférieur qui n'a pas fait des ouvrages apparents sur le tonds où naît la source, mais qui a seulement établi une usine sur le cours d'ean dérivant de cette source a d'il manufacture de cours d'ean dérivant de cette source a d'il manufacture de cours d'ean dérivant de cette source a d'il manufacture de cours d'ean dérivant de cette source a d'il manufacture de cours d'ean dérivant de cette source a d'eau de cette source a des la course de cette source, a-t-il pu acquérir par prescription le droit de s'opposer à ce que le propriétaire supérieur donne aux eaux de la source une nouvelle direction? 10 fév. — Question d'interprétation du droit attribué aux préfets de réglementer les cours d'eau non navigables ni flottables, 24 janv. — V. Action possessoire, Commune, Compétence Prescription mune, Compétence, Prescription.

Elections. Elections de Paris, 27, 30 avril. - V. Etranger,

Tribunal de commerce.

Emigré. A quel moment s'est ouverte la substitution dont l'émigré était grevé? Au profit de qui? De la nation ou des appelés? L'émigré à qui la nation a transmis les biens substitués, par elle recueillis à la place de l'appelé, peut-il invoquer contre le droit que l'Etat tenait des lois sur l'émigration? ce dernier le droit que la lai générale sur l'émigration du 28 [Effets rétractifs de la lai générale sur l'émigration du 28] (Effets remailed) 30 juil., 8 aoû'.

Empoisonnement. Une femme folle, 29 août.

Enfant. Qui tombe dans un puits, 12 août. — Abandonné, Enfant. Qui tombe dans di puns, 12 aoui. — Abandonné, sequestré et maltraité par ses parents, 16 jui. — Ecrasé par sequestré et maltraité par ses parents, 16 jui. — Ecrasé par sequestré et maltraité par ses parents, 16 jui. — Nouve et v., 29 mai, aprè roiture, 19 sept. — Nouve et v., 29 mai, aprè roiture, 19 sept. — Nouve et v., 29 mai, aprè roiture, 19 sept. — Nouve et v., 29 mai, aprè roiture, 19 sept. — Nouve et v., 29 mai, aprè roiture, 19 sept. — Nouve et v., 29 mai, aprè roiture, 19 sept. — Nouve et v., 29 mai, aprè roiture, 19 sept. — Nouve et v., 20 mai, aprè roiture, 19 sept. — Nouve et v., 29 mai, aprè roiture, 19 sept. — Nouve et v., 29 mai, aprè roiture, 19 sept. — Nouve et v., 20 mai, aprè roiture, 19 sept. — Nouve et v., 20 mai, aprè roiture, 19 sept. — Nouve et v., 20 mai, aprè roiture, 19 sept. — Nouve et v., 20 mai, aprè roiture, 19 sept. — Nouve et v., 20 mai, apper roiture, 19 sept. — Nouve et v., 20 mai, apper roiture, 20 mai, appe une voiture, 19 sept. — Druie, 3, 13, 30 janv., 21 fév., 29 mai, 16 oct. — Asphyxié, 16 mars. — Nouveaux nés trousur la voie publique ou dans des allées, 25 fév., 5, 23 rés sur la vaie punique on dans des ances, 45 fev., 5, 23 rés sur la vaie punique on dans des ances, 45 fev., 5, 23 rés sur la vaie punique on dans des ances, 45 fev., 5, 23 rés sur la vaie punique de fan de sur les ances, 45 fev., 5, 23 rés sur la vaie punique de fan de sur les ances, 45 fev., 5, 23 rés sur la vaie punique de fan de sur les ances, 45 fev., 5, 23 rés sur la vaie punique du dans des ances, 45 fev., 5, 23 rés sur la vaie punique du dans des ances, 45 fev., 5, 23 rés sur la vaie punique du dans des ances, 45 fev., 5, 23 rés sur la vaie punique du dans des ances, 45 fev., 5, 23 rés sur la vaie punique du dans des ances, 45 fev., 5, 23 rés sur la vaie punique du dans des ances, 45 fev., 5, 23 rés sur la vaie punique du dans de la vaie punique de l Dans registe Gaine Benseda Sacrement, 24 janv. —

Bas un wagen de chemin de fer, 9 sept, — Cadavres d'en-

iants, 26 janv. — V. Enlevement.

Enfant naturel. La filiation naturelle ne peut s'établir par Enfant défaut de reconnaissance authentique, qu'autant qu'il témoin, à défaut de reconnaissance authentique, qu'autant qu'il existe un commencement de preuve par écrit? 18 juil. — La reconnaissance d'un enlant adultérin est elle absolument nulle? Rollerment de mineur. L'article 256 Enlèvement de mineur. L'article 356 du Code pénal s'ap-plique-t-il au fait de l'enlèvement accompli par une femme? 9 avril. Bolèvement de mineur. L'article 356 du Code pénal s'ap-Enregistrement. L'administration a-t-elle, en cas de faillite, le recouvrement des droits de mutation par déces, un pour le recouvrement des drons de mutation par décès, un droit de privilége sur les biens de la faillite? 8 avril. — Pour droit de privilége d'une contre-lettre un Teibaral. droit de privilege sur les mens de la faillite? 8 avril. — Pour établir l'existence d'une contre-lettre, un Tribunal peut-il se fonder uniquement sur la déclaration faite par un tiers dans fonder unique disciplinaire dirigée contre d'arment des des la contre d'arment de la contre d'arment d'arment de la contre d'arment de la con fonder unique disciplinaire dirigée contre des notaires qui ne poursuite disciplinaire dirigée contre des notaires qui ne une poursuite dans l'instance engagée par la Régie devant le sont pas en cause dans l'instance engagée par la Régie devant le sont pas en cause S'applique-t-elle aux actes sous seings pri-Tribunat.

vés, la règle que tous ceux qui sont partie dans les actes prérés, la regie que cous cou qui soite partie dans les actes pré-sentés à la formalité de l'enregistrement sont tenus solidairesentes a la paiement des droits à la perception desquels ces actes ment du paiement des droits à la perception desquels ces actes ment du paiement des ureits à la perception desquels ces actes donnent lieu? Y a-t-il lieu de distinguer entre ceux dont l'enregistrement et obligatoire dans un délai déterminé et ceux dont gistrement ex obligation and the detail determine et ceux dont l'enregistrement est facultatif? 11 mars. — Un acte sous seings l'enregistrement est la decret d'un immeuble, trouvé dans privés porlant vente et rétrocession d'un immeuble, trouvé dans l'étude d'un notaire et décrit dans un inventaire dressé après sa l'étude d'un notaire et décrit dans un inventaire dressé après sa pétude d'un notaire et décent dans un inventaire dresse après sa mort, fait-il preuve suffisante, quant à la perception du droit, des mutations de propriété qu'il constate? 13 fév. — Est-il nul des mutations de la matière d'enregistrement qui ne constate le jugement rendu en diantere d'entegistrement qui ne constate pas qu'un rapport ait été fait à l'audience ni que le ministère public aété entendu? 1 juil.—La demande en restitution de droits d'enaété entendu? i juit. La delimité en restitution de droits d'en-registrement, d'ailleurs régulièrement perçus, doit être formée dans le délai de deux aus? En matière d'expropriation pour dans le detai de dear d'un chemin de ser, par exemple, le point de départ de la prescription biennale court-il de la date de la perde depart de la prescription de la deste de l'arrêté du préfet qui a déclaré ception du droit du deciare du preset qui a deciare l'utilité publique? 9 déc. - Dans les sociétés tontinières, le décès de chaque actionnaire donne-t-il ouverture au droit de muces de chaque action de mu-(non unies entre elles par les liens d'une société régulièrement (non unies entre enes par les nens d'une societe regulièrement constituée) ont acheté en commun un immeuble avec stipulation d'accroissement des parts des prédécédés au profit des acquéreurs survivants? 15 juin. - Pour qu'il y ait remploi au profit de la femme, donnant comme tel ouverture au droit de mutade la temme, donnant comme tet ouverture au droit de muta-tion, faut-il qu'il y ait eu paiement effectif du prix par le mari, ou suffit-il de la déclaration de ce dernier que l'acquisition est faite des deniers provenus d'un propre de la femme aliéné et de l'acceptation de la femme? 7 janv. — L'acte contenant une obligation subordonnée à une condition suspensive, donne-t-il ouverture à un droit fixe ou proportionnel? 8 juin. — La vente d'une part dans des mines de houille doit-elle être considérée comme une vente immobilière passible du droit proportionnel de 5 1/2 pour 100, ou comme une vente mobilière passible seulement de 2 pour 100? 30 juil. - Lorsque le cahier des charges a imposé à l'adjudicataire l'obligation de rester solidairement avec le command qu'il viendrait à élire, responsable du prix de l'adjudication, la déclaration de command, s'il en est fait une, donne-t-elle ouverture au droit proportionnel de cautionnement? 11 nov .- Doit-on déduire des valeurs de la succession d'un légataire universel le legs mis à sa charge d'une somme d'ar-gent, non existant en nature et na le le con décès, pour la fixation des droits de mutation auxquels cette succession est assujétie? 19 janv. - Doit-on déduire une créance de la succession sous le prétexte qu'elle n'est pas française, comme hypothéquée sur des biens situés en pays étranger? 21 janv .- Donne-t-il ouverture au droit proportionnel le rapport, dans un partage de succession, de sommes antérieurement reçues, en avancement d'hoirie, par quelques-uns des copartageants et se trouvant expart qui leur revient dans la succession ? 28 avril. -Quid de la clause d'un partage anticipé portant que les donataires n'entreront en jouissance des biens à eux attribués par le En cas de donation par un tiers, au futur époux, avec réserve d'usufruit au profit de la femme du donateur, le droit de mutation est-il du et au décès du donateur et au décès de l'usufruitière survenu postérieurement? 8 déc. - Quel droit est du pour la cession d'actions industrielles à titre gratuit? 1 juil. - Le cessionnaire de la part du copropriétaire d'un immeuble indivis qui s'est rendu adjudicataire de la totalité de l'immeuble est-il passible du droit de transcription? 22 juil. - Lorsqu'une femme a recueilli, comme légataire universelle, la succession de son mari qui restait grevée du paiement de certains legs payables au décès de la légataire universelle, ces legs doiventis être considérés comme une charge de la succession de cette dernière? En conséquence doivent-ils entrer en compte pour la fixation des droits de mutation? 17 mars. - Le légataire d'un usufruit qui en a perçu les émoluments et en a ainsi pris possession, peut-il se dispenser d'acquitter les droits d'enregis-trement afférents à son legs sous le prétexte qu'il y a plus tard renoncé-par acte devant notaire? 17 déc. — Lorsqu'un testament ment, en même temps qu'il contient institution par le testateur de sa fille naturelle reconnue, pour légataire universelle, renferme le legs particulier d'un immeuble, fait à la sœur du testateur, à la charge de payer une somme d'argent à la fille natu-relle, la Régie est-elle fondée à exiger sur la totalité de la valeur de l'immeuble, objet du legs particulier, le droit auquel donnerait lieu le degré de parenté de la légataire universelle, c'est-à-dire 6 1/2 pour 100? Ou bien le droit proportionnel sur la portion de la valeur de l'immeuble correspondant au legs de la somme mis à la charge du légataire particulier, ne doit-il être calculé que d'après la degré du respenté entre le lestateur et la colculé que d'après le degré de parenté entre le testateur et la légalaire universelle à laquelle parvient le bénéfice du legs, c'esta-dire, dans l'espèce, au taux de 1 pour 100 seulement? du 3 mai 28/100 du dernier paragraphe de l'article 58 de la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique qui prescrit la restitution des droits d'enregistrement

perçus sur les acquisitions à l'amiable, est-elle limitée au cas où la déclaration d'utilité a précédé l'acquisition? 12 mai. — L'abandon à la Cutilité a précédé l'acquisition?

bandon à la femme acceptante de biens situés en pays étranger,

pour la remple de ses prélèvements de communauté, donne-t-elle cuverture au droit de soulte? 17 déc. — Le droit propor-tionnel de mateir de soulte? 17 déc. — Le droit propor-

fonnel de mutation dû par la succession d'un Français décédé en France atteint-il les lettres de change payables en France,

même quand elles ont été souscrites à l'étranger par un étran

portionnels, l'un d'obligation, l'autre de quittance? 20 janv.

la vente faile moyennant une rente viagère, constituée au pro-

hi d'une autre personne que le vendeur et qui n'en a pas fourni

les fonds, donne-t-elle lieu, outre le droit de vente, à la per-

droit de mutation est il du pour le paiement des reprises de la

femme? 4, 25 août. — Le droit perçu sur la vente d'un office,

dont le prix a été plus tard réduit comme excessif par un second traité, est restituable dans les deux cas à compter du jour de l'enregis-

l'enregistrement du premier traité et non du jour de l'enregis-trement du second traité. 7 janv. — L'estimation du commis-saire-priseur étant la base de perception sur des biens meubles penchère ayant lieu postériaus ment à produit un prix supé-

renchère ayant lieu postérieurement a produit un prix supérieur? A yant lieu postérieurement a produit un prix supérieur? A yant lieu postérieurement a produit un prix supérieur? A yant lieu postérieurement a produit un prix supérientie moyennant un capital et une rente viagère, se trouve une calui ci survivrail à la capital et une rente viagère, se trouve une celui ci survivrail à la capital et une rente viagère, pour le cas où celui ci survivrail à la capital et une rente viagère.

celui ci survivrait à la personne en faveur de laquelle cette rente se trouvait constitui à la personne en faveur de laquelle cette rente se

trouvait constituée, la clause de reversibilité, si elle se réalise, donne-t-elle que la clause de reversibilité, si elle se réalise,

donne-t-elle ouverture à un droit particulier d'enregistrement?

des rues de Paris et au premier pavage des rues nouvellement ouvertes?

ouvertes 25 nov. — Le droit proportionnel perçu sur l'adjudi-

ta ion d'un immeuble est-il restituable lorsque celui sur lequel ladite adjudis-indene acquis

ladite adjudication a été poursuivie, ayant lui-même acquis l'immeuble aux criées et n'ayant pas payé son prix, une vente sur folle enchère a eu lieu et a entraîné l'éviction de l'adjudi-

sur folle enchère a eu lieu et a entraîné l'éviction de l'adjudi-canaire intermédiaire? 25 nov. — Lorsqu'un jugement portant tenu par la Régie, le débiteur du droit d'enregistrement a été ob-la prescription biennale (droits dus sur un acte d'adjudica-lon)? 7 mars. — V. Nantissement, Notaire, Prescription,

ception du droit proportionnel de donation? 4 août. —

L'acte par lequel le débiteur emprunte une

e à l'effet de payer sa dette en subrogeant le prêteur dans

Epicier. Celui qui s'est obligé par une clause de son bail d'exercer sa profession suivant l'usage de Paris, peut-il vendre du lait, du beurre frais, des œufs et du fromage blanc? 27 fév.

Escroqueric. Qu'est-ce qui constitue la tentative d'escroque-rie (lettres anonymes adressées à des femmes marices)? 21, rie (lettres anonymes auressers a ars jemmes mariees)? 21, 23 mai.— La remise de l'objet escroqué en est elle un élément substantiel? 30 oct. — Recherche d'un escroc exploitant la province, 29 juny. — Tentative d'escroquerie par lettre de meprovince, 19 juin.
nace, 24 déc. — Escroquerie par sortilége et maléfices, 17 juin.
— Par une femme dans les magasins, 12 juin, 5 déc. — L. contesse de Cambyse, 6 oct. — Une vicomtesse du quartier Breda, 24 déc. — Par de prétendus afuteurs de limes, 23 fév., 3 mars. — Par un prétendu able-major a des pharmaciens, 15 avril. — Un faux militaire, 12 sept. — Uu faux grand d'Espagne, 12 janv. — Fausse supérieure des Dames-du-Bon-Sauveur, 21 juil. — Un mercier ambulant, 22 mai. — La société des mines d'Aix-la-Chapelle, 16 juil., 2 déc. — La société le Cheptel, 11 juil. — La société la Lignéenne, 6 mars. — La compagnie des huiles-gaz, 18 avril. — La société des tissus na-25 avril. -- La société du caoutchouc durci, 6, 7 mai, 12 juil. — La société la Préservatrice des pertes commerciales, 28 oct. — La Sécurité commerciale, 13 mai. — La chaudron-nerie, 9 juin. — La compagnie générale des Caisses d'escompte, 15, 16, 22, 23 sept., 8, 24, 29 déc. — Escroquerie par sorcel-lerie, 3, 13 avril. — Un faux comte, une fausse comtesse, 24 juin. — Le comptoir anglo-français, la compagnie générale subsistances, 11 août. — La compagnie des chemins de fer dé-partementaux, 10, 17, 18 nov. — Le chat noir (quinze préve-nus), 4 sept. — Souscription à l'Histoire du Consulat et de l'Empire, 21 sept. — Usurpation de titres nobiliaires, port de décorations étrangères, 1 oct. — Un génie inconnu, la taille des limes, 8 oct. - V. Abus de confiance, Chemins de fer.

Etat civil. Devant quel Tribunal doit être portée la demande une personne dont le titre de naissance est inconnu, tendante à ce qu'un état civil lui soit donné par justice? 15 juin, 21

Etranger. Celui admis à établir son domicile en France at-il le droit de faire arrêter provisoirement son débiteur étranger et à le faire condamner par corps? 7 fév. — L'étranger en état de minorité, d'après la loi de son pays, a-t-il le droit de faire annuler les engagements contractés par lui en France après vingt-un ans? 21 fév. - Est-il Français l'individu né en Savoie, en 1801, d'un père qui était devenu Français par suite de la réunion de la Savoie à la France? Quid si cet individu n'a pas rempli les formalités prescrites par la loi du 14 octobre 1814? Quid si son père était décédé en 1806? 11 mars. — Est-il applicable aux étrangers l'article 12 de la loi de 1848 sur la contrainte par corps, qui déclare que, dans le cas où la du-rée de l'emprisonnement n'est pas déterminée par cette loi, elle devra être fixée par le jugement dans les limites de six mois à cinq ans? 16 déc. — La loi du 22 mars 1841 sur le travail des enfants dans les manufactures est-elle applicable, en ce qui concerne l'instruction desdits enfants, aux patrons et enfants anglais et protestants? 19 nov. - La demande en délivrance de legs particuliers faits par un étranger à des Français en même temps qu'à des étrangers, est-elle compétemment portée de-vant un Tribunal français? Quid si la succession est mobilière? 19 janv. - Les traités entre la France et la Suisse font-ils obstacle à l'application de la loi du 14 octobre 1819, au profit des cohéritiers français, pour prélever sur les biens de la succession situés en France une portion égale à la valeur des biens situés à l'étranger, dont ils sont exclus par les coutumes locales? 11 août. - Le Français tiers porteur de lettres de change tirées par un étranger sur un étranger peut-il poursuivre le tiré devant les Tribunaux français, s'il ne justifie pas avoir réellement fourni valeur aux tra tes? 11 mars. — Peut-il être poursuivi comme coupable de d'sertion l'étranger, non naturalisé, qui : été commissionné à titre provisoire comme gagiste dans un ré-giment de ligne? 24 déc. — Le statut personnel de l'étranger, quant à sa capacité civile, le suit-il en France? Ainsi, le contrat passé en France par un étranger mineur suivant la loi de son pays, est-il nul? 1 avril. - La loi du pays de l'étranger n'adnettant pis la légitimation, si cet étranger se marie en France, le mariage produit-il légitimation? 28 juil. — Le testament authentique soit par un François à l'étranger doit-il être fait dans les formes authentiques de ce pays? 20 aout. — L'é tranger qui remplissait les conditions exigées par la Constitu-tion de 1793 (art. 4) pour être admis à l'exercice des droits de citoyen français, a été, de plein droit et par la force de la loi, revetu de la qualité de Français, sans qu'il y eût nécessité pour lui de manifester, sous l'empire de cette Constitution, le vœu de profiter de ses dispositions? 12 sept. - La loi du 22 janvier 1851, qui abroge l'article 9 du Code Napoléon, est-elle applicable à l'étranger qui n'avait pas accompli sa vingt-unième an-ée, lorsque cette loi a été portée? 2 avril. — Est-elle recevalle l'opposition formée par une partie non présente ni appelée contre un arrêt d'exequatur, rendu sur requête, en vertu du traité du 24 mars 1760 entre la France et la Sardaigne? D'après ce traité, les Cours impériales ont le droit d'examiner le fond des contestations jugées par les sentences rendues à l'é-tranger, qu'on leur demande de déclarer exécutoires en France. Est rendu contrairement à l'ordre des juridictions le jugement sollicité d'un Tribunal sarde en vertu des articles 30 et 31 du Code sarde, à l'occasion d'un marché intervenu en France entre un Sarde et un Français, et dont la loi française attribuait la connaissance à un Tribunal français? 22 juil. - Le traité intervenu en 1827 entre la France et la Suisse confère-til aux Suisses résidant en France la faculté d'arrêter provisoirement leurs débiteurs étrangers ? 3 nov. - L'étranger déclaré en faillite dans son pays, a t-il pu être arrêté provisoirement en France sur la poursuite de son créancier français? Quid si ce dernier l'a déjà poursuivi à l'étranger? 21 janv. - L'exception de litispendance, résultant de la demande formée par un Français contre des étrangers devant un Tribunal étranger, peut-elle être opposée à la demande formée par le même contre les mêmes aux mêmes sins devant un Tribunal français? 2 juil. - L'exception d'extranéité peut-elle, en matière de séparation de corps, être proposée en Cour d'appel par l'étranger qui a defendu au fond en première instance? 19 lev., 6 août.est au créancier incarcérateur à établir l'extranéité de son débiteur, faute de quoi l'arrestation est nulle. 18 déc. - La compétence des Tribunaux français entre étrangers est purement facultative, 11 mars, 11, 19 déc. - Existe-t-elle en matière de séparation de corps? Quid s'il s'agit d'une femme française ayant épousé un étranger? 18 juin. — Quid pour connaître d'une contestation ayant pour objet la réparation d'un quasi-délit? 29 juil. - Quid pour connaître d'une demande formée par un femme étrangère contre son mari étranger, afin de pension alimentaire? 12 août. - Quid pour statuer sur la demande intentée par un étranger en nullité de l'opposition formée à son mariage par son pere, étranger comme lui? 29 déc. - Celui qui, né en l'rance d'un père belge, s'est, depuis, établi en Belgique, sans esprit de retour en France, recouvre-t-il sa qualité de Belge par sa seule déclaration formulée légalement en Belgiquet 29 dec. - Un Etat etranger est-il justiciable des Tribunaux français pour l'exécution d'un engagement par lui contracté envers un Français (question de saisie arrêt formée par un Français, en Français (question de saiste arret formée par un Français, en France, sur des valeurs appartenant à un Etat étranger, dette espagnole)? 24 avril. — Un demandeur fran-çais contraint à fournir devant un Tribunal étranger la caution judicatum solvi, peut-il se désister de sa demande et la porter de nouveau devant la juridiction française? 7 fév. — Y a-t-il excès de pouvoir du juge de paix qui, saisi d'une demande en radiation de la liste électorale contre des électeurs auxquels on oppose leur qualité d'étrangers, donne défaut contre eux non comparants et prononce leur radiation? En décidant ainsi, ne statue-t-il pas sur une question d'état, laquelle est hors de sa compétence? 7 avril. - Le capitaine d'un navire français a-til qualité pour compromettre à l'étranger et pour soumettre à des arbitres, sans un pouvoir spécial de son armateur, les contestations qui l'intéressent? 31 juil. — Traité des 25 millions payés par la France aux Etats-Unis. Demande en paiement contre la Caisse des Invalides de la marine, 2 août. - V. Adulière, Assurance maritime, Brevet d'invention, Compétences, Assurance martine, Drees, Enregistrement, Ex-tences, Consul, Contrainte par corps, Enregistrement, Ex-tradition, Grandesse d'Espagne, Lettre de change, Mariage, Naturalisation, Succession, Tribunaux étrangers.

Evasion, De la prison de Vesoul, 20, 23 fév. - Du bagne de Toulon (douze forçats), 25 août. — Jugement des coupables devant le Tribunal maritime de Toulon, 23 sept. Excès de pouvoir. D'un Tribunal ayant fait acte de censure

des actes d'un procureur impérial, 16, 24 déc. Excitation à la débauche. De jeunes mineures, 19 juin. Execuleur testamentaire. Le notaire exécuteur testamentaire qui a négligé de rechercher et de prévenir les légataires, peut-il être condamné personnellement à leur payer les intérêts de leur legs du jour du décès du testateur au jour de leur de-

mande en denvrancer 3 avril.

Exécution capitale. D'Orsini et de Pieri, 14 mars.— A Sétif, des assassins de la famille Gilson, 13 juil. — A Freehold (New-Jersey, Amérique), 27 janv. — A Pittsburg, 17 mars. — A la Nouvelle-Orléans, 23 mars. — A Auburn (Califorvie), 20 avril. — A Montréal (Canada), 14 juil. — A Rochester (Anavril. — A Montréal (Canada), 14 juil. — A mande en délivrance? 3 avril.

FON

gleterre), 1 août. — A New-York, 8 août, 29 oct., 11, 22 déc. — A Wheeling, en Virginie, 13 oct.

Exercice illégal de la médecine. La juridiction correctionnelle est-elle seule compétente pour connaître de cette présention, lorsqu'il n'y a pas usurpation de titre? En cas de récidive, quelle pénalité applicable? 19 mars, 1, 2, 11 mai, 10 août. — Plainte des médecins de La Villette coatre des pharmaciens et rebouteurs, 27 juin. - La médecine natureile des Malgaches,

Expropriation pour cause d'utilité publique. Lorsqu'elle est poursuivie dans l'intérêt d'une commune, les offres doivent-elles être faites par le maire ou par le préfet? 20 mai. - Y a-t-il nullité lorsque le jugement d'expropriation ne contient que le nom du précédent propriétaire, quand il est constant, en fait, que le propriétaire actuel avait fait substituer à ce nom le sien sur la matrice cadastrale? 10 fév. - Le jury ne peut se dispenser d'allouer à l'exproprié une somme d'argent, quelque minime qu'elle soit, sous prétexte qu'il y a compensation par les avantages résultant de l'expropriation. 16 nov. — Y a-t-il nulnaient à une liste de jurés n'ayant plus d'existence légale par suite du renouvellement sait par le conseil général? 11 mars. -Quid lorsque la décision a été rendue par les seize jurés portes sur la liste, le magistrat directeur ne les ayant pas réduits à douze? 29 avril. — Quid lorsqu'au cas d'osfres nouvelles, par suite de réquisition par l'exproprié d'acquisition totale, il s'est pas écoule quinze jours entre ces offres et la décision du jury? 31 mars. — Quid lorsque le procès-verbal ne constate pas que les jurés aient prêté serment? 8 avril. — Quid lorsque Pas que les jures aient prete serment: 8 avril. — Quid lorsque l'un des seize jurés portés sur la liste n'a pas été convoqué? 8 avril. — Quid lorsque la décision a été précédée d'un transport sur les lieux, dont il n'est pas constaté que les parties expropriées aient été prévenues? 21 avril. — Quid lorsque les jurés n'ont prêté serment qu'après le transport? 29 avril. — Le jury est il compétent pour lindemails des passes avents des passes de la passes de la compétent pour lindemails des passes de la compétent pour lindemails de la compétent put la compétent pour la compétent pour lindemails de la compétent pour lindemails de la compétent pour la compétent pour la compétent pour le compétent pour la compétent pour le compétent pour la compétent pour le compétent p est-il compétent pour fixer l'indemnité due non seulement à raison de la valeur matérielle du terrain, mais encore à raison de la dépréciation qui sera, pour la partie restante de la propriété de l'exproprié, la conséquence immédiate de l'expropriation? 7 janv. — Question analogue, 22 janv., 11 mars. — Quid pour fixer l'indemnité pour une étendue supérieure à celle portée au jugement d'expropriation? 2 juil. — Parmi les intéressés à qui, aux termes de l'article 21 de la loi du 3 mai 1841, les notifications doivent être faites et qui, à ce titre, ont droit d'intervenir, faut-il ranger ceux qui, nonobstant les indications contraires de la matrice des rôles, se prétendent propriétaires de l'immeuble atteint par l'expropriation? 16 juin. — Le proprié-taire exproprié qui a reçu de son locataire des loyers d'avance imputables sur la fin de la jouissance, est-il tenu de restituer ces loyers à l'expropriant? 26 juin. — Le bait qui n'a pas date certaine antérieure au jour de l'expropriation pour cause d'utilité publique, est-il opposable à la ville de Paris? 21 juil., 17 août. — Question analogue pour les baux renouvelés après la publication du décret portant déclaration de l'utilité publique? 14, at juil — La Ville peut-elle opposer au locataire d'une mai-son expropriée la clause du bail par laquelle il a été stipulé qu'en cas d'expropriation le bail serait résilié de plein droit, sans que le preneur pût réclamer aucune indemnité? 1 août, 30 nov. — L'indemnité fixée par le jury doit-elle être distincte, non-seulement lorsqu'elle est allouée à des titres divers, mais encore quand elle s'applique à plusieurs propriétaires impliqués dans l'expropriation, et comme propriétaires privatifs de certaines parcelles et comme propriétaires par indivis d'autres parcelles. Ainsi, le jury peut il accorder à l'un des propriétaires par indivis 100,000 francs pour sa parcelle et pour toute indemnité; à l'autre propriétaire 20,000 francs pour sa parcelle pour toute indemnité, en ajoutant, en ce qui concerne la parcelle indivise, qu'ils auront à s'entendre pour la répartition de l'indemnité ainsi réglée suivant leurs droits respectifs dans la propriété de ce dernier terrain? 5 fév. - Questions d'indemnités alternatives, 17 août. — En matière d'expropriation pour chemins vicinaux, la décision du jury est-elle nulle si le magistrat directeur n'a pas assisté à la délibération qui a eu lieu sous la présidence de l'un des jurés désignés, conformément à l'article 38 de la loi de 1841 l'6 juil., 17 nov. — Quels sont les effets de l'expropriation vis-à-vis des créanciers hypothécaires, 14 fév. — Lorsqu'une maison a été expropriée pour le percement d'une voie publique, la Ville reste propriétaire de la mitorent d'une voie publique, sa vige que la propriétaire de la mitorent du mur niquen séparatif de la maison voieire. Le protoyenne du mur pignon séparatif de la maison voisine. Le pro-priétaire ou naison donnant sur la voie publique peut il pratiquer des jours de mur resté mitoyen? Si ces jours existaient, doit-il les fermer de decembre du boulevard de Monceaux. Ouverture du boulevard de Beaujon, 19 mai. — Boulevard du Nord, 24 août. — Boulevard du Roi-de Rome, 24 août, — Chemin de fer de l'Est, à Vin-connes. Gare de la place de la Bastille, 8 déc. — V. Enregis-trement. Voirie. trement, Voirie. Extradition. Traité avec Saxe-Weimar, 10 déc. - V.

Fabrique d'église. V. Compétence.

Faculté de droit. Annonce d'un concours, au 1 décembre 1858, pour neuf places d'agrégés, 30 avril. — Distribution des prix, 11 août. - Année scolaire, 6 oct.

Faillite. Qu'est-ce qui constitue l'état de faillite ? 13 oct. — Peut-elle être déclarée en faillite, la femme mariée qui fait le commerce sous un nom étranger, à l'insu de son mari? 7 août. -Le concordat ne fait pas disparaître l'état de faillite? 8 déc. puis en faillite est-il résolu par la faillite? 24 fév. - Les notifications à fin de surenchère, faites après la quinzaine du jour de l'adjudication constituent-elles des frais frustratoires? 21 janv. — Les déposants, dans une caisse commune, de fonds des-tinés à des opérations de Bourse, et pour en partager les béné-fices, peuvent-ils se présenter à la faillite du gérant comme de simples créanciers en compte-courant? 16 juin. - Est-il valalle, le transport d'une créance faite par le failli sans l'assistance de son syndic, après la cloture des opérations d'une faillite sour insuffisance d'actif? 26 déc. – Le failli peut-il être pouruivi et condamné, même par corps, pour dettes contractées postérieurement à la faillite? 8 déc.—Après deux premières failliles, l'homologation du troisième concordat qui a suivi la troisième faillite, peut-elle être refusée pour cause d'incapacité commerziale du failli et dans un intérêt d'ordre public? 21 fév. — Le bailleur a-t-il le droit, après la faillite du preneur, de se faire payer de tous les loyers à écheoir pendant le temps restant à courir du bail, sur le prix du mobilier cédé avec le sonds de commerce, par le syndic de la faillite? 7 junvier. — En cas de faillite du consignataire, le propriétaire ex-péditeur est-il fondé à exercer la revendication de l'article 575 du Code de commerce à la charge soit de rembourser les acceptations, soit de donner les sûrctés convenables? 1 sept.

Le vendeur qui, payé sculement pour partie, de convention expresse a retenu les titres jnsqu'à parfait paiement, est-il fondé, après la faillite de l'acheteur, à exiger, par l'effet du droit de rétention, le paiement complet contre remise des titres, et, à de faut, à faire proceder à le revente des titres, pour se payer sur le produit? 27 mars. — En matière de vente d'immeubles de failli, lesadjudicataires ont-ils dû faire aux créanciers inscrits les notifications prescrites par les art. 2183 et 2185 du Code Napoléon? Ces frais sont-ils frustratoires? 11 déc .- Lorsque les créanciers d'une société en état de faillite consentent à traiter avec chacun des associés faillis, l'actif social n'en doit-il pas moins être réservé en dehors des stipulations du concordat, et rester soumis au regime de l'union? 8 avril. — Les Tribunaux peuvent-ils, dans un intérêt d'ordre public, refuser d'homologuer un concordat? 25 mars. — V. Appel, Billet à ordre, Détour-nement, Hypothèque, Médecin, Privilège, Rapport à succes-

sion, Revendication, Societé. Faux. Il y a faux en écriture authentique, dans le fait de l'individu qui, pour se défendre dans une accusation, prend le nom d'un tiers? 2 juil. — La nouvelle fausse, qui s'est produite sous la forme d'une simple conversation da ns une maison parsous la forme d'une simple court l'application de l'art. 15 du décret du 17 fév. 1852 ? 26, 27 juin. – V. Monnaie (fausse).

Femme mariée. La semme qui a demandé la nullité de son mariage, et qui a succombé en 1re instance et en appel, peutelle se prévaloir devant la Cour de cassation de ce vait été autorisée ni par son mari ni par justice à ester en jugement dans ces deux instances? 21 mai. - V. Faillite, Jeu de

Bourse, Sépulture. Feuille signalélique. Contre 135 individus, 29 janv. - Con-

tre 130 autres, 31 juil. Folle enchère. En cas de revente sur folle enchère, l'excédant de prix provenant des travaux et amélioration commandés par le fol-enchérisseur appartient-il au vendeur ou aux con-

structeurs? 20 mars.

Fonctionnaire public. L'autorisation préalable de poursuites, ex gée par l'art. 75 de la Constitution de l'au VIII et l'arrêté du 29 thermidor an XI, n'est nécessaire qu'autant que le fait, objet des poursuites, a été commis dans l'exercice des fonctions de l'agent? 17 avril. - Cette autorisation est-elle nécessaire quand il s'agit d'affa'res civiles? ainsi, par exemple, pour une action en dommages-intérêts, dirigée contre un préposé des douanes, à raison de blessures causées par imprudence? 17 juin. -

Force majeure. Peut-elle être admise comme excuse légale en matière de contravention? 24 avril.

Fosses d'aisance. Les maisons construites avant l'ordonnance royale du 24 septembre 1819, doivent-elles être pourvues d'un tujau d'évent? Le préset de police, à Peris, est-il compétent pour ordonner l'établissement de ce tuyau? 22 juil.

Frais. L'art. 60 du Code de procédure civile, d'après lequel les demandes formées pour frais par les officiers ministériels, doivent être portées au Tribunal où les frais ont été faits, s'ap-plique-t-il au cas où la demande est intentée par une partie qui a remboursé ces frais aux officiers ministériels? 29 juil. — V. Avoue, Faillite.

G

Gaz. Le locataire peut-il établir des appareils à gaz sans l'autorisation du propriétaire? 24 fév.

Grands commandements militaires: Nomination des commandants, 16 fév.

Grandesse d'Espagne. Est-elle transmissible par mariage; l'est-elle de plein-droit (Affaire Brancas)? 5, 20 fév. Greffier. V. Officier ministériel.

Greffiers des Tribunaux de commerce. Dojvent-ils, comme eux des Tribunaux civils, délivrer des certificats de non opposition ni appel? 11 mars.

H

Halles et marchés. Les marchands de fruits et légumes établis à Paris et y payant patente, peuvent-ils vendre dans leurs ma-gasins (au lieu de les faire vendre à la criée, sur le carreau de la Halle), les denrées qu'ils recoivent du dehors en qualité de consignataires ou commissionnaires? Ces denrées, avant d'être transportées à leur destination spéciale, doivent-elles être dépo-

sées à la halle? 21, 23, 24, 25, 26 mars. Haute Cour de justice. Sénatus-consulte relatif à sa compétence, 16 juin. - Rapport de M. Barthe, 17, 18, 25 juin. Juges, 10 nov.

Homæopathie. V. Médecin.

Hospices. Circulaire de M. Delangle sur la transformation

es biens immeubles, 24 août. Huissier. Le parcours du second demi-myriamètre, c'est-àdire d'un myriamètre complet, est-il la condition nécessaire de la première allocation de 4 fr., accordée par la loi à l'huissier, à raison d'une distance de moins d'un myriamètre, mais supé-rieure à un demi myriamètre? 28 avril. — L'huissier doit-il, à la fin de ses actes, mentionner les frais des copies de pièces signifiées, alors même que ces copies auraient été faites par l'avoué? 29 avril. — Les huissiers peuvent-ils, concurremment avec les notaires, procéder à la vente d'herbes et de récoltes sur pied?

17 déc. — Doivent-ils, à peine d'amende, mettre à la sin de l'exploit, les srais et honoraires, qui peuvent-être dus à l'avoué, tels que copies de pièces? 22 déc.

Hypothèque. Est-elle valable, l'inscription hypothécaire qui ne contient pas, de la part du créancier, élection de domicile dans l'arrondissement de la situation des biens? 27 juil. — L'hypothèque inscrite à la diligence du syndic de la faillite, en vertu de l'art. 490 du Code de commerce, au nom de la masse des créanciers, sur les immeubles du failli, prend-elle date hic et nunc, ou seulement du jour de l'homologation du concordat? 31 dec. – Dans quel délai doit agir le créancier hypothécaire qui veut former opposition au jugement fixant le jour de la cessation des paiements du débiteur, antérieurement à la faillite de ce dernier, et à l'hypothèque consentie par lui? 20 fév. – Lorsque le créancier hypothécaire, en recevant le paiement de sa créance du tiers détenteur, lui donne mainlevée de son inscription, et le subroge ainsi par ce paiement à tous ses droits

d'hypothèque, cette mainlevée profite-t-elle aux créanciers pos-térieurement inscrits? 28 juil. — V. Saisie immobilière. Hypothèque judiciaire. Le jugement qui, après avoir pro-noncé pour l'avenir la nullité d'une société commerciale, se borne, du consentement des parties, à ordonner la constitution

hypothèque judiciaire? 2 sept.

Mypothèque légale. Le créancier que premier en date, a obtenu l'engagement sonscupe de la femme avec constitution d'hypothèque sur les biens du mari, est-il préférable au créancier de la femme qui n'a obtenu que postérieurement la cession de l'hypothèque légale de celle-ci, bien qu'il ait fait inscrire cette hypothèque avant que le créancier premier en date par la subrogation se soit mis en mesure à cet égard, si cette ins-cription a été prise au profit de la femme, et non d'une ma-nière exclusive au profit du créancier inscrivant? Cette inscription profite-t-elle à tous les créanciers à qui la femme avait consenti des subrogations? 10 juil. — Devant quel Tribunal doit être portée la demande en main levée de l'inscription de l'hypothèque légale, formée dans les conditions de l'article 2161 du Code Napoléon? 18 fév. — V. Communauté conjugale, Surenchère.

Immeubles par destination. Une machine à vapeur et ses accessoires le sont-ils ? 15 avril. - Peuvent-elles être considérées comme telles des glaces d'appartement, par cela seul que, dans l'appréciation du Tribunal, l'intention du propriétaire aurait été de les placer à perpétuelle demeure dans la maison? 20

Incendic. Le locataire est-il responsable vis-à-vis du propriétaire, de l'incendie causé par son domestique? Quid si cet in-cendie est le résultat d'un crime? 31 déc.—Est-elle maison habitée, dans le sens de l'art. 434 nº 1 du Code pénal, la grange joignant une maison habitée et faisant corps avecelle? 12 mars. Causé par allumettes chimiques, 10 août. - En cas d'incendie, les voisins qu ont souffert peuvent-ils prendre des mesures conservatoires à l'égard du voisin chez lequel le feu a commencé, par exemple, former des saisies-arrêts entre les mains des compar exemple, former des saisies-arrêts entre les mains des compagnies d'assurances? 8 oct. — Au passage Jouffroy, 17 janv. — Procès à ce sujet, 29 juil. — De la ferme aux champignons, 20 juin. — A la Petite-Villette, 11 août. — A la buanderie de l'Ecole-Militaire, 8 janv. — Du Grand-Condé, 8, 9 juin. — Procès à ce sujet, 10, 12, 13 juin, 17 juil. — Dans les dépendances de la gare du chemin de fer de Lyon, 3 nov. — Dans une fabrique d'huile de schiste, 24 fev. — Fabrique de produits chimiques, 23 mars. - Fabrique de bitume à Ivry, 19 sept. -Fabrique de bougies, 1 oct. — Fabrique de gutta-percha, 28, 29 oct. — Chez un grainetier, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 76, 22 janv. — Un bateau de charbon, 4 août. — Un magasin de charbon de bois à Ivry, 13 août. — Une briquetterie, 30 juil. — Un grainetier, rue Coquillère, 13 oct. — Au ministère des finances, bureau des cautionnements, 4 fév. — Dans les dépen-dances du théâtre de la Porte-Saint-Martin, 14 oct. — Rue Hauteseuille, n. 32, 1 mai.—Rue de Lourcine, n. 74, 3 sept.— Rue Basfroi, 12, 13 sev.— Rue des Vieilles-Haudriettes, n. 5, 16 oct.— Rue de Lourcine, 16 oct.— Rue de la Verrerie, n. 38, 16 oct.— Rue des Trois-Couronnes, 22 déc.— Chez un loueur de remise, rue Neuve des-Mathurins, n. 50, 10 déc.

— Chez un fabricant de calorifères, 16 nov. — Dans un dépôt de marchandises du chemla de fer de Lyon, passage Sainte-Avoye, marchandises du chemin de Ier de Lyon, passage Sainte-Avoye, 5 déc. — Chez un apprêteur d'étoffes, quai de la Gare d'Ivry, 2 mars. — A Batignolles, fabrique d'huile, 3 juin. — A Montrouge, une fabrique de carlon, 23 janv. — A Ivry, fabrique de bitume, 26 mai. — Du moulin de Notre-Dame, près Troyes, 21 août. — Au hameau de la Mihoue, près Chartres, 22 août. — Au Palais de Justice, à Châteauroux, 22 déc. — Du village Au Palais de Justice, à Châteauroux, 22 déc. — Du village d'Amplaing (Ariége), 19 août. — A Orléans, 7 janv. — A Arthun, 9 nov. — A Plailly (Oise), 26 fév. — A Londres, des Docks, 1 juil. — A Christiania, de trois quartiers de la ville, 16 avril. — A State-Island, des bâtiments de la Quarantaine,

Interdiction. La personne pourvue d'un conseil judiciaire pent-elle défendre à une demande en interdiction sans l'assistance de ce conseil? 16 mars.

Intéréts. L'art. 1153 du Code Napoléon, qui ne fait courir les intérêts que du jour de la demande, s'applique-t-il aux intérêts compensatoires? 24 sév. — Décision du Tribunal de commerce de Nancy, qui étend aux banquiers la faculté donnée à la Banque de France par la loi du 10 juin 1857, d'élever le toux de l'intérêt au-delà de 6 p. 100, 30 mai. — L'art. 1378 du Code Napoléon relatif à la restitution de l'indu, tant en principal qu'en intérêts, est-il applicable à une restitution de fruits? 17 nov. — Le billet à ordre implique-t-il obligation, à défaut de

Inventaire. V. Actions industrielles. Inventaire (bénéfice d'). Les créanciers de la succession ne peuvent conserver leur privilège qu'en l'exerçant ou en le reudant public par une inscription prise avant le partage? 27

Jeu de Bourse. Est-elle admissible la répétition des différences et des courtages payés pour cause de jeux de Bourse entre les mains d'un agent de change? La remise de valeurs à titre de couverture doit-elle être considérée comme paiement? En d'autres termes, les art. 1965 et 1967 du Code Napoléon sont ils applicables aux jeux et paris qui ont lieu sur le cours des effets publics? 15 janv., 21, 23, 30 nov., 1 déc. — La sous-cription de billets en paiement des dissérences constitue elle le paiement dont la répétition ne peut avoir lieu aux termes des articles précédents? 10 déc. — Décision de la chambre syndicale des agents de change au sujet du report des actions de Saint-Rambert. Est-elle obligatoire pour les reporteurs? 18 juil. - L'article 1967 du Code Napoléon, qui interdit toute répétition d'une dette de jeu volontairement payée, est-il appli-cable aux jeux illicites de Bourse frappés d'une nullité d'ordre public par une législation spéciale? Des valeurs industrielles remises à un agent de change à titre de couvertures consti-tuent-elles un paiement volontaire non sujet à répétition? 30 juil. -- Le mandat donné à un banquier par un non commer-cant de faire des opérations à la Bourse rend-il le mandant justiciable du Tribunal de commerce? 7 août. — Une femme mariée. Demande en nullité devant le Tribunal civil et demande en paiement du solle des opérations formée en même temps par l'agent de change devant le Tribunal de commerce. Litispendance. Question de compétence, 25 août. - V. Marché

Juge de paix. Est-il compétent pour connaître de la demande en réparation de dommage causé à une habitation rurale par l'extraction de moëllons, ladite demande excédant 200 fr.? par l'extraction de moellons, ladite demande excedant 200 ir. 1 6 janv. — Quid d'une demande en garantie de la somme de 40 fr., lorsque le fait qui a engendré l'action principale est commercial? 15 avril. — Nominations, 15 janv., 9 fév., 20, 30 mars, 17 avril, 12, 16, 30 mai, 15, 30 juin, 31 juil., 25 août, 5, 14, 26 sept., 5, 29 oct., 17, 26 nov., 5, 18 déc. — Rapport et décret sur l'augmentation du traitement des juges de

paix, 27 août, 5 sept.

Jugement, L'opposant à un jugement par défaut, faute de plaider, rendu après un premier jugement de défaut profit oint, est-il recevable, avant que le juge ait statué sur cette opposition, à interjeter appel du jugement? 5 fév. — L'opposi-tion à un jugement par défaut formé sur un procès-verbal de

tion à un jugement par défaut formé sur un procès-verbal de saisie doit elle être réitérée, dans la huitaine, sous peine de nullité? 24 oc. — V. Qualités, Saisie-immobilière.

Jury. Y a-t-il incompatibilité entre les fonctions de juré et celles de membre du Conseil des prudhommes? 21 avril, 5 mai. — Excuses, 8, 17 janv., 2, 17 mars, 2, 17 avril, 2, 5 mai, 2 juin, 17 juil, 2, 17 août, 2, 17 sept., 17 oct., 5 nov., 2 déc. — Collecte, 1, 16, 29 jinv., 14 fév., 2, 16, 31 mars, 1, 13, 30 mai, 16, 30 juin, 17 juil., 1, 18 août, 2, 16, 30 sept., 16, 30 oct., 14 nov., 2, 17 déc. — Tirage, 9, 23 mars, 7, 20 avril, 11, 22 mai, 9, 22 juin, 9, 22 juil, 6, 22 août, 6, 21 sept., 5, 23 oct., 10, 13, 24 nov., 21 déc.

Lait falsifié. Condamnations pour ce délit, 17 janv., 7, 20 fév., 18 juil.

Lapins. Le propriétaire de bois dans lesquels existent des lapins, est-il responsable des dégats qu'ils commettent dans les champs voisins? 10 juil.

Legion-d'Honneur. Nominations dans la magistrature, à l'occasion du 15 août, 17 août. - A l'occasion du voyage de l'Empereur en Bretagne, 25 août.

Légitimation. Les juges peuvent-ils déclarer légitimé par le mariage subséquent de ses père et mère l'enfant que sa mère n'a pas reconnu dans l'acte de célébration, lorsqu'il y a eu reconnaissance du père dans l'acte de naissance aven ue ler ph. la mère, et qu'il résulte des faits que le tout l'and nué? 30 avril. La plus de l'oncle et de la nière, non mariés alors, est l'ament légitimé par le mariage subséquent du père et de la mère contracté à la suite de dispenses?

Legs. Le legs d'un immeuble avec défense d'aliéner, d'hypothéquer et de déléguer les loyers équivaut à l'insaisissabilité, 2 nov. - La demande en délivrance par les légataires particuliers peut-elle être faite aux légataires en usufruit de la totalité d'une succession? 3 avril. — Constitue-t-il un legs particulier ou à titre universel le legs de tout le mobilier que le testateur possède dans certaines communes? 5 juin. — Lorsqu'un legs universel, au profit d'une ville, a été réduit aux trois quarts par le décret impérial d'autorisation, les héritiers naturels ainsi investis d'un quart sont-ils tenus de contribuer dans la propor-tion de leur émolument aux charges qui auraient grevé la ville seule, si le legs avait été maintenu dans son intégralité? 18 fév. — Quel est le sens légal du legs des meubles et effets mobiliers? 28 avril. — A partir de quel moment le légataire parti-culier a-t-il droit aux intérêts de son legs? 3 avril.

Lettre. L'inviolabilité du secret des lettres est péremptoire et peut être présentée en tout état de cause, 12 mai. - Lettre de l'Empereur au prince Napoléon, relativement à l'engagement des travailleurs libres, après l'affaire du Charles-Georges, 9

Lettre de change. L'apposition sur la lettre de signatures d'individus négociants sussit-elle pour rendre justiciables du Tribunal de commerce les signataires non commerçants? 10 avril. - Le porteur d'une lettre de change tirée de France et payable en Angleterre, doit-il, à peine de déchéance, exercer son recours contre le tireur ou les endosseurs de France dans les formes et délais prescrits par la loi française? Quid si le protet a été fait et dénoncé conformément à la loi française? 18 nov.-Le visa donné par le tiré à une lettre de change payable à plusienrs jours de vue équivaut il à l'acceptation? 11 nov. — V.

Livret d'ouvriers. La loi du 22 juillet 1854 est-elle applicable

aux ouvriers d'agriculture ? 22 janv.

Locataire et propriétaire, V. Bail. Louage d'ouvrage. Est-elle valable la convention par laquelle une personne, en acceptant les fonctions de contre-maître dans une fabrique, s'est engagée à ne jamais s'employer à l'avenir dans une fabrique de produits semblables? 19 mai.

M

Magistrature. Projet d'augmentation du traitement, 26

Maître de poste. La juridiction correctionnelle est-elle compétente pour apprécier l'exception d'un entrepreneur de voitu-res publiques opposant à la demande d'indemnité du maître de poste dont il n'a pas emprunté les chevaux, une convention qui aurait pour objet de réduire l'indemnité réclamée? 26 juin.

Majorat. Les héritiers du titulaire du majorat sont-ils déchus du titre et de la dotation par suite de naturalisation étrangère? 11 nov.

Mandat. Le mandat à l'effet d'aliener doit-il être exprès en ce sens qu'il sera donné en termes sacramentels ? 28 avril. Manœuvres de nature à troubler la paix publique. Qu'est-

ce qui constitue celles prévues par l'art. 2 de la loi du 27 février 1858 (Adresse au comte de Chambord)? 17 déc.

Marchés à terme. Sont-ils licites et doivent-ils être exécu-L'agent de change a-t-il action dans ce but contre son

client? 29 janv. Mariage. La femme dont le mari a été frappé de mort civile par suite d'une condamnation aux travaux forces à perpétuité, antérieure à la loi du 31 mai 1854, abolitive de la mort civile, est-elle habile à contracter mariage sous l'empire de cette der-nière loi et du vivant de son mari? 22, 24, 25 juin. — Est-il prohibé le mariage entre le neveu et sa tante par alliance? nov. — Le mariage contracté à l'étranger entre un Français et une étrangère est-il nul pour défaut de publication en France et d'actes respectueux? 18 mars, 25, 26 sept. — Quid pour défaut de consentement des ascendants? (mariage contracté par un Français avec une Péruvienne, à Lima), 12 mai. - Autre, en Amérique (défaut de publication et de consentement), 12 juin. - Demande en dommages-intérêts pour inexécution de promesses de mariage, 31 mars (bis). - Demande en nu!lité d'un mariage contracté par un Français, à l'île Wallis, avec une semme du pays, 10 avril, 8 mai. — Demande en nullité pour cause de grossesse dissimulée par la semme au mo-

lité par les cohéritiers français, 5 août. — Facilité des mariages en Angleterre, 12 août. — V. Adultère, Compétence.

Marque de fabrique. Règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 23 juin 1857, 17 août.

Médecin. En cas de faillite, le médecin a-t-il privilége pour les frais de la dernière maladie du failli? 12 janv.—Celui qui, dans une épidémie, a donné, sur la réquisition du maire, ses soins aux indigents d'une ville, a-t-il le droit de réclamer des honoraires de la ville? 29 janv. - Le médecin homœopathe peut-il débiter lui-même ses médicaments? 5, 6, 9 mars, 4 mai. — Affaire des médecins homosopathes contre l'Union médicale, 1, 2, 3, 4, 11 cec. - V. Exercice illégal de la médecine.

Menaces de mort. Par un jeune artiste à une femme, 8 Mesures de sûrcté générale. Exposé des motifs et projet de

loi à ce sujet, 3 fev. - V. Grands commandements militaires, Corps legislatif.

Meubles. V. Legs. Meurtre (ou tentative de). Suivi de suicide, à La Villette, 6 sept. - D'un mari sur sa femme, sur son beau-frère, sa bellesœur et deux autres personnes, boulevard Saint-Martin, 29, 30 déc. - Par inlousie d'une femme, à Montrouge, suicide du meurtrier, 25 oct. - Rue Mouffetard, un crémier, 30 déc. -Rue Dauphine, un garçon boulanger, 17 nov. - Rue Chapon, un jeune ouvrier, 6 mars. - Rue Folie-Méricourt, une ouvrière, 2 mars. - A Charonne, par un Italien sur sa maîtresse, 24 janv. — A Batignolles, par un porteur d'eau sur un autre, 26 mai. — A Saint-Brieuc, 23 déc. — A Prunay, du garde de madame de Montesquion, 10 nov. — Double meurtre, rue de Lagny, 5 mars. - A Cambrai, scène d'adultère, 10 mars. -A Mondrepuis (Aisne), 10 mars. - A Ercheu (Somme), 28 avril. — A Redon, 19 nov. — A Draguignan, d'un enfant par son père qui se suicide, 31 juil. — D'un conseiller de préfecture, à Mont-de-Marsan, par un artisan, 7, 9, 12 janv. V. Garidel ou Laterrade. - Sur un négociant de Lyon, attiré dans un guet-apens, a juin. - A Mexico, sur le chargé d'affaires d'Angleterre, 20 janv. - A Madrid, du député Verdugo, 21 avril. — A New-Yorck, d'un père et d'une mère par leur fils qui leur mange le cœur, 31 janv. — A Jassa (Syrie), 6 mare. - En Hongrie, un colporteur et un enfant, 23 mars.

Militaire. Un militaire condamné à la peine de mort et dont la peine a été ensuite commuée, est-il, après sa libération, soumis à la surveillance de la haute police? 14 octobre. V. Rebellion.

Mines. Les articles 43 et 44 de la loi du ar avril 1810 sontla applicables, soit que le dominage provienne de l'occupation des terrains, soit de leur affaissement ou détérioration par suite de travaux intervenus? 31 juil., to oct. - Faitsil acte de commerce celui qui achète des mines en vue d'une spéculation et forme dans ce but une société commerciale par actions? 3 juin.

Question analogue, 11 août. - V. Saciété. Mineur. Le mineur non commerçant qui a souscrit un ballet à ordre, peut il être condamné à en payer le montant, par cela seul que le billet énongant que la valeur a été reçue en marchandises, il y a preuve suffisante que le souscripteur, ayant reçu la valeur dudit billet, en a fait son profit? 20 juil.— Doit-il être cousidéré comme un tiers vis-à-vis du créancier et du tuteur lorsque ce dernier agit dans les limites de ses pouvoirs et comme administrateur des biens du pupille, de telle sorte que le bail sous seing privé non enregistré et consenti par le tuteur puisse être déclare non opposable au mineur? 2 juil.-La lettre de change souscrite, par un mineur et ratifiée à sa majorité par acte séparé, conférant hypothèque, a t-elle repris, par l'effet de cette ratification, sa valeur commerciale, et noamment en ce qui concerne la contrainte par corps, si cette voie d'exécution n'a pas été formellement stipulée dans l'acte de reconnaissance de le dette? 1 juil. — V. Compétener.

Mineur émancipé. Sont-ils nuls de plein droit les actes de

commerce faits par lui? 31 août. - Peut il intenter une action en partage avec l'assistance de son curateur ? Faut-il l'autorisation du conseil de samille? 31 août, - Si le curateur resuse de l'assister, que peut saire le mineur? 31 août.

Ministère. De l'Algérie et des colonies. Création, 26 juin. -

Organisation, suppression du gouverneur général, 4 sept.
Organisation de la magistrature, 5 déc.

Ministère public. V. Excès de pouvoir.

Mitoyenneté. Le voisin mis en damante de contribuer à la clourr, peus à J. Canchir J. cette obligation en abandonnant la moitié du terrain sur lequel le mur doit être assis et en renonçant à tout droit de mitoyenneté tant sur le mur que sur le terrain? 2 fév. - Le droit du voisin de faire exhausser le mus mitoyen est absolu et ne souffre pas d'exception, 15 juli-L'indemnité ou décharge pour l'exhaussement est-elle due alors que, par suite du peu de solidité du mur, l'un des copropriétaires l'a

fait reconstruire en entier à ses frais? 17 août. Moniteur. Article à l'occasion du général Espinasse comme ministre de l'intérieur, 14 fév. — Autre en répouse au Times, 19 mars. — Autre à propos des réfugiés en Suisse, 19 mars. — Autre sur l'exécution de la loi relative aux mesures de sûreté générale et sur les passeports, 26 mars. - Autre sur les articles de journaux annonçant d'avance la sixation des dividendes

des compagnies de chemins de fer, 13 avril. Monnaie (fausse). La reproduction, par voie de contrefa-çon, de papier monnaie ayant cours à l'étranger, constitue-telle la fabrication par contrefaçon de monnaies d'or ou d'argent punie par les art. 132 et suivants du Code pénal ou le faux en écriture privée ? 26, 27 mai. — Un ouvrier serrurier, 24 février.

Mort civile. V. Mariage. Musique militaire. Le musicien qui est appelé à exercer son art dans un corps de musique militaire, peut-il, étant marié, contracter un engagement qui le lie au service militaire en le

soumettant à toutes les obligations imposées aux militaires incorporés par la voie du recrutement? 10 sept.

Nantissement. Le droit à un bail en est-il susceptible ? 2 juin. - En cette matièr , l'enregistrement de l'acte est-il une for-malité substantielle dont dépende la validité du contrat? 18 sev. - La dation en nantissement par l'associé titulaire d'une association commerciale en participation d'un bail appartenant à ladite association, est-elle nulle comme constituant une alienation de la chose d'autrui? 12 mai. — Les principes ordinaires du nantissement sont-ils applicables au prêt commercial fait sur la remise d'actions au porteur? 3 juin. Naturalisation etrangère. V. Majorat.

Navigation maritime. Un armateur peut-il se dégager de sa delle envers les gens de l'équipage par l'abandon du navire et du frèt, lorsque le voyage pour lequel le matelot était engagé est ter-miné et que l'abandon est le résultat d'un événement ultérieur (l'innavigabilité du navire)? 19 nov. — Les avaries éprouvées par la marchandise lors d'un débarquement délibéré pour le salut commun, doivent-elles être classées comme avaries communes ou comme avaries particulières à la charge du propriétaire

de la marchandise? 19 nov. Nécrologie. De la magistrature et du barreau pour 1857, 3

Notaire. Le principe que la remise volontaire du titre par le créancier sait légalement présumer en saveur du débiteur qu'il s'est libéré, est-il applicable au notaire à qui îl est dû des déboursés et des honoraires? 27 janv. — Le notaire est-il en contravention lorsqu'il a mentionné dans un acte public comme établissant libération une quittance sous seing privé donnée au vendeur par le précédent propriétaire, alors que cette quittance est la cause non de l'acte public, mais seulement du paiement qu'il constate? 18 fév. — La remise proportionnelle due aux notaires pour les ventes qui leur sont renvoyées par les Tribu-naux, est-elle régie par l'art. 14 de l'ordonnance du 10 octobre 1841 ou par l'art. 11? 19 mai. - Le Tribunal qui a fixé les honoraires dus à un notaire pour la rédaction d'un contrat de mariage, a-1-il pu se dispenser de prendre l'avis de la chambre des notaires avant de rendre sa décision? 11 mars. - Devant quel Tribunal doit être portée la demande en paiement d'honoraires dus à un notaire et taxés par le président du Tribunal? 16 mars. - Requis de procéder, par un incapable, le notaire peut-il s'y refuser? La question, en tout cas, peut-elle être jugée par la voie du réséré? 23 juin. - Le notaire doit, sous paine d'amende, porter sur son répertoire les certificats de prode la caisse d'épargne? 15 juil. - Le paiement volontaire des frais et honoraires crée-t-il une sin de nonrecevoir contre la répétition de ce qui excède la somme légitimement due? 2 juil. - Le notaire chargé du recouvrement des créances d'une succession, est-il responsable de la péremption du titre d'une créance restée dans ses mains après la décharge du mandat? 30 avril. — Le créancier hypothécaire du vendeur dont les biens ont été vendus à l'amiable pardevant notaire, est-il fondé à demander à ce notaire, comme exerçant les droits de son débiteur, la fixation de ses frais et honoraires suivant la

paiement à l'échéance, de payer les intérêts à partir du protet? | ment de la célébration du mariage, 21 juil.—Mariage morgana- taxe du président, nonobstant le règlement qui en a été sait à tique du prince Frédéric-Auguste de Hesse. Demande en nul- l'avance entre les parties, et à se saire tenir compte de la dissél'avance entre les parties, et à se faire tenir compte de la différence après la réduction qui en aura été opérée? 20 mai. — Elections, 22 mai. — V. Agent d'affaires, Désistement. Exéculeur testamentaire, Huissier, Office ministériel.

Nourrice. V. Dommages intérêts. Nouvelles fausses. V. Faux. Nue-propriété. L'adjudicataire d'une nue-propriété, peut-il prétendre à la propriété complète alors que l'usufruitier étant décédé la veille de l'adjudication, ce fait est resté ignoré tant du vendeur que de l'acheteur? 10 mars.

Objets perdus et trouvés. Huit billets de banque trouvés par un chiffonnier, 15 oct. — Une montre, rue Bonaparte, 1 déc. — Contestation à propos de huit sacs d'écus découverts dans

une maison de la rue des Garmes, 12 déc. Officier ministériel. Est-il valable l'accord par lequel un nolaire en cédant son office s'est réservé les recouvrements? 21 avri', 22 mai. — Le vendeur non payé d'un office ministériel, conserve-t il son privilége sue l'indemnité moyennant laquelle la compagnie rachète aux mains du successeur l'office dont il était propriétaire ? 15 avril. - L'affectation privilégiée du caulionnement des officiers ministériels (un notaire dans l'espèce), aux créances résultant d'abus et de prévarications commis par cux, s'étend-elle à la garantie des amendes prononcées contre ces officiers publics, à raison de crimes ou délits? 27 juil. -Le décret qui prononce la destitution d'un officier ministériel (griffier), est-il susceptible de recours par la voie contentieuse? 13 avril. - Lorsqu'un officier ministériel (dans l'espèce un notaire) accusé de faux, a été acquitté par le jury, peut-il néanmoins être soumis à l'action disciplinaire pour les mêmes faits? 22 juil. - Lorsqu'un Tribunal statue disciplinairement sur une plainte dirigée contre un officier ministériel, et qu'il y a partage d'opinions, ce partage doit-il être vidé de la manière prescrite pour les affaires civiles par l'art. 118 du Code de procédure? 8 avril. — L'action disciplinaire, à raison de faits qui, soit en matière civile, soit en matière criminelle, ne seraient pas susceptibles de la preuve testimoniale, est-elle recevable sans qu'il y ait preuve ou commencement de preuve par écrit? 6, 8 juil. (dans l'espèce un notaire). - Le privilége du vendeur d'un office ministériel ne s'exerce sur le prix de la vente de cet office qu'autant que ce prix est encore aux mains du cessionnaire. S'il a été disposé du prix par des cessions régulièrement laites antérieurement à la réclamation du priviége, ce privilége est périmé, 28 août. - V. Avoué, Compensation, Compétence, Courtier de commerce, Dénonciation calomnieuse, Frais,

Opposition. L'opposition formée en temps utile par des codébiteurs solidaires au même jugement qui n'est à leur égard qu'un jugement par défaut saute de comparaître, ne prosite pas au co-debiteur vis-à-vis duquel il a le caractère d'un jugement par défaut faute de plaider, 3 fev. - V. Hypothèque.

Opposition à mariage. V. Compétence. Opposition (tierce). Peut-elle être formée au jugement qui, en matière de faillite, fixe l'époque de la cessation des paiements? 10 avril. - Quid par le cessionnaire à l'arrêt rendu sur l'instance d'appei engagée par un tiers contre le cédant? 2 juin. -Quid par les actionnaires d'une société en commandite contre le jugement qui prononce contre le gérant la dissolution de la société? 11 aoûl. Orage. Au Mans, 21 août.

Ordre. Une Cour impériale a-t-elle pu ordonner la collocation dans un ordre ouvert sur partie du prix d'un immeuble restée disponible, d'un créancier forclos faute de production au préjudice d'un créancier produisant non utilement colloqué? 17 mars. — Magistrats charges du réglement des ordres, 10 nov.

Outrage. L'outrage à un fonctionnaire est panissable de la

peine portée à l'art. 224 du Code penal, par cela seul qu'il a été fait à l'agent dans l'exercice de se fonctions encore qu'il eût passe cause des faits entièrement étrangers aux fonctions de l'a-

Outrage à la pudeur. Quand public? 19 mars. - L'est-il dans une voiture à stores baissés? 22 mai, 19, 27 juin, 30 oct. - Jeune file qui meurt de saisissement, 23 mai.

Paiement. Le paiement fait à un tiers expressement désigné, peul-il être imputé sur la créance restant due à un autre tiers, lorsqu'il n'existe entre ces deux tiers aucun lien de solidarite? Parlage. L'indemnité due par le cohéritier à son cohéritier,

en cas d'éviction, doit-elle être estimée d'après la valeur des biens au temps du partage, ou au contraire d'après la valeur des biens au temps de l'éviction? 16 fév. - Un partage définitif de succession doit-il être nécessairement sait par écrit? Son existence peut-elle être prouvée comme celle de certains autres actes, lorsqu'il existe un commencement de preuve par écrit? 20 juil. — Est-il valable le partage testamentaire qui attribue à l'un des cohéritiers la presque totalité des immeubles et à l'autre la presque totalité des rentes et des meubles? 1 août. - Lorsque après partage par égales portions de la succession paternelle entre les enfants, vient à êire découvert un testament qui attribue à l'un d'eux toute la quotité disponible, celui-ci at-il le droit de demander la nullité du premier parlage et d'exiger qu'il en soit fait un nouveau? Peut-on lu opposer, comme fin de non recevoir, l'alienation que, antérieurement a la connaissance du testament, il avait consentie de son lot à l'un

de ses cohéritiers? 19 nov.

Partage anticipé Un père de famille a-t-il pu, valablément, en même lemps qu'il saisait à ses ensants le partage anticipé de ses biens, s'en réserver l'usufruit, et imposer à ses cufants l'obligation de ne pas aliéner ni hypothéquer de son vivant, les biens objet du partage? 21 avril. - A quel moment les enfants ont ils le droit d'attaquer le parlage? Pour voir s'il y a lésion, a quelle époque doivent être estimés les biens? 25 oct.

Partage d'opinions. Les juges peuvent-ils, en cas de partage,

déclarer le partage que sur une partie du litige et statues definitivement sur l'autre? 17 août. -- V Officier ministeriet. Partie civile. Lorsque la partie civile domiciliée hors de l'arrondissement où se fait l'inscription, n'a pas élu domicile dans cet arrondissement, la décision du juge d'instruction qui a statué sur sa prévention, doit-elle lui être notifiée ? 27 juil. -Doit-elle, pour laire tomber le jugement par défaut qui l'a déclaré mal fondé dans sa demande contre le prévenu, notifier son opposition tant à celui-ci qu'au ministère public? 14 nov. Appel au criminel.

Passeports. Note du Moniteur à ce sujet, 26 mars. Patente. Doivent-ils la patente d'agent d'affaires les syndics salariés des faillites? 9 oct.

Péche au hareng. Engagement des gens de mer sur la place Fecamp. Tacite reconduction pour la saison suivante, 5 sept. Pension. Le fonctionnaire qui, au moment de la promulgation de la loi du 9 juin 1853, remplissait des fonctions dispensées de retenue et ne conférant pas droit à pension, peut-il faire compter pour la fixation de la pension à laquelle cette loi est venue lui donner droit, non seulement les services qu'il a rendus depuis 1853 et à raison desquels il a subi la retenue, mais aussi les services qu'il avait rendus antérieurement dans d'aulres fonctions qui étaient également sujettes à retenue ? 6 jany. – La loi du 9 juin 1853 est-elle applicable aux veuves et orphelins du titulaire décédé postérieurement à la loi, mais dout la pension avait été liquidée antérieurement? 7 janv. - Les magistrats qui ont rendu des services dans les colonies avant 1853 et qui, terminant leur carrière dans la mogistrature métropolitaine, sont admis à la retraite en cette dernière qualité, vent-ils réclamer le bénéfice de moitié en sus, soit en verta de l'art. 7 de l'arrêté du gouvernement du 11 fructidor an XI, soit en vertu de la loi du 18 avril 1831? 4 août.

Pharmacien. Se rend-il coupable d'exercice illégal de la pharmacie, l'individu qui se rend propriétaire d'une pharmacie et la fait exploiter par un pharmacien comme gérant? 13 nov. V. Medecin.

Place de la Concorde. Son histoire, 4 sept. Poids et mesures. Prévention contre un épicier accusé de s'être servi de balances non soumises à la vérification (système Roberval), 22 avril. — L'ouvrier charpentier à la journée, est-il assujeti à la taxe des poids et mesures? 4 nov. - Condamnations pour faux poids et fausses mesures, 16 janv. - V. Cumul de peines, Decret.

Police. Nouvelle division de Paris sous le rapport de la police, 14 nov., 15 déc.

Pompes funébres. L'administration a-t-elle le privilége de l'exhumation des corps et de la fourniture des cercueils pour leur transport en province ? 11 mars, 16 nov. — Le décret du 7 mai 1852 qui a pris à la charge de l'Etat les frais des funérailles des

maréchaux de France, a t-il par là enlevé aux fabriques d'église maréchaux de France, a t-11 par la emeve aux labriques d'église le droit exclusif que leur donne le décret du 23 prairial an XII, de faire les fournitures nécessaires pour les enterrements? 28

Poste. Y a-t-il immixtion dans le service des postes dans le Poste. Y a-t-il immixion dans le service des postes dans le fait du transport par un voiturier d'un acte de décès et d'un acte de decès et d'un acte de de decès et d'un acte de fait du transport par un sonaire de la soumis à la formalité acte de consentement à mariage pour être soumis à la formalité acte de consentement à mariage pour être soumis à la formalité de la consentement à mariage pour être soumis à la formalité de la consentement à mariage pour être soumis à la formalité de la consentement de la co acte de consentement a mars. — Boîte aux lettres remplie d'eau,

Poudres à feu. La loi du 13 fructidor an V réserve-t-elle à Poudres à jeu. La 101 du 15 du vendre les poudres à feu? l'Etat le privilege de labriques et de Colore les poudres à feu? S'applique-t-elle à la poudre dite Martineddu, pour l'explosion

des roches? 3 janv., 4 fév.

Pourvoi en cassation. Celui dans l'intérêt de la loi, peut-il être formé par un procureur impérial? 7 fév. - Celui contre être forme par un procureur imperiare, contre un arrêt de condamnation pour contravention de presse, est-il un arrêt de condamnation pour des les trois jours, non-recevable pour défaut d'acquittement dans les trois jours, du montant des condamnations prononcées contre le gérant? du montant des condamnations partie dispense sa partie ad-18 juin. — L'acte par lequel une partie dispense sa partie adverse de lui signifier l'arrêt intervenu entre elles, ajoutant qu'elle entend que cette déclaration ait la même valeur qu'une signification régulière de l'arrêt, fait-il courir le délai du pourvoi en cation régulière de l'arrêt, sait-il courir le délai du pourvoi en cassation? 11 août. — Pourvois pour désaut de motifs, 2 mars, 1 avril (bis), 4, 8 avril (cassation), 11 juin, 21, 27 juill. (cassation), 9 août (bis), 19 août (bis), 23 nov. — Affaire des élections du Blanc (Indre): l'arrêt juge que l'appréciation des juges du sait doit être motivée de telle sorte que la Cour de cassation puisse contrôler la qualification légale des saits? 26 déc. — Rejets de pourvois en matière criminelle, 1, 8, 17, 22 janvier, 5, 12, 19, 28 fév., 5, 7, 12, 19, 26 mars, 2, 9, 17, 23, 30 avril, 14, 22 mai, 4, 11, 18 juin, 2, 9, 17, 23, 30 avril, 14, 12 mai, 4, 11, 18 juin, 2, 9, 17, 23, 30 juil., 7, 20, 27 août, 4, 10, 18, 24 sept., 1, 8, 15 oct., 6, 12, Prefet. V. Arrêté préfectoral.

Prescription. Un jugement de condamnation est-il interruptif de la prescription des réparations civiles réclamées par la parlie civile. 4 juin. — Depuis la promulgation du Gode forestier, civier 4 juin. — Depuis la promaigation du Gode forestier, a-l-on pu acquérir par prescription un droit de pacage dans les forêts de l'Etat, alors qu'une « possession utile » avait précéde ce Code? 26 jans. — Le créancier ne peut-il opposer, du chef ce Code? 26 janv. — Le creancier ne peut-il opposer, du chef de son débiteur, une prescription à laquelle celui-ci a renoncé qu'autant que le créancier prouve que la renonciation de son débiteur a été frauduleuse? 17 août. — Le jugement de débouté d'opposition rendu contre l'un des endosseurs d'une lettre de characteristique à l'égard des autres ellid'opposition rendu contre tun des educosseurs à une lettre de change, interrompt il la prescription à l'égard des autres obligés? change, interrompt il la prescription a l'égard des autres obligés? Dans quelles limites? 26 janv. — Le pourtour des églises est-il prescriptible? 20 avril. — La prescription trentenaire opposable par l'héritler du deuxième degré à celui du premier degré, peutelle être également opposée à celui-ci par le successible irrégulier (le domaine de l'État)? 12 déc. — Pour que le propriéler que usine puisse invoquer la prescription trentenaire de l'usage des sources jaillissant sur le fonds supérieur, faut-il que lui ou ses auteurs aient fait sur ce fonds supérieur des ouvrages destinés à faciliter la chute et le cours d'eau dans la propriété inférieure? 10 fév. 2, 16, 22 mai. - Quel est le point de départ de la prescription en matière de contrefaçon d'œuvres lit-téraires? 16 mars. — En matière d'enregistrement, quel est le point de départ de la prescription du double droit? 7 août. L'accusé qui, à la suite d'un arrêt de renvoi, n'a pu être soumis aux débats à cause de son état de démence constaté pendant plus de dix ans, peut-il invoquer en sa faveur l'exception de pre-scription de l'art. 367 du Gode d'inst. crim., 9 juil. — Le débiteur peut-il opposer à son créancier la prescription quinquennale, lorsque c'est ce débiteur qui, par son fait, a mis le créancier dans l'impossibilité d'agir? 5 juil. - L'action, pour retard dans la livraison de colis transportés par une compagnie de chenins de fer, se prescrit après six mois, 15 juil. - V. Bornage,

Contamace, - Eau (cours d').

Presse. L'autorisation préalable du gouvernement exigée par l'article 1er du décret organique sur la presse du 17 fév. 1851, pour la création et la publication d'un journal est-elle nécesdes gérants, rédacteurs en chef, proprietaires ou administrateurs du journal? 18 juin. - En matière de contravention de la presse, la Cour de cassation a-t-elle le droit de juger la justification des articles poursuivis pour en déterminer le caractère politique ou social? 23 janv. - Signature ainsi indiquée : Pour le Courrier de la Semaine, signé X ..., puis le nom du rédacteur, est-el'e régulière? 19 juin. - Doit-il être signé l'article qui, en annonçant à ses lecteurs une circulaire du ministre des travaux publics, relative au tarif des chemins de fer, discute la mesure prise par le ministre ? Quid d'un article initulé: As-surances sur la contra correctionnel dans l'arrondissement 30 jany. — Le Tribunal correctionnel dans l'arrondissement duquel les journaux distribués ont reproduit une nouvelle sausse est-il compétent pour statuer sur cette prévention? quand y a t-il nouvelle fausse? 31 janv., 3 fév. — Le mot fausse nouvelle du décret du 17 sévrier 1852 s'applique-t-il aux nouvelles untéressant les particuliers ? 30 avril. - Est-il passible de condamnation à l'amende l'imprimeur qui a continué la publication d'un journal deux sois condamné, mais alors qu'il n'est pas établi que la première condamnation a été consue de lui? (Affaire du journal les Contemporains), 12 juin. V. Nouvelle fausse.

Prise à partie. En cette matière, le demandeur a-t-il le droit de présenter ou faire présenter par un avocat des observations orales à l'appui de sa demande? 7 juil. - Le dol et la fraude sont les fondements nécessaires de la prise à parlie, 7 uil, 14 juil.

Prises maritimes. Le Cagliari, circonstances de sa prise,

Privilège. Le privilège du vendeur, écrit dans l'article 2103 du Code Napoléon, s'étend-il à l'échangiste pour la soulte qui qui lui est due par le contre-échangiste? 18 fév. - Le privilége du vendeur peut il être réputé éteint dans le sens de de la loi du 23 mars 1855, par cela seul qu'il n'a pas été inscrit avant la faillite de l'acheteur? Le vendeur conserve-1-il, malgré le défaut d'inscription, le droit d'exercer l'action résolutoire contre les créanciers, même utilement inscrits, de cet acheteur 21 mai. - Le propriétaire peut-il exercer son privilége pour le paiement des loyers sor le prix du mobilier et des marchandi ses garnissant les lienx loués, aliénés avec le fonds de commerce, lorsque ces objets continuent de garnir l'immeuble? 20 fev., 31 dec. - Quid en cas de faillite et de concordat? 25 aoûl. Quid lorsqu'une clause du bail autorisait le locataire à céder son bail et que les syndics ont usé de cette faculté? 9 déc.

Les honoraires payes par l'avoué à l'avocat qui a plaidé sontl's privilégies comme frais faits pour faire reconnaître une créance? 10 fev. V. Médecin, Poudres à feu.

Procedure d'ordre. Projet de loi modificatif des art. 693

696, 717, 749 à 779 du Code de procédure civile, 28 janv.

Propriété artistique et littéraire. Le dépôt de l'œuvre, au hureau de la librairie, établit-il en faveur de l'anteur un droit de propriété privative? 20 mars. — L'éditeur d'un ouvrage ne peut, dans les éditions postérieures, changer le titre origin changer la dédicace? 18 sept. - Affaire des Mémoires du duc de Saint-Simon, Question de savoir si le décret du rergermal an XIII s'y applique et si le dépôt qui avait été fait des Mémoires aux archives du ministère des afiaires étrangères, en avait conféré aux archives du ministère des afiaires étrangères, en avait conféré de la confere de avait conféré sa propriété à l'Etat? 1, 9 avril. — Trente ans ou la vie d'un joueur, mélodrame de MM. Dinaux et Victor Ducange; droits du collaborateur survivant, 22 juin. — La fres que de l'iolise d'Aires de l'action de la laction de l'action de l'action de l'action de la laction de laction de la laction de la laction de laction de laction de la laction de la laction de la laction de laction de laction de la laction de laction de laction de la laction de laction de laction de laction de laction de laction de la laction de la laction de la laction de laction de laction de laction de laction de laction de la laction de laction que de l'eglise d'Ainay; demande en 25,000 fr. de dommages intérêts, 5 janv. — La statue de Notre-Dame de France, 25 juil. - Tranté passé entre le directeur du Vaudeville et la commission des auteurs dramatiques; pièce reçue et non jouées appréciation de la clause pénale; mise en demeure par la seule échéance du terme, 28 août. — Le congrès de la propriété littéraire et artistique à Bruxelles, 23 sept. — Propriété des chansons, 27 nov. V. Prescription.

Propriété industrielle. Le dépôt, au conseil des prud'hommes, est-il suffisant, pour reconseil des propriété des propriétés des

mes, est-il suffisant pour consacrer la propriété privative au profit du fabricant qui a fait une application nouvelle de moyens.
connus pour obtenir un produit industriel? 10 déc. — La propriété des produits de constitute de la propriété des produits de sculpture ornementale et industrielle doit elle être protégéé par un brevet d'invention ou par le dipôt au conseil des prud'hommes? Est-elle désendue par les dispositions de la loi du 19 juillet 1793? 28 oct. V. Brecet d'inven-

Protêt. Le souscripteur d'un billet à ordre qui en paye le montant à l'huissier qui se présente le lendemain de l'échéance, pour en faire le protêt. pour en faire le protêt, doit-il les frais du protêt ? 11 fev.

Pend'hommes. La décision rendue par un conseil dont les membres avaient jugé après l'expiration de la durée de leurs fonctions, est-elle nulle comme émanée de juges sans pouvoirs?

Quai. Qu'est-ce qu'un quai dans le sens légal du mot? 26 Qualités. La coopération matérielle du greffier est-elle némars, 3, 24 juil. cessaire pour le règlement des qualités? 3 mars. - Est radieslement sul le jugement expédié sur qualités non réglées? ?
oct. Les dispositions de l'art. 143 du Code de procédure
oct. relatives à la rédaction des qualités, sont-elles applicadiries, matière commerciale ? 11 nov.

oct.
civile, relatives à la rédaction des qualités, sont-elles applicacivile, matière commerciale? 11 nov.
bles en matière commerciale? 11 nov.

Question d'Etat. Une Gour impériale, saisie d'une demande
Question d'Etat. Une Gour impériale, saisie d'une demande
principale en séparation de corps, est-elle compétente pour
principale audience ordinaire, la question d'Etat qui peut s'élejuger, en audience ordinaire, la question d'Etat devant les chambres réunies? 11 mars. V. Auquestion d'Etat devant les chambres réunies? 11 mars. V. Au-Question sociale (la). La famille et la propriété. Réponse à

la Patrie, 18 mai. Quétes religieuses. V. Arrêté municipal.

R

Rapport à succession. Est-elle rapportable à la succession Rapport a succession. Est-elle rapportable à la succession du père la somme empruntée par celui-ci et remise à l'un de ses fils pour payer une charge de notaire? 27 juin. — Le co-héritier failli est-il tenu de rapporter en moins prenant les sommes dont il est débiteur envers la succession? 23 fév. — Le renonciation du fils à la succession de son père ne le diversité. La renonciation du fils à la succession de son père ne le dispense pas du rapport à la succession de son aieule, à laquelle il vient par pas du rapport à la succession de son aieule, à laquelle il vient par représentation de son père, des dons et dettes auxquels ce dernier aurait été lui même tenu? 6 juin.

Rebellion. Quelle pénalité applicable au militaire qui, en compagnie de non militaires, se rend coupable de rebellion ensers la force armée ? 16 mai.

Récidive. V. Exercice illégal de la médecine.

Recidive. V. Assurance mutuelle.

Recrutement. V. Assurance mutuelle. Référé. Le juge des référés est-il compétent pour faire cons-Refere. le juge des relets sont competent pour taire consde séparation élevé par lui et de l'entrelien duquel il est char-

é? Quid pour les faire exécuter? 7 janv. V. Appel.
Régence. Décret sur la régence de l'Impératrice, 3 fév.
Remise de la dette. La remise d'une partie de la dette faite par le créancier au débiteur, sous la condition que le reste lui par le creametet au délai fixé, faute de quoi la remise pourrait serait payé dans un detai lixe, taute de quoi la reinise pourrait être annulée, est-elle encore valable après l'échéance du terme tant que le débiteur n'a pas été mis en demeure? 15 août. Rente viagère. L'article 1975 du Code Napoléon, d'après

lequel un contrat de rente visgère ne produit aucun effet quand il a été créé sur la tête d'une personne atteinte de la maladie dont elle est décédée, dans les vingt jours de la date du contrat, s'applique-t-il à un contrat de rente viagère, créé du contrat, s'appuque-i-il à un contrat de rente viagere, cree sur plusieurs personnes dont l'une est décédée dans les ringt jours de l'acte? 19 oct.

Rentrée des Cours et Tribunaux. Discours, etc., 4, 5, 6, 7,

13, 14 et 18 nov. (Aix.)

Report. V. Jeu de Bourse. Retrait litigieux. Peut-il être exercé quand le litige est né postérieurement à la cession ? 23 mars.

ostérieurement à la cession ? 23 mars. Retrait successoral. Succession du maréchal de Soubise; le duc d'Aumale contre madame veuve Declercq, 16 juil., 18 juil.,

Rétroactivité. V. Emigré, Société commerciale. Revendication. Pour que le vendeur ait le droit d'exercer l'action en revendication, dans le cas de faillite de l'acheteur, fautil que la faillite ait été déclarée judiciairement? 6 janv.

Rixe. A New-York, 21 oct. - Sur la frontière de France, entre des soldats français et des ouvriers flamands, 27 oct.

Roulement pour l'année judiciaire 1858-59, 10 juil.

Rues de Paris. V. Alignement.

Saisie. La loi reconnaît au saisissant le droit détablir à poste fixe un gardien à la saisie pratiquée au domicile du débiteur. Ce droit va-t-il jusqu'à pouvoir obliger le débiteur à coucher le gardien? 22 août.

Saisie-arrêt. La partie saisie a-t-elle une action en paiement entre ses mains de sommes saisies par deux créanciers, nonob-stant ces saisies? 7 août. — Les juges d'appel peuvent procéder omissomedio, et sans observer les formalités de la distribution Caisse d'épargne, sur les sommes appartenant à un déposant, par le créancier de celui-ci? 16 avril. — Quid sur les directeurs de poste pour les articles d'argent et valeurs côtées ? 27 juin. — Le jugement qui prononce la validité d'une saisie-arrêt et ordonne que le tiers saisi videra ses mains en celles du saisiesant corre le la correction de la validité d'une saisie-arrêt et ordonne que le tiers saisi videra ses mains en celles du saisiesant correction de la correction de la

et ordonne que le tiers saisi videra ses mains en celles du saisissal, opère t-il, au profit de ce dernier, attribution et transport de la créance saisie du jour de la signification au tiers saisi? 5 juin. V. Appel.

Saisie immobilière. Est-il applicable, en cette matière, l'art. 153 du Code de procédure? 1 juin — La transcription du procès-verbal de saisie immobilière peut-elle être opérée avant la dénonciation de la saisie au débiteur saisi? 31 déc. — La vente d'un immeuble par acte ayant date certaine, est-elle opposable au créancier (hypothécaire ou chirographaire), qui a fait saisir l'immeuble, alors que la transcription de la saisie a présaisir l'immeuble, alors que la transcription de la saisie a pré-cédé celle de la vente? 31 déc. — Lersque, dans une saisie, a été compris un immeuble appartenant par indivis au saisi et à d'autres personnes, et lorsque celles-ci ont consenti à ce que l'immeuble restât compris dans la saisie et fût vendu, mais sous réserve de leurs droits. qu'ils seront valoir dans l'ordre ouvert sur le prix, les droits des copropriétaires indivis du saisi sont-ils subordonnés à la formalité de l'inscription? 20 avril. — La disposition de l'art. 687 du Code de procédure civile, quant à la
consignation qu'elle exige, est-elle absolue en ce sens qu'elle ne
fait aucune distinction entre les créances écluses on non au moment de l'aliénation? 11 mai. — Est-elle valable celle de constructions éleviées par un locataire sur un lescrain à lui leur avec tructions élevées par un locataire sur un terrain à lui loué avec la faculté d'y bâtir? 17 avril. — L'art. 703 du Gode de procédure, portant que le jugement qui prononcera la remise de l'adjulication ne sera susceptible d'aucun recours, s'applique-t-il au
jugement qui a refusé de la prononcer? 24 fév.

Sangsues. Sont-elles des substances médicamenteuses dans le sens de l'art. et de la loi du 27 mars 1851? En cas de falsification, n'y a-t-il de condamnation valable qu'autant que le présenu avait connaissance de la falsification? 6, 7 fév., 10 juil. Sénat. Présentation d'un décret nommant l'Impératrice régente, 3 fév. — D'un autre décret instituant un conseil privé, 3 fév. — Sénatus-consulte qui existe le serment des randidats à fer. — Sénatus consulte qui exige le serment des candidats à la députation, 20 fév. — Nominations, 10 fév. — Nomination des président et vice présidents, 30 dec.

Séparation de biens. Les art. 1447 du Code Napoléon et 873 du Code de procédure civile sont-ils applicables au cas d'une séparation de biens qui n'est que la suite d'une séparation de corps? 3 avril. — En cette matière, le changement de domi-cile doit être apprécié d'appès les rècles du droit compute et cole doit être apprécié d'après les règles du droit commun et détermine la compétence du juge qui doit en connaître? 6

Séparation de corps. La femme mariée sous le régime de la séparation, propriétaire de l'immeuble où est fixé le domicile conjugal et des meubles qui le garnissent, a-t-elle le droit de demander que pandent l'instance en séparation de corps qu'elle nder que, pendant l'instance en séparation de corps qu'elle a formée, ce soit le mari qui quitte le domicile conjugal? 20

as mara, to strill - Emerot, affull,

juin. - Lorsque le mari a demandé contre sa femme une demande en réintégration du domicile conjugal, sa femme a t-elle pu, sur l'appel du jugement qui a ordonné cette réintégration, saisir directement la Cour impériale d'une demande reconvensaisir directement la Cour imperiate à une demande reconven-tionnelle en séparation de corps, sans se soumettre au premier degré de juridiction? 7 déc. — Demande en séparation sur le motif que la femme a eu un enfant avant le mariage (M. S... de Versailles), 28 fév. - V. Question d'état.

Séparation des patrimoines. Peut-elle avoir pour effet d'atteindre l'héritier détenteur, par suite du partage, d'un immeuble de la succession, au-delà de la part et portion virile qui lui incombe dans le paiement des dettes et jusqu'à épuisement de

la valeur de l'immeuble? 7 avril. Sépulture. Femme mariée deux fois : choix du cimetière débattu entre le deuxième mari et les enfants du premier ma-

riage? 25 août. - Question analogue. 26 août. Serment. Sénatus-consulte qui exige le serment des candidats

la députation, 20 fév. Sermient décisoire. Le juge peut-il refuser de le déférer une partie qui n'a pas constitué avoué? 12 mai.

Serment supplétif. Le juge est-il obligé d'ordonner le ser-

ment supplétif qu'une partie veut déférer à l'autre? 22 juil. Servitude. Est-il opposable au tiers détenteur de l'immeuble, l'acte de constitution de servitude fait sous seing privé sans date certaine? 29 juil. — La destination du père de famille est-elle suffisante en l'absence de titres pour étendre la servitude de vue au delà de ses limites légales et pour en déduire une servitude non œdificandi? 18 août. — Quid pour établir une servitude de

passage t 21 sept. - V. Cour commune.

Société anonyme. La nullité d'une société anonyme par suite de défaut d'autorisation, dispense-t-elle l'assuré de payer les primes? 30 oct.

Société civile. Une société anonyme, même purement civile, ayant pour objet une assurance mutuelle à prime fixe contre les faillites, n'a pas d'existence légale sans l'autorisation du gouver-

nement, 6 oct. — Question analogue, 10 nov.

Societé commerciale. L'actionnaire qui a fait prononcer la nullité d'une société en commandite, peut-il retirer les versements par lui faits sur le prix de ses actions au préjudice des droits des tiers, de telle sorte qu'en cas de faillite de la société, il puisse se faire admettre au passif en concurrence avec les tiers réanciers de la société? 9 déc. — Les commissaires nommés en exécution de la loi du 17 juillet 1856 sur les sociétés en commandite, ont-ils qualité pour intenter contre le gérant de la société une action en nullité des délibérations de l'assemblée générale? 30 janv. - Est-il permis aux membres d'une société formée pour l'exploitation d'une mine, de stipuler qu'ils s'interdisent de demander la dissolution de la société? 2 sev. — La nullité des sociétés en commandite prononcée par l'art. 6 de la loi du 17 juillet 1856, pour désaut de souscription du capital soc al et du versement du quart des actions, peut-elle être invoquée par les souscripteurs d'actions contre le syndic de la société tombée en faillite? 22 mai. — Le créancier d'une société en état de faillite peut-il exercer en son nom, contre l'associé commanditaire avec lequel il n'a pas contracté, une action en condamnation solidaire fondée sur de prétendus actes d'immixtion dans la gestion de la société? 14 avril. — La disposition de la loi du 17 juillet 1856 qui exige la nomination d'un conseil de surveillance, s'applique-t-elle aux sociétés formées avant sa promulgation? 20 oct. — Application de la disposition de la loi du 17 juillet 1856, qui frappe d'une peine la distribution de dividendes sans inventaire préalable, 13 mai. — Question analogue : responsabilité des membres du conseil de surveillance (la compagnie marbrière du

Maine), 27 juin. — V. Compétence. Société de secours mutuels. L'administration a-t-elle le droit d'en prononcer la dissolution? 22 août.

Société en participation. Elle se dissout par le décès de l'un des associés, 5 sept.

Société secrète. Quinze inculpés, 22 avril. — Affaire des trou-bles de Châlon sur-Saône (V. Troubles). Quatorze prévenus, 5 juin. — Quatorze autres à Lyon, 26 juin. — Les Icariens de Bordeaux, 3 sept.

Société tontinière. V. Assurance mutuelle. Solidarité. Le créancier porteur d'une obligation solidaire du mari et de la femme, peut-il poursuivre sur les biens de la communauté l'exécution de l'engagement de la femme lorsque le mari est libéré vis-à-vis du créancier par un concordat qui lui a fait remise d'une portion de sa dette? 1 avril. — Est-elle valable, la condamnation solidaire aux dépens sans qu'il soit fait mention qu'ils sont adjugés à titre de de dommages et intérêts?

Sous-prefets Peuveni-ils prendre des arrêtés d'alignement? , 10 aoû!. Subrogation. En matière commerciale et entre commerçants, la subrogation conventionnelle peut-elle résulter d'actes sous seings privés et de tous les autres modes de preuves autorisés par l'art. 109 du Code de commerce ? L'art. 1328 du Code Nap.

est-il applicable à ce cas? 17 déc. Substitution. Est-il valable (comme substitution officieuse) l'acte par lequel un frère fait immatriculer au nom de tiers, comme simples fiduciaires, une inscription de rente sur l'Etat, en chargeant lesdits fiduciaires de servir les arrérages de cette rente à sa fille naturelle reconnue pendant la vie de cette dernière, et de la transférer, après sa mort, aux enfants à naître de son mariage, par portions égales et dans des conditions déter-minées? 3 oct. — La fille naturelle doit-elle imputer sur ce qu'elle a droit de prétendre dans la succession de son père naturel, le capital même qui fait l'objet de la substitution, la loi rincipe qui, en these génerale, attache la dispense de rapport à toute donation grevée de resti-tution? 23 oct. — Y a-t-il substitution dans l'acte testamentaire par lequel une femme lègue à son mari sa succession, à condition que lui-même disposera, s'il lui survit, de tous ses biens au profit des héritiers de sa femme? L'inaccomplissement de la condition donne-t-il lieu à la nullité du testament? 13 nov.-

Succession. Où est le lieu d'ouverture de la succession dans le cas où le défunt avait deux résidences? 21 avril. - L'ascendant peut-il cumulativement accepter la succession en ce qui touche les biens par lui donnés au descendant et qui se retrou vent en nature, et ne réclamer que sa réserve dans le surplus des biens en déclarant renoncer au reste? 10 mars (voyez l'erratum du 11 mars). - L'opposition aux scellés formée par le créancier de l'un des ayants-droit à la succession, fait-elle obstacle à la saisine du cessionnaire et à l'exécution du transport des droits de l'héritier débiteur, consenti et notifié postérieurement? 28 juil. - Une renonciation à succession consentie à titre gratuit au profit de l'un des cohéritiers, doit-elle, à peine de nullité, être faite au greffe? Doit-elle être revêtue des formes prescrites pour les donations entre viss? 16 nov. — Quand le droit de commission de 2 1/2 % est-il dû au consul-général du Brésil sur les successions de Brésiliens ouvertes en France? 30 mai. - V. Compétence, - Rapport.

Suicide. Un crémier par le sel de nitre, 28 juil. - A Paris, dans la Seine, homme, 30 mars. — Feinme, 23 janv., 30 mars, 25 mai. — Un négociant du département de la Haute-Vienne, 27 mai. — Double suicide, deux amants, place Maubert, 7 déc. 27 mai. — Double suicide, deux amants, place Maubert, 7 dec. — Un peintre-vitrier, 2 sept. — Dans un violon, 12, 24 janv. 13 fév., 7 sept., 6 oct. — Dans un bain, 31 mars, 9 avril. — Sous une locomotive, 16 mai, 14 sept., 10 déc. — Rue des Filles-Dieu, 24 août. — Sous la roue d'une voiture, 19 déc. — Une enfant de treize ans, 13 fév. — Un jeune garçon dans la Seine, 9 mai. — Du haut de la colonne de la Bastille, 12 mai, 13 août. — Deux amants dans un garni, 13 janv., 11 fév. — D'un peintre et d'une jeune fille aveugle, 24 jans. — Double suicide à Rennes, le père et le fils, 25 avril. — Double suicide à Lyon, deux époux qui tuent leurs enfants, 7 déc. — Un militaire du 9º chasseurs, à Amiens, 14 août. — A Rouen, un cafetier, 26 sept. —

A Oullins, un épicier, 22 oct.

Surenchère. Les créanciers à hypothèque légale non inscrits doivent-ils, à peine de déchéance, exercer leur droit de surenchère quelle que soit la date de leur inscription, dans le délai de deux mois à partir de la notification du dépôt de la copie collationnée du contrat? 2 janv. - En matière de surenchère du 100, la caution du surenchérisseur est-elle déchargée lorsque ce dernier n'est resté adjudicataire définitif qu'après enchères portées par des tiers? Lorsque l'adjudication définitive a lieu au profit d'un tiers, le surenchérisseur et sa caution sont-ils garants du paiement du prix par cet adjudicataire jusqu'à concurrence du prix porté au contrat primitif augmenté du dixième, plus les intérèts? Sont-ils, dans ce dernier cas, tenu du prix entier de l'adjudication définitive? 19 mars.

Table de la Gazette des Tribunaux, 3 fév.

Tattersall. V. Vente. Telégraphe électrique. Première dépêche échangée entre

l'Angleterre et les Etats-Unis, 25 août.

Testament. Est-il valable le testament olographe écrit de la main du testateur, lequel, ne sachant pas lire, a écrit le testament en se saisant appeler par un tiers chaque lettre de l'al-phabet? 21 déc. — Le désaut de dictée par le testateur rend-il phabet? 21 dec. — Le detaut de dictee par le testateur renu-nul le testament authentique? 31 août. — Dans un testament, on ne doit jamais s'arrêter à la qualification donnée par le tes-tateur au legs constitué par lui, si, par le fait, ce legs doit être qualifié autrement d'après la définition légale qui lui appartient en présence des dispositions mêmes du testament? 10 août. — Est-elle une cause de nullité, l'erreur ou l'omission dans la date d'un testament, quand on trouve dans le testament lui-même le moyen de rectifier ou de compléter cette date? Y a-t-il, sous ce rapport, à distinguer entre le testament olographe et le testament authentique? 19 janv. - Les renvois marginaux écrits de la main du testateur s'incorporent-ils au testament, et par suite lui empruntent-ils sa date? Quid si ces renvois ont été apposés après cette date? 23 juil. — Demande en nullité de testament olographe, pour captation résultant de concubinage, 3 juil. — Affaire du testament de M. le marquis de Gustine, 17 juil. — Du testament de Mlle de Saint-Simon, 6 août. — Testament

mystique de M. l'abbé Bildstein, 15 août. — Lestament mystique de M. l'abbé Bildstein, 15 août. — Timbre. Sous l'empire de la loi du 16 juillet 1850, le journal de moins de cinq feuilles qui excédait en étendue 72 décimètres carrés, n'était soumis pour cet excédant à aucun droit supplémentaire de timbre, 27 août.

Titres de Impre, 27 aout.

Titres de noblesse. Projet de loi sur l'usurpation des titres, 21 mars. — Rapport de M. Dumiral, 6 mai. — Rapport de M. Delangle, 19 juin. — Circulaire du procureur impérial près le Tribunal de Vienne, 9 juil. — Circulaire du garde des sceaux, Travailleurs libres. V. Compétence.

Travaux publics. La prohibition de céder tout ou partie de l'entreprise imposée aux adjudicataires des travaux publics, constitue-t-elle une nullité d'ordre public ou seulement relative

Tribunal de commerce. Election de Paris, 11, 12 juin. -Installation du Tribunal, 4, 6 juil. - V. Algérie, Compétence, Dentiste.

Tribunal correctionnel. La chambre des mises en accusation est tenue de statuer à l'égard de chacun des individus renvoyés devant-elle, sur tous les faits reprochés à ces individus, crimes ou délits renfermés dans la même procédure; en conséquence, tant que la chambre des mises en accusation n'a pas rendu son arrêt, le ministère public ne peut assigner les préve-

ses d'Oxford, affaire des époux Smith, 9, 10 avril.—Tribunal de Lawfort-Gate, vol par un ministre protestant, 16 fév. — Cour criminelle de Gênes, affaire de l'insurrection du 29 juin 1856, 5, 26 mars. — Haute Cour criminelle de la Principaute-Citérieure (Deux-Siciles), affaire Pisacane et autres contre le gou-Guildhall, réclamation dirigées contre la compagnie du télégra-Guildhal, réclamation dirigées contre la compagnie du télégraphe transallantique, 19 oct. — Cour spéciale des divorces et mariages en Angleterre, 20 juil. — Tribunal de Newcastle: M. Manson contre le comte de Maricourt, 24 oct. — Tribunal de police de Bow-Street: Libelle publié contre l'Empereur des Français, 25 fév., 26 mars, 6, 10 avril. (V. un erratum, no du 27 mars), 28 mars, 24 juin. — Affaire Bernard (de Londres), V. ce nom. — Gour des sessions de New-York, 27 août. — Cour de marine de New-York: Une négresse qui veut monter dans une voiture publique, 16 mai. — Cour des sessions de la Nouvelle-Orléans: Assassinat d'un curé, 25 avril. — Cour des circuits de la Nouvelle-Orléans: Un père et le séducteur de sa fille, 23 juil. — La loi de Lynch du Canada, 1 janv. — Cour suprème du Sacramento (Californie): Interprétation de la Constitution américaine sur la propriété des esclaves, 4 avril. titution américaine sur la propriété des esclaves, 4 avril. — Cour des sessions de San-Francisco: Banqueroute frauduleuse, 8 avril.—Cour fédérale du circuit de New-York: L'administration des douanes et le peuple contre MM. Mestayer et Pergeline, importateurs français; violation de domicile et attaques repoussées à main armée, 19 juin. — Cour des sessions de Donaldsonville (Louisiane): Créole assasinée par ses nègres, 12 juil. — Conseil de guerre de la Paz d'Ayacucho (Bolivie): Attentat contre le président de la république Bolivienne, 17 nov.

Tromperie sur la chose vendue. Constitue-t-il ce délit, le fait par un labricant d'avoir mêlé à l'amidon par lui livré au commerce une certaine quantité de sulfate de chaux et de fécule? 28 août. — Quid du fait par un horloger de donner en échange, comme neuve et de bonne qualité, une montre agricance et mauion des douanes et le peuple contre MM. Mestayer et Pergeline,

28 aout. — Quid du tait par un horloger de donner en échange, comme neuve et de bonnequalité, une montre ancienne et mauvaise! 9 oct. — En cette matière, le contrat d'échange doit-il être assimilé au contrat de vente? 19 nov. — L'associé qui apporte à la société un objet falsifié, commet-il le délit de tromperie prévu par l'art. 1 de la loi du 27 mars 1851, 15 mai. — Les manœuvres frauduleuses jointes aux faits de tromperie constituent l'escroquerie, 11 déc. — La connaissance de la falsification est constitutive du délit de tromperie prévu par la loi du 27 mars 1851? 6 fév. — Industrie du trucage, antiquités modernes. mars 1851? 6 fév. — Industrie du trucage, antiquités modernes, 15 oct. — Casé-chicorée, 31 déc. — Eau de Cologne falsissée, 24 juil. — Condamnations prononcées par le Tribunal de simple police, 27 oct. - Condamnations prononcées par le Tribunal police, 27 oct. — Condamnations prononcees par le Tribunal correctionnel: 1, 5, 6, 8, 13, 15, 17, 23 janv., 4, 19, 28 fév., 25, 26 mars, 9, 10, 13, 17, 18, 20, 24, 29 avril, 1, 15, 16, 20 mai, 2, 3, 4, 5, 25, 27 juin, 11 juil., 6, 12, 13, 14, 18, 27 août, 16, 24, 25, 26, 28 nov., 7, 8, 9, 10, 11, 14, 16, 19, 21, 26, 31 déc. — V. Lait fatsifié, Sangsues, Vins.

Troubles. Tentative d'insurrection à Châlon-sur-Saône, 10, 11, 12 mars. — Evocation de l'affaire par la Cour de Dijon, 14 mars.— Ordre du jour du maréchal de Castellane, 18 mars. — Renvoi des neevenus devant le Tribunal correctionnel de Cha-

mars.— Ordre du jour du maréchal de Castellane, 18 mars.—
Renvoi des prevenus devant le Tribunal correctionnel de Chalon, 4 mai.— Débats, 18 au 23 mai.

Tutelle. Le Tuteur a-t-il qualité pour recouvrer et vendre des obligations et actions au porteur? 20 janv.— Quid pour vendre une inscription de rente d'une somme supérieure à 50 fr., appartenant par indivis à plusieurs mineurs? 8 déc.

Tutelle charitable. Question de restriction de l'hypothèque légale qui grère les biens du tuteur?. 17 juin.

U

Usufruit. L'inexécution par l'usufruitier de l'inventaire des meubles et de l'état descriptif des immeubles entraîne-t-elle contre ui la privation des fruits ? 1 avril. - Lorsqu'une saisie-immobilière ayant été poursuivie sur le nu-propriétaire, l'usufruitier a consenti à ce que l'usufruit sût compris dans la vente qui, à la suite de ce consentement a été convertie en vente sur adjudication volontaire, l'effet de l'adjudication n'est pas de substituer au droit de l'usufruitier sur l'immeuble un droit analogue sur son prix, mais d'anéantir l'usufruit et de le remplacer par une portion du prix total de l'adjudication. En conséquence, l'usufruitier a le droit, après que le prix a été déterminé par l'adjudication, de demander une ventilation, à l'effet de fixer la portion de prix représentative de son droit? 25 nov.

Usure. V. Droit de commission.

Usurpation de fonctions. Un faux agent de police, rue de la

Vente. Y a-t-il lieu à résolution de la vente d'un cheval, orsque, dans des affiches et propectus, il a été désigné comme

étant âgé de six ans et qu'en réalité il en avait neuf? 22 janv.

Vente immobilière. Le vendeur par acte ayant date certaine avant la promulgation de la loi du 23 mars 1855, mais non transcrit, a-t-il eu besoin, pour conserver son action résolutoire, de la faire inscrire au bureau des hypothèques, dans les six mois à partir du 1 janvier 1856? 12 janv. — Le tiers acquéreur d'un immeuble doit-il aux créanciers inscrits les intérêts du prix de vente mis en distribution, à partir du jour du contrat de vente, ou bien à compter de la signification de ce contrat faite à ces créanciers par le tiers acquéreur? 21 mai. — Vente immobilière à rente viagère: demande en nullité, renvoi de cassation, 17-sév. — Le vendeur dont le privilége n'a pas été inscrit avant la faillite de l'acquéreur conserve-t-il, si ce dernier, n'a pas fait transcrire son contrat, le droit d'être payé de son prix par préférence à la masse des créanciers du failli? subsidiairement peut-il exercer l'action résolutoire à l'encontre du syndic? 5 août. — V. Faillite, Saiste immobilière.

Vice redhibitoire. Le jour de la livraison et celui de la signification de l'exploit introductif d'instance sont-ils compris dans les délais fixés par les art. 3 et 4 de la loi du 20 mai 1838 pour intenter l'action en nullité d'une vente d'animaux? 3 juin.

Vins. Le mélange constitue-t-il une falsification? 29 juil. -Quid du plâtrage? 12 août. Viol. Dans un poste, 8, 16 sept. — A Gradignan (Gironde),

Visite épiscopale. De l'archevêque de Paris dans les prisons

mi itaires, 2 août.

Voirie. Le décret qui ordonne l'élargissement d'une rue (Saint-Jacques), en faisant ainsi rentrer les propriétés qui la bordent dans la voie publique, affranchit-il par cela même ces propriétés des servitudes ordinaires de voirie qui les grevaient,

proprietés des servitudes ordinaires de voirie qui les grevaient, par exemple, la prohibition de faire des réparations aux façades? 2 juin. — V. Alignement.

Voiture. Le voyageur dont les malles ont été perdues ou volées, a t-il une action contre le voiturier et pour la valeur des effets de voyage et pour celle de toutes les autres valeurs qui pouvaient être renfermées dans la malle? 23 déc. — L'article 105 du Code de commerce, qui porte que la réception des objets transportés et le paiement du prix de la voiture éteignent toute action contre le voiturier, s'entend-il de la réception et du paiement par les entrepreneurs de roulage inter-médiaires ou seulement du destinataire? 11 sept. — A qui, du voiturier ou du propriétaire, en cas de perte, incombe la preuve de la force majeure? 25 août. — La preuve que doit fournir le voiturier de la perte par force majeure de la marchandise est-elle assujettie à un mode spécial, de telle sorte que le juge puisse repousser l'offre de preuve du voiturier en se fondant uniquement sur ce que celuis-ci n'a pas fait légalement

constater la perte par force majeure? 12 mai. — V. Arrêtê municipal, Chemins de fer, Outrage à la pudeur.

Voitures de places. Le droit de stationnement sur la voie publique, dans Paris, peut-il être considéré comme constituant en loyer ou prix de bail, de telle sorte que l'administration de l'enregistrement soit fondée à percevoir 20 pour 100 sur l'ensemble des annuités ou bien comme une simple taxe commu-

l'enregistrement soit fondée à percevoir 20 pour 100 sur l'ensemble des annuités ou bien comme une simple taxe communale? 12 mai.

Vol. De quelle pénalité est passible le vol commis la nuit par des militaires de sacs d'orge appartenant à l'Etal? 17 juil.

— Par des courtiers de photographie, 26 déc. — Par un cocher de voiture de remise, 9 juil. — Par un conducteur d'omnibus, 17 oct. — De 15,000 fr., à un agent de change, par son commis, 17 sept. — Affaire de vol de livres à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 18 déc. — Une bande de leveurs, 3 oct. — Jugement d'une bande de vingl-quatre petils voleurs, 10 nov. — Dans les maisons de campagne de la banlieue de Paris : arrestation de la bande de malfaiteurs qui les commettaient, 25 mars. — Vol dit à la course, 23 octobre. — Au portrait, 29 octobre, — A l'oubli, 15 septembre — A la tiré, au Jardin-des-Plantes, 15 octobre. — Au diner, 30 octobre. — Chez M. B..., fabricant de bronze, rue Amelot, 9 mai. — Au préjudice de M. D..., entrepreneur, à Batignolles, 12 mai. — De 4,000 kilog. de bitume, 17 juil. — De vêtements et d'argent, par une nouvelle domestique, 22 août. — D'un pantalon, 28 fév. — D'étoffes, chez un marchand de nouveautés, 13 nov. — De lingerie, 20 avril. — D'une montre, 22 avril. — D'un tahouret, 21 mai. — De la porte-monnaie, à une dame qui se laisse tomber, 22 mai. — De Lapins, 14 sept. — D'un porte-monnaie, dans un omnibus, 3 déc. — Dans un omnibus, par une voleuse émérile, 16 nov. — A un marchand de vin, rue d'Hautevilla, 16 déc. — Au sieur G..., nourrisseur, à Vaugirard, 12 juil. — A des concierges, 14 oct. — Dans un omnibus, par une voleuse émérile, 16 nov. — A un marchand de vin, rue d'Hautevilla, 16 déc. — Au sieur G..., pour marchand de vin valeur de 900,000 fr., 14 janv. — D'abeilles, 21 déc. — De linge, 14 oct. — D'au bas l'église Saint-Marcel, 13 août. — Daus une église, au Hàvre; présence d'esprit de mademoiselle R..., 15 sept. — Dans la maison d'arrêt de la garde nationale, rue de la Gare, 16 fév. — Dans plusieurs communes de la banlieue de P

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES.

A A..., 23 avril. — A... R..., 13 oct.

Ablin, 27 mars. — Ablon, 21 janv., 10 nov, 11 déc. —
Abraham, 23 avril. — Abrial, 12 août. — Abulaiia, 20 août.

Adam, 18 fév., 8 déc. — Aché, 26 oct. — Achet, 30 juil.

Adam (Ve), 27 janv., 18 juil. — Adam jeune, 3 mars, 9 déc. —
Agnel, 20 janv., 20 oct. — Agout, 28 nov.

Almed ben Said, 25 avril. — Ahmed el Iman, 19 fév.

Aigle (compagnie), 29 juil. — Aigles (bateaux), 17 mars. —
Aillaud, 2 août. — Ainay (fabrique d'), 5 janv.

Alary, 21 mai. — Albard, 28 août. — Albert (F*), 10 mars, 9 avril. — Alexandre, 8 avril, 8, 9, 11 juil., 25 août. —
Alexandre (navire), 2 avril. — Alexis, 6 janvier, 6 juin. —
Alheine, 24 juil. — Alker, 11 déc. — Allain, 3 oct. — Allard, 13 juin. — Allix, 21 oct. — Alphodery, 16 mars. — Alsin, 23 avril. — Alsopp, 14, 16, 18, 25 fév., 31 mars.

Amer ben Aziez, 1 mai. — Amiel, 31 oct. — Amilhau, 3 oct. — Amphernet (d'), 3 oct.

Ancel et Ge, 29 janv.— Ancel et fils, 20 mai. — Ancelle (F*),

11 sept. — Andogue, 28 fév. — André, 5 janv., 23 fév., 22 août, 19 nov. — André et Anselmi, 22 juil. — Andreux, 29 janv. — Andrieu, 22 déc. — Angeli, 20 fév. — Angelié, 3 fév. — Angioletti, 21 janv. — Angis (commune), 12 mai. — Anselin, 30 oct. — Anthoine, 1 juin. — Antoine (Ve), 16 mars. — Antony, 19 août. — Antrobus, 2 juil.

Appiani, 21 déc.

Arachequesne, 5 déc. — Ardant (général), 27, 28 nov. — Ardoin, 4 sept. — Ardoin et Ce, 2 fév. 24 avril, 18 août, 30 nov. — Arenberg (prince d'), 30 janv., 5, 20 fév — Arimondi, 25 nov. — Armand, 27 fév., 17 mars, 8 avril. — Armengaud, 6 fév., 24 juin.

- Arnal, 28 août. - Arnaud et Berlsch, 10 juin. - Arnault-— Arnal, 28 août. — Arnaud et Berlsch, 10 juin. — Arnault 2 janv., 17 fév., 17 mars, 1, 29 juil., 3 déc. — Arnault et Guet nyveau, 26 mars. — Arnier dit Pelet, 29 janv. — Arnier di, Petit, 1 janv. — Arnol, 6 avril. — Arnoud, Arnoult ou Arnoux, 2, 3, 5 oct. — Arnoux, 20 fév. — Arnoux (Ve), 5 fév. — Arode (d', de Tailly, 31 juil. — Arondel, 5 mars. — Arregros, 29 oct. — Artaud, 31 déc. — Arthur (John), 1 janv. — Artiguenave, 12 fév. — Arvezit, 30 juil. — Assouet dit Dégourdi, 29 oct. — Assas (d'), 3 déc. — Assier et Ge, 14 janv. — Association des familles, 28 avril. — Assurance sénérale contre les faillites. 30 oct. — Assurance

Assurance générale contre les faillites, 30 oct. - Assurance

generale contre l'incendie, 15 avril, 20, 25 mai. - Assurance générale sur la vie, 16 juin. — Assurance mutuelle contre l'incendie, 31 déc. — Assurances maritimes (Ce), 2 avril, 13 août, 28 oct., 17 nov. - Astanière (d'), 19 nov. - Astis (d'), 26 oct. - Astruc, 27 juin.

Aubé, 21 fév. - Aubenas (ville), 25 avril. - Aubert, 15 mai. Aubé, 21 fév. — Aubenas (ville), 25 avril. — Aubert, 15 mai. — Aubignat, Gravet et Ce, 2 oct. — Aubin et Ce, 16 déc. — Aubourg, 31 déc. — Aubreby, 2 juin. — Aubry, 5 juin, 15, 16 sept., 15 oct., 11 nov. — Aubry-Febvrel, 25 avril. — Aubugeois, 2 nov. — Auclair, 26 déc. — Audenet, 31 août. — Audibert, 18 juil. — Audicq, 12 mai. — Audidier, 23 juin. — Audience (journal), 29 août. — Audier, 2 fév. — Audiffret (d'), 6 janv. — Audouy, 19 nov. — Augeny (De d'), 21 août. — Auger, 7 janv. — Augis, 7 mars. — Auguste, 7 août. — Auloy, 31 juil. — Aumale (duc d'), 16, 18 juil., 5 août. — Aumont, 18 août. — Auroux, 18 mars. — Authié (fille), 2 nov. — Authman (d'), 20 mai. — Auzias, 8 janv., 17 déc.

man (d'), 20 mai. — Auzias, 8 janv., 17 déc. Aventurier, 25 juil. — Aviceau, 31 déc. Aymer de la Chevallerie (De), 2, 9, 16, 23 fév. Azavant, 1 août.

B..., 7 fév., 2, 3 avril, 16 mai, 4, 27 juin, 18, 23 juil., 7 aoùt, 2, 28 sept., 5, 9 déc. — B... (de), 31 mars. — B... (tuteur), 29 janv. — B... (Alice), 25, 26 sept. — B... (Dlle), 31 mars, 3 juin, 18 juil., — B... de F..., 22 avril.

Babin (F°), 1 avril. — Bacharan, 21 sept. — Bache, 19 sept. — Bachelet, 9 déc. — Bachod, 25 août. — Bacour, 10 juin. — Badaud, 21 déc. — Badeker, 29 mai. — Badier-Prairie et Ce, 3 fév. — Badiou, 10 déc. — Bafond, 2 fév. — Bagachon, 19 mars. — Bagneris. 10 oct. — Bagoulin, 11 fév. — Baile, 25 mars. — Baulou, 10 dec. — Balond, 2 lev. — Bagachon, 19 mars. — Bagneris, 19 oct. — Bagoulin, 11 fév. — Baile, 25 août. — Baillet, 10 sept. — Baillet (De), 24 juil. — Baillon, 4 août. — Bailly, 17 déc. — Baissade, 12 mai. — Balandras, 27 mars. — Balard, 11 mars, 14 nov. — Balarue (commune), 28 avril. — Baligand (Dlle), 21 fév. — Balleidier, 18 juil. — Ballerrau, 7 jany. — Bally, 12 nov. — Balang. avril. — Baligand (Dlle), 21 fév. — Balleidier, 18 juil. — Ballereau, 7 janv. — Ballu, 12 nov. — Balome, 9 déc. — Balmel-Paris, 2 sept. — Balzac (Ve de), 2 mai. — Banarès, 21 août. — Bandy de Nalèche, 30 mars. — Bangia (Fe), 30 déc. — Banque de France, 3, 9 janv. 30 mars, 24 oct. — Banque de la Guadeloupe, 13 fév. — Bany, 10 sept. — Barba, 1, 9 avril, 5 mai, 29 juil. — Barbaroux, 18 déc. — Barbat-Duclosel, 23 juin. — Barbereau (Fe), 1 janv. — Barberot, 9 oct. — Barbès, 4 déc. — Barbey et Ce, 31 juil., 4 août. — Barbier, 24 avril, 11 juil., 1 sept., 18 déc. — Barbier (héritiers), 20 avril. — Barbier-Lamarre, 23 déc. —Barbot, 18 fév., 17 mars. — Bardey, 2 mars. — Bardillou, 29 mai. — Bardout, 1, 2 sept. — Bardouv, 17 Lamarre, 23 déc. —Barbot, 18 fév., 17 mars. — Bardey, 2 mars. — Bardillou, 29 mai. — Bardout, 1, 2 sept. — Bardoux, 17 avril, 11, 31 août, 15 oct. — Bardy, 3 oct. — Bareyre, 5 sept. — Barjon, 8 déc. — Barker, 23 oct. — Barele-Duc (ville), 29 janv., 30 oct. — Barlatier (Fe), 28 mai. — Barnel (Ve), 3 janv. — Barny, 18 déc. — Baron, 25, 28 août, 14, 31 oct., 4 nov. — Baron (Dlle), 18 mars. — Baron (Ve), 9 déc. — Barral, 30 uin. — Barras (Ve), 2 juil. — Barrault, 13 juil. — Barrault de Saint-André, 8 avril. — Barré-Leproux, 3 fév. — Barrère, 26 oct. — Barrié, 7 mars. — Barrillon, 3 janv. — Barrué, 9 avril. — Barsugli, 15 mai. — Bart, 3 fév. — Barter, 20 oct. — Bartet (Dlle), 9 avril. — Barthelin (Fe), 15 juil. — Barthelot, 25 août. — Barthomeuf (Ve), 4 mars. — Bass (Fe), 25 juin. — Bassillac (De), 26 oct. — Bassillac (De), 9 mars. — Bassot, 14 juil., 25 août. — Bastide, 13 juin. — Bastien, 1 janv. — Bastille, 7 fév. — Batille, 18 sept., 24 déc. — Bathédat, 17 déc. — Bathurst, 21 avril. — Batremex, 7 avril. — Bauchier, 10 oct. 7 fév. — Bataille, 18 sept., 24 déc. — Batbédat, 17 déc. — Bathurst, 21 avril. — Batremex, 7 avril. — Bauchier, 10 oct. — Baucourt (Ve), 6 déc. — Baudemoulin, 1 avril. — Baudineau, 22 oct. — Baudinot (De), 1 mai. — Baudoin, 17 avril, 19 juin. — Baudoin (héritiers), 15 août. — Baudrier, 13 fév., 28 oct. — Baudry, 7 fév. — Bauer, 19 fév., 12 mai. — Baugrand, 9, 15 juin. — Baumes, 7 oct. — Baumier, 4 mars. — Bausset-Roquetort (de), 2 oct. — Bayle, 8 janv., 30 avril. — Bazin, 25 mai, 26 nov. — Bazire (Fe), 24 janv. — Bazot, 24 mars. Beaudoin, 2 août. — Beaudoin (Fe), 24 avril. — Beaudoin de Mortemart, 7, 13 fév. — Beaudort (de), 19 m2rs, 2 août, 19 sept.—Beaufranchet, 10 juil.— Beaufrère, 4 sept. — Beaugendre, 10 août. — Beaufranchet, 10 féritiers), 14 fév., 7, 21, 28 mars, 11,

dre, 10 août. — Beauharnais (heritiers), 14 fev, 7, 21, 28 mars, 11, 18 avril. — Beaumont, 26 juin, 24 juil. — Beaupert, 19 oct. — 18 avril. — Beaumont, 26 juin, 24 juil. — Beaupert, 19 oct. —
Beaupied, 3 janv. — Beautemps-Beaupré, 2 mai. — Beauvallon (de),
26 janv., 16 juin. — Beauvois, 28 juil. — Réchade, 2 fév. 18 avril. —
— Beche, 17 août, 3 sept. — Beck, 28, 30 nov. — Becker, 21
avril, 4 juin. — Becker (De), 16 fév. — Becquet, 10 fév. —
Bedeau (général), 2 mars. — Bédoille, 10 avril. — Beer, 28
avril, 11 juin. — Begis, 10, 29 déc. — Begué, 23 avril. —
Beissel, 16 juil. — Beissel et Hurvoy, 2 mars. — Bel dit Barral,
20 août. — Bel Hadj, 5, 19 fév. — Belgodère de Bagnaja, 22
oct. — Bellamy, 27 avril. — Bellancourt, 3 janv. — Bellanger,
22 mai. — Belland, 10 fév. — Bellay, 8 déc. — Belle, 3 oct. —
Belle (De), 24 mars. — Bellencontre, 21 mai. — Bellet, 14
avril, 31 juil. — Bellette (Ve), 2 août. — Belleval (De), 19 mars.
— Belliol, 25 mai. — Belouet (fille), 1 août. — Ben Ayad (général),
8 août. — Benazé (de), 7, 9 fév. — Benazet, 18 juin, 18 juil. —
Benda, 21 juil. — Benedetti, 3 oct. — Benet-Deperrand, 22
janv., 2 mars, 29 juil. — Bengiorani, 9 mai. — Ben Guigui, 29 janv., 2 mars, 29 juil. — Bengiorani, 9 mai. — Ben Guigui, 29 sept. — Ben Haim, 11 juin. — Benoît ou Benoît, 29 janv., 3 fév., 20 avril, 9, 18 juin, 1 juil. — Benoît (magistrat), 1 janv. - Benoît-Champy, 17 août. - Bequet, 8 janv. - Béral, 5 déc. Béranger (journal), 6 janv. - Bérard, 30 juin. - Beraud, 31 déc. — Berbigur (De), 7 oct. — Bercioux, 2 janv. — Berettoni, 8 sept. — Béreux, 22 déc. — Berger, 7 août, 2, 3, 19 oct. — Berger et Ce, 21 fév. — Bergot, 14 août. — Bergoumoux, 31 juil. — Bermond, 8 janv. — Bernadet, 19 juin. — Bernard, 29 junt. — Bernard, 8 janv. — Bernadet, 19 junt. — Bernard, 29 janv., 5, 6 fév. (bis), 9, 11 mars, 5 juin, 2 juil, 19, 25, 24 déc. — Bernard (de Londres), 17, 19, 23, 25 fév., 5, 6, 13, 16 mars, 2, 7, 10, 13 au 24 avril. — Bernard (de Rennes), 12, 14 janv. — Bernard (magistrat), 9 mai. — Bernault, 25 août. — Bernet-Rolland, 4 mai. — Bernheim, 22 oct. — Bernier, 17 janv., 23 déc. — Bernigaud de Cercy et Dechardonnet, 5 janv. — Berr, 30 juin. - Berruyer, 31 mars. - Berryer-Fontaine, 2 juin. Bert (Dlle), 13 août. — Bertasi, 25 fév. — Bertaux, 10 janv. — Bertheil, 2 nov. — Berthelot, 26 mars, 19 nov. — Berthier, 3 juin, 17 oct. — Berthod, 9 déc. — Berthomère, 7 sept. — Berthou, 24 juil. — Bertino, 28 juil. — Bertora, 18 déc. — Bertrand, 17 mars, 19 mai, 10 août, 9, 19 oct. — Bertrand (Léon), 28 avril. — Bertrand (Ve), 21 avril, 6 juin. — Bertrand (magistrat), 3 oct., 17 déc. — Bertrin (Ve), 24 déc. — Bervanger, 2 déc. — Bery-Bouy (de), 1 avril. — Besnard (G.) 24 sept. Besson (fille), 17 sept. — Bessel, 1 janv. — Bethy, 17 oct. — Beszerd, 21 mars. — Bezelin, 22 mai.

Bianchi, 1 avril. - Bibas, 3 janv., 12 mai. - Bidard, 1 juil. - Bideau, 8 sept., 13 oct. - Bidois, 11 juin. - Bidon (Ve), 13 — Bideau, 8 sept., 13 oct. — Bidois, 11 Juin. — Bidon (ve), 13 oct. — Bidron, 17 déc. — Biessy (Fe), 30 oct. — Biétry, 1 juin. Bievelet, 14 juil. — Bigard, 5 mars. — Bigaud, 3 nov. — Bigeard, 17 janv. — Bigon, 4 sept. — Bigonnet, 6 janv. — Bigorie de Laschamps, 2 avril. — Bigot, 23 nov., 17 déc. — Bilbao, 14 janv. — Bildstein, 15 août. — Billard, 26 mai. — Billard de Laurière, 10 juil. — Billebaut, 6 avril. — Billet (De), 6 juin. — Billon, 1 août, 8 sept. — Binachon, 27 juil. — Bion, 28 oct.—
Biossie, 1 juil. — Bire, 8 sept. — Biron, 29 avril. — Birsinger,
18 sept. — Bischoffsheim et Ce, 27 mars. — Biver, 13 fév. —

18 sept. - Bischoff Bizot (Ve), 7 janv. Blain, 11 mars. - Blain des Cormiers, 8 janv. - Blanc, Blain, 11 mars. — Blain des Cormiers, 8 janv. — Blanc, 24 fév., 11 mai, 19 oct. — Blancard, 17 juin. — Blanc-Fontenille, 26 mars. — Blanchard, 25 mai, 17 juin, 11 août, 2 sept., 9 nov., 30 déc. — Blanchard (Ve), 26 août. — Blanchard et Ce, 9 juin. — Blanche, 30 juin. — Blanchat, 25 juil. Blanchet, 19 mai. — Blancheton (héritiers), 29 oct. — Blanchot, 24 janv. — blanchy. 8 déc. — Blanck, 18 sept., 24 déc. — Blanvin, 29 avril. Blée (fille), 21 avril. — Blin, 24 janv., 14 fév. — Bloch, 16 janv. — Block et fille Block, 27 juin au 11 juil. — Blondeau, 18 fév., 12 juin, 27 nov. — Blondel, 6 juil. — Blondel et Ce, 21 oct. — Blondet, 3 mars. — Blot, 13 avril. — Blouquier, 13 fév. — Blucart, 7 mars. — Blum (fille), 27 juin au 11 juil.

au 11 juil.

Bobinel, 25 juil. — Bobot, 27 juin. — Bocage, 18 fév. —
Bocher, 27 avril. — Bodhuile et Ce, 14 août. — Bodin, 1 janv.,
11 déc. — Boeglin, 14 janv. — Boileau, 7 déc. — Boisseau, 17
déc. — Boissié, 3 déc. — Boissier, 27 fév. — Boissy, 29 juil.

— Boit, 27 juil. — Boitel, 5 juin. — Boitrelle, 7 oct. — Boittelle, 18 mars, 25 août. — Boivin-Champeaux, 25 août. —
Boix, Lagrange et Ce, 24 juil. — Bols, 1 mai. — Bolzé, 7 fév. Boix, Lagrange et Ce, 24 juil. — Bois, 1 mai. — Boixe, 7 tev. — Bon, 25 mai, 29 juil. — Bonafous, 30 juin. — Bonaliva, 22 oct. — Bonaventure, 8 juin. — Bonbe, 17 oct. — Bonjour, 9 avril. — Bonjour (Ve), 27 mars. — Bonjour et Verrier, 26 nov. — Bonnacorsi, 22 oct. — Bonnafous, 8 avril, 19 sept. — Bonnaire (Ve), 22 oct. — Bonnard, 7 mars (bis), 10 avril, 19 août. — Bonnard et Ce, 11, 12, 17 juil. — Bonnassieux, 25

juil. — Bonnecarrère, 20 juin, 9 juil. — Bonneson frères, 25 nov. — Bonnesons de Lavialle (héritiers), 28 nov. — Bonnehorgue, 17 avril. — Bonnet, 11 janv., 27 juil., 2, 25 nov. horgue, 17 avril. — Bonnet, 11 janv., 27 juil., 2, 25 nov. —
Bonnet et Ce, 21 mai. — Bonneval, 10 mars. — Bonneville,
11, 15 mai. — Bonniel, 5 déc. — Bonnier, 20 aout. — Bonnifait, 2 nov. — Bonnin, 15, 16 sept. — Bonnot, 7 oct. — Bontroux, 26 nov. — Bony, 16 janv. — Boon, 16 avril. — Bordeaux (ville), 17 déc. — Bordelle, 17 mars. — Bordot, 13 juin, 26 aout. — Borel de Bottemont, 26 janv. — Borel-d'Hauterine, 20 juin, 27 avril. — Borel de Bottemont, 26 janv. — Borel-d'Hauterine, 20 juin, 26 aout. — Borel de Bottemont, 26 janv. — Borel-d'Hauterine, 20 juin, 26 aout. — Borel de Bottemont, 26 janv. — Borel-d'Hauterine, 20 juin, 27 juin, 28 aout. — Borel de Bottemont, 26 janv. — Borel-d'Hauterine, 20 juin, 20 terive, 19 juin. — Borelly, 14 avril. — Borgelat, 25 nov. — Bornemann, 4 mars. — Borniche, 26 mars. — Boscary, 4 mai. — Bosquet, 23 juil. — Bossu, 28 août. — Bossuge (Fe), 19 fev. - Bottet, 2 mars. - Boucault, 10 août. - Bouchard (Dlle), 29 janv. — Bouché, 19 nov. — Boucher, 25 août. —
Boucherie, 29 janv., 10 mars. — Boucheron, 16 avril, 9 sept.
— Bouchet, 14 avril, 19 nov. — Bouclier, 18 sept. — Boucquet, 26 juin. — Boudet, 17 juin. — Boudevillain, 9 nov. —
Boudourguié, 4 avril. — Bougionani, 10 janv., 21 fév. — Bouilland, 20 parts of the service of the servi Boudourguié, 4 avril. — Bougionani, 10 janv., 21 fév. — Bouilhet, 11 nov. — Bouillerot, 22 août. — Bouisset (Fe), 2 janv. — Boulard, 16 nov. — Boulard (Dlle), 26 fév. — Boulay (de la Meurthe), 27 nov. — Boulé, 19 nov. — Boulitchoff (De de), 4 juil. — Boullanger, 22 août. — Boullay, 17 fév. — Boullenois (héritiers), 12 déc. — Boullet, 10, 15 déc. — Boullomois (héritiers), 8 avril. — Boulogne, 13 août. — Bouloumoy, 3 juin. — Bouquet, 14 avril, 9 juin. — Bouquin, 20 fév. — Bouras, 9 nov. — Bourbon, 5 août. — Bourdet, 23 nov. — Bourdon, 13 mai, 17 juin, 21 juil, 15, 21 août. — Bourgade, 8 janv. — Bourgenot, 18 sept. — Bourget, 17 avril. — Bourgeois, 17 déc. — Bourgeois, 24, 27 juin, 13 août. — Bourgin dit Petitpas, 30 mars. — Bourgery, 5 jauv. — Bourges (de), 24 fév. — Bourgoin, 26 janv., 16 sept. — Bourgon, 10 avril. — Bourguignon, 26 oct. — Bourgingnon (fille), 20 mars. — Bourlet (D*), 21 avril. — Bourlon, 12 mai. — Bournazet, 21 avril. Bourgugnon, 20 oct. — Bourgugnon (nue), 20 mars. — Bourlet (D*), 21 avril. — Bourlon, 12 mai. — Bournazet, 21 avril.

— Bournichon, 5 juin, 26 août. — Bourras, 21 oct. — Bourrès, 30 mai, 2 juil. — Bourret, 29 oct. — Bourief, 10 déc.—
Boursault, 11 nov. — Bourse, 2 janv. — Bourumeau, 15 oct. — Bousanguet, 15 avril. — Bousquet, 26 janv., 23 avril, 7, 9 déc. — Bousguin, 12 août. — Boutau, 22 juil. — Boutaud-Lacombe, 17 déc. — Boutet, 7 fév. — Bouthier, 24 juil., 30 sept. - Bouthillier-Chavigny (de), 8 janv. - Boutier et Ce, 1 avril - Boutigny, 31 août. - Boutoil, 14 mars. - Bouton, 24 avril - Bouverd et Auvillain, 22 août. - Bouveau, 18 mars. - Bouvet (fille), 30 sept. - Bouvier, 7 août, 28 sept. - Bouvreux, 30 oct. - Bouyer, 19 déc. - Bouzanquet, 20 mars, rreux, 30 oct. — Bouyer, 19 dec. — Bouzanquet, 20 mars, 15 avril. — Boyaguet (Ve), 15 avril. — Boyy, 3 mars. — Boyer, 7 avril. — Boyer (fille), 22 mai. — Boyeux, 16 janv.— Boyle, 29 juil. — Bozzo, 9 mars.

Bracey, 31 juil. — Brachelet (Fe), 15 janv. — Brachet, 19 mars. — Braga (marquis de), 30 mai. — Brainne, 17 juin, 9 mars. — Braga (marquis de), 30 mai. — Brainne, 17 juin, 9 mars.

- Brancaccio (marquis de), 30 janv., 5, 20 fév. Cas (de), 80 janv., 5, 20 fév. — Branchereau, 30 janv. —
Brassey, 29 oct. — Brault, 2 nov. — Braux, 29 déc. — Bravard, 18 juil. — Bravard-Veyrière, 28 mars. — Bray, 17 déc. — Bray (de), 12 janv. — Bréchot, 8 avril. — Brès, 18 juil. — Bressy (de), 5 mars. — Bréchot, 29 oct. — Brett, 3, 14 oct. —
Breuil, 4 mai, 13 juin. — Breure, 16 mai. — Bricheteau-Morandière, 23 juil. — Bridier, 2 nov. — Brière, 1, 22 janv., 13
avril. — Brière de Mondétour, 5 mars. — Brière-Valigny, 2
nov. — Briet, 29 avril. — Briffaut, 22 juil. — Briges, 26 janv.,
28 fin. Briggy 4, 6 oct. — Briggy 1, mars. — Brigge (Fe) 18 fév. — Bringué, 16 oct. — Brion, 14 mars. — Brion (Fe), 11 oct. — Briois (Fe), 22, 24, 25 juin. — Brisson, 11 mars. — Brizard (Fe), 24 oct. — Broc (fille), 12 sept. — Brocard, 12 Brizard (f°), 24 oct. — Broc (fille), 12 sept. — Brocard, 12 janv. — Brochard, 18 fév. — Brognon, 29 janv. — Broquard (fille), 4 déc. — Brossier, 6 août. — Brot, 20 mai. — Brouat (Ve), 14 avril. — Brousse, 10 juin. — Broust dit Bernard, 1 janv. — Brouté, 11 août. — Brouwert, 28 avril. — Brown, 31 déc. — Bruwn (héritiers), 28 fév. — Brun, 20 fév. — Brun frères, 30 sept. — Brun de Villeret, 23 juin. — Bruna, 7 oct. - Brunel, 12 août. - Brunet, 8 janv., 9 nov. - Brunetière, 2 mars. - Brunier (De), 11 mars. - Brunswick (duc de), 14 janv., 7 mars. - Bruny-Chateaubrun, 8 avril. - Bruxelle, 13

janv., 7 mars. — Bruny-Chaleaubrun, 8 avril. — Bruxelle, 13 juin. — Bruyère, 4 fév., 7 sept.

Buffet du Vaure, 26 fév. — Buglet (De), 12 fév. — Buisson, 20 avril, 4 août, 26 oct. — Bujeau, 3 janv. — Bullet, 27, 31 août. — Bullier, 25 avril, 11 juil. — Buon, 13 mai, 6 juin. — Buono, 21 janv. — Burdin (12), 7, 14 juil. — Burgh frères, a sept. — Burgt, 11 nov. — Burgos et Ce, 27 juin. — Bur ce, 20 juil. — Burot, 8 déc. — Bury, 30 déc. — Busschopp, 29 déc. — Bussy (Ch. de), 16 juin. — Buvard, 1 avril. — Buzelin, 6 avril.

C

C..., 13, 21 juil., \$\frac{7}{2}8 \text{ oct., 14, 19 déc.} — C... (comte de), 14 nv. — C... (John), 3 mars. — C... (héritiers), 20 mars. — ... (De de), 29 avril. — C... (Marie), 28 sept. — C... et M...,

Cabane, 31 oct. - Cabany, 1 oct. - Cabrol (Fe), 20, 22, Gabane, 31 oct. — Gabany, 1 oct. — Gadot, 2, 18 sept., 24 août. — Cadenet (commune), 2 août. — Cadot, 2, 18 sept., 24 août. — Cahuc, 28 avril. — 24 aout. — Cadence (commune), 2 aout. — Caot, 2, 18 sept., 16 nov. — Cagliari (navire), 7 janv. — Cahuc, 28 avril. — Cail et Ce, 14 sept. — Caillac, 27 fév. — Caillardet, 12 sept. — Caillaud (fille), dite Angèle, 16 oct. — Caillavet, 4 sept. — Caille (Ve), 8 déc. — Cailleau, 20 mai. — Caisse des depôts et consignations, 11 juin. — Caisse de la boulangerie, 9 janv. - Caisses d'escompte (compagnie générale des), 14 fév. - Caisse d'escompte d'Eoreux, 8 avril. - Caisse commerciale du Loiret, 12 mai. - Caldayron, 18 août. - Callery, avril. — Gallet, 17 déc. — Calmon (De), 26 oct. — Calsy, 25 avril. — Calvet, 5 mars. — Calzado, 31 fanv., 5, 25 déc. — Cambournac, 26 sept. — Cambriel, 28 nov. — Cambronne (navire), 3 avril. — Cambyse (comtesse de), 6 oct. — Cam-(navire), 3 avril. — Cambyse (comtesse de), 6 oct. — Camdessus (fille), 4 juin. — Camion (Ve), 21 sept. — Campagne, 11 juin. — Campet, 25 août. — Campi, 9 juil. — Campis, 3 oct. — Camus, 17 avril. — Camuzet, 22 déc. — Canal du Midi, 19 nov. — Candy, 30 juin. — Canis, 7 août. — Canivet (fille), 9 juin. — Canon, 29 janv. — Canteloup, 11 août. — Canuel, 24 juin. — Capames, 2 fév. — Cappé, 20 mai. — Capperon, 3 oct. — Caraman (marquise de), 6 août. — Carbonnel, 21 août, 8 déc. — Carcassonne, 31 déc. — Carème, 17 mars. — Cari-Mantrand, 31 déc. — Carle, 22 avril. — Carles (femme), 3 janv. — Carlier, 2 avril. 4 août. — Carpand. 16 (femme), 3 janv. — Garlier, 2 avril, 4 août. — Carnaud, 16 nov. — Carnin, 5 mars. — Caron, 19 mars. — Carpentier, 12 nov. — Carnin, 5 mars. — Caron, 19 mars. — Carpentier, 12 mai. — Carpier, 28 sept. — Carré, 20 avril. — Carrère, 28 fév., 20 mai. — Carrez (Ve), 29 janv. — Carrias, 9 déc. — Carteron, 8 janv., 10 fév. — Cartier, 22 sept. — Carvalho, 31 janv., 12 déc. — Carzenne, 26 oct. — Casabona, 23 nov. — Casciani, 16 juin. — Cassabois, 23 fév. — Cassan, 10 avril, 13 juil., 19 août. — Cassard, 18 décembre. — Cassandre (De), 7 août. — Casses, 23 janv. — Cassier, 20 avril. — Castle-Stuart (De), 21 avril. — Catala dit Vivès, 10 sept. — Cathala, 19 nov. — Catineau-Laroche, 17 nov. — Cattaert, 10 déc. — Cattand, 17 déc. — Caumont (Ve), 15 avril. — Gaunière, 20 juil. — Cauvain, 15, 16 oct. — Cauvin, 9, 15 juil., 5 sept. — Caux (Ve), 26 janv. — Cavailles, 1 juil. — Cavaillon (de), 18 mars. — Cavé, 14 sept., — Caylet, 27 juil. — Cazaux, 13 mars. — Cazencave (de), 9 mai. — Cazes, 17 janv. — Ceally, 23 juin. — Celles (De), 11 août. — Cellier, 16 avril.

Cealy, 23 juin. — Celles (De), 11 août. — Cellier, 16 avril. — Gerdin, 26 sept. — Cereste (Ve de), 30 janv., 5, 20 fév. — Cerfbeer, 28 fév., 1 mai. — Cerigiers, 3 fév. — Ceritto (Dlle), 3 juin. — Gernay, 3 déc. — Certain (Ve), 4 déc. — Cestaret, 16 déc. — Cestin, 4 mars.

Ch ..., 30 avril, 2 août. - Chabalier (De), 2 sept. - Cha-Ch..., 30 avril, 2 août. — Chabalier (De), 2 sept. — Chablier, 7 oct. — Chabos, 16 avril. — Chabot, 17 juil. — Chabrillan (De de), 7 mars. — Chaignon, 14 janv. — Chaillot, 1 janv. — Chaix, 13 fév. — Chaix-d'Est-Ange, 17 août. — Chamaillard, 17 déc. — Chamballt, 13 oct. — Chambellan, 17 mars. — Chambon-Duperelle, 7 déc. — Chamoux, 22 janv. — Champeaux, 13 fév. — Champion, 26 juin. — Chamas, 21 avril, 22 mai. — Chandèle, 3 sept. — Chanegarnier (général), 2 mars. — Channebert, 3 sept. — Chanrond (de), 2 fév. — Chanson, 7 mars. — Chanlepie, 19 fév. — Chantrel, 11 déc. — Chapdelaine et autres, 16 déc. — Chapeau, 26 sept. — Chappart, 19 août. — Chappe, 26 fév. — Chappal, 11 nov. — Chapuis, 13 avril, 11, 19 juin. — Chaput, 25 sept. — Charabert, 10 avril. — Charamaule, 30 sept. — 25 sept. — Charabert, 10 avril. — Charamaule, 30 sept. — Chardot, 25 avril. — Charité (commune), 24 nov. — Charlandre (F.), 17 sept. — Charlat (héritiers), 28 avril. — Charles-Georges (navire, 26 oct. - Charlot, 10 août. - Charmay, 19 fev. - Charnier, 27 août. - Charpentier, et Ce, 12 mai. Charrier, 3 mars, 24 juil., 18 août. — Charrins, 27 mai, 30 juin. - Charton, 30 avril. - Charvet, 27 août. - Charvet-Barrois, 2 avril. - Chassaing et autres, 19 mars, 4 mai. -Chasseriau, 21 mars. - Chassery, 12 août. sept. — Chastel, 31 juil. — Chataigneraye (marquis de), 4 juin. - Chateaubourg, 15, 16 sept, — Chateaurenard (commune), 17 nov. — Chatel, 27 août. — Chatelain (fille), 27 juin au 11 juil. — Chatenet, 13 août. — Chaton, 17 oct. — Chatle, 9 avril. — Chaudé, 23 sept. — Chauffard, 16 mars. — Chaumier-

de - Aramente d'y d'est. - Antel et Ela vo mai - Antelle gret, d'range, og leva, et mare a avent - Armengand, é lev. et puis de la voulent souten les jointes de color de la joint des jointes de color de la joint des jointes de color de la jointe de la

Dauphin, 11 mars. — Chaussende (Ve), 19 sept. — Chaussergues, 2 juin. — Chauvard, 3 sept. — Chauveau, 23 déc. — Chauvel, 8 juin. — Chauvet, 21 sept. — Chauvin, 30 juin, 24 octobre. — Chavagnac, 6 août. — Chavallard, 19 septembre. — Chavaudon, 28 août. — Chavin de Malan (héritation), 8 août. — Chavard 6 oct — Chaval a juin bre. — Chavaudon, 26 aout. — Chavin de Maian (heritiers), 18, 25 décembre. — Chazard, 6 oct. — Chazel, 2 juin. — Chef-d'Hotel (Fe), 10 juil. — Chemin, 9 juin. — Chemin de fer (Journal), 13 juin. — Chemin de fer de ceinture, 21 août. — Chemin de fer d'Orléans, 8 juin, 18 août, 17 nov., 26 nov., 9, 17, 22, 23 déc. — Chemin de fer de la vallée du Rhône, 11 juin. — Chemin de fer de Saint-Rambert, 25 août. — Chemin de fer de l'Ouest, 8, 11 juin, 21 août, 29 oct., 16 nov., 27 nov., 11 déc. — Chemin de fer de l'Est, 4 juin, 2 juil. (bis), 4 juil. (bis), 16, 22 août, 2, 24 déc. — Chemin de fer du Nord, 11 juin, 2, 15 juil., 22 déc. — Chemin de fer des Ardennes, 2 juin. — Chemin de fer du Midi, 23 juin, 29 juil., 14, 17 août, 22 oct. — Chemin de fer de Lyon, 26 mai, 8 juin, 22, 23, 28 juil., 14, 27 août, 3, 11 29 sept., 26, 30 nov., 7, 9, 22 déc. — Chemin de fer de Béziers, 12 juin, 29 juil. — Cheminet (fille), 6 fév. — Chemisson-Dubois, 20 avril. — Chence, 26 nov. — Chereau (V*), 25 déc. — Cheron, 5 oct. — Cheuvreux, 22 avril. — Cheval, 4 août. - Chevalier ou Chevallier, 12, 23 fev., 4 sept. 27 déc. — Chevallier (Charles), 24 juil. — Chevallier (magistral), 3 oct., 17 nov. — Chevallier (De), 5 mars. — Chevallier Appert, 12 fév. — Chevallier Bouju, 13 mai. — Chevreuil, 7 avril. — Chevreul, 10 nov. — Chevriau, 27 janv. — Chicot, 1 août. — Chirat du Vernoy, 3 fév. — Choiselat, 28 mai. — Choler, 15 mai. - Chollet, 12 nov. - Chopin, 15 avril. - Chopin d'Arnouville, 17 déc. - Chouan, 31 juil. - Chouillac, 21 déc. — Choumara, 1 juin. — Chovel, 21 mai. — Chré-tien, 11 mars. — Chrétiennot, 27 juil. — Christolle, 23 juin. Chroniqueurs Parisiens (Journal), 14 janv. - Chuchat et

— Chroniqueurs Parisiens (Journal), 14 janv. — Chuchat et Ce, 11 mars. — Chuchu, 6 août.

Civade, 24 juil. — Civate, (Fe), 28 fév.

Clamart (fille), 31 déc. — Claparède, 5 nov. — Clara, 31 juil. — Claude, 18 fév., 20 avril, 10 juil. — Claudel, 30 mars.

— Claudin, 18 juil. — Clausse, 23 janv., 19 fév. — Clavier (Ve), 9 sept. — Clavy, 15 août. — Clémançon, 29 août, 10, 29 déc. — Clémenceau, 29 avril. — Clément, 2, 6, 14 fév., 25 avril. — Clément (Fe), 10 déc. — Clémentine, 22 janv. — Clerc, 25 mai, 1 juil. — Cléret, 27 juil. — Clerget-Vaucouleur, 4 mai. — Clerjet de Saint-Léger (De), 22 déc. — Clermont, 28 fév. — Clermont-Tonnerre, 18 août. — Clois, 11 mont, 28 fev. - Clermont-Tonnerre, 18 août. - Clois, 11

Coanus, 6 août. - Cochard, 30 oct. - Coche (Ve), 8 avril. - Cochelin, 16 avril. - Coeffier, 16 mars. - Cohas, 13 août. - Coindre, 25 août. - Coimet (Ve), 15 avril. - Colin, août. — Coindre, 25 août. — Coimet (Ve), 15 avril. — Colin, 7 janv. — Collange (Fe), 8 sept. — Collas et Ce, 30 mars. — Collas (Fe), 3 avril. — Collet, 16 fév., 14 mars. — Colliard, 3 fév. — Collignon, 15, 22 maî, 20 juin. — Collin, 13 juin, 17 oct., 9 déc. — Colliot, 19 déc. — Colmet de Santerre, 15 avril. — Colombet, 11 nov. — Colonna, 16 sept. — Combat, 3 mars. — Combe, 26 déc. — Comberousse, 19 mars, 28 août. — Combes, 4 août. — Combet, 31 oct. — Commans (Anna), 30 octobre. — Commerson, 20 avril. — Commerval, 21 juil. — Communay (mines de), 2 oct. — Compagnie des eaux, 10 janv. — Compagnie des voitures de Paris, 28 nov. — Compagnie marbrière du Maine, 27 juin. — Compagnie du gaz. V. Gaz. — Compagnie mutuelle immobilière, 7 oct. — Compagnot, 18 mars. — Compayré, 27 juin. — Comptoir d'escompte, 29 janv., 27 fév., 4, 16 mai, 8 déc. — Comptoir d'esrassien, 17 déc. — Comte (Fe), 11 déc. — Conchon, 21 mai.
— Confiance (Ce), 26 nov. — Conolly, 23 oct. — Conor (fille), 8 oct. — Conscience, 27 oct. — Constant, 13 juin, 29 oct. — Constantin (Ft), 10 sept., 26 oct. — Conté, 6 août. — Contet-Muiron, 10 janv., 17 mars. - Coquerel, 25 avril, 8 déc. — Coqueret, 16 janv., 5 mars. — Coquellard, 23 nov. — Coquimbo (navire), 31 juil. — Coralli, 25 août. — Corbay, 27 juin. — Corcelles, 10 avril. — Cordier, 7 juil. — Cordier-Beaufond, 26 janv. — Cordonnier, 2 juin. — Coriasco, 4 avril. — Cornejo, 3 nov., 22, 24 déc. — Cornet (de l'Orne), 13 Beaulond, 26 janv. — Cordonnier, 2 juin. — Coriasco, 4 avril. — Cornejo, 3 nov., 22, 24 déc. — Cornet (de l'Orne), 13 janv. — Cornevin, 13 nov. — Cornebet, 8 oct. — Cornily, 2 mars. — Cornu, 17 déc. — Cornuau, 7 fév. — Corrent (De), 4 déc. — Correspondant (Journal), 31 oct., 25 nov. — Cosnard-Desclosets, 5 mars. — Cosset, 21 juil. — Cosson, 16 mars, 21 juil. — Costa, 24 juil. — Coste, 25 mai, 18 juil. — Costel, 12 août. — Costerouse, 12 mai. — Costes, 27 janv., 19 fév., 11 mars. — Cotelle, 23 déc. — Coti, 7 avril. — Cotenert, 13, 18 juin. 22 juil. — Cottin, 1 juil. — Cotton, 6 fév. 19 fév., 11 mars. — Cotelle, 23 déc. — Coti, 7 avril. — Cottenert, 13, 18 juin, 22 juil. — Cottin, 1 juil. — Cotton, 6 fév. — Couder, 4 avril. — Coudray, 9 mars, 13 août. — Coudurier, dit Pascal, 27 juil au 11 juil., 13 août, 18 sept. — Couget, 8 janv. — Coulet, 27 juil. — Coulisse Impériale (Journal Coupigny (De), 18 mars. — Couradot (fille), 18 mars. — Courant, 25 août. — Courbe, 22 janv. — Courcelles (de), 14 avril — Courant, 25 août. — Courbe, 22 janv. — Course (de), 14 avril. — Courcôme (commune), 18 août. — Courcy (de), 14 avril. — Courpon, 25 août. — Courrier de Paris (Journal), 31 avril. — Courpon, 23 août. — Courrier de Paris (Sourhal), 31 janv., 3 fév. — Courtau, 23 oct. — Courrier, 6 juin. — Courtois, 29 mai, 19 juin. — Courtois (fille), 3 fév., 28 juil. — Courty, 22 avril. — Cousenca, 9 sept. — Cousemaker (de), 18 juil. — Courtaud (Ve), 20 avril. — Cousemaker (de), 20 mai. — Coutan, 20 mai. — Coute (Fe), 1 janv. — Coutelas, 11 nov. — Coutenceau, 31 déc. — Coutil, 8 janv. — Coutelas, 22 août. Couturier, 2 mars. - Couvreur, 16 nov. - Couzou (héritiers de), 19 mai.

Cramaillot, 10 oct. - Crampton, 28 déc. - Craon (de), 1 juil. — Crapet, 6 fév., 25 mai, 19 juin, 11 juil. — Crédit fon-cier, 24 janv. — Crédit mobilier, 16 fév. — Crédit mobilier Portugais, 7 mars, 13 oct. - Gremieux, 21 avril. Dellisse et Leyvratz, 5 janv. — Creton (Ve), 23 avril. — Creton (Ve), 23 avril. — Creton (Ve), 23 avril. — Creton (Se), 28 nov. — Creuziet, 9 oct. — Crispon, 19 nov. — Crocodile (Journal belge), 24 janv., 6 mars, 17 avril. — Croissant, 2 nov. — Cropp, 27 avril. — Cros-Besson, 5 sept. — Crosby, 24 fév. — Crosnier, 17 mars. — Crottet et

Ce, 2 oct. - Grousaz Cretet (De), 30 juin. Guberlier, 10 déc. — Guisignier (De), 7 oct. — Guissard, 16 juin. — Gulverhouse, 30 avril. — Gunisset, 9 oct. — Guny, 29 sept. — Guny-Giraud, 22 oct. — Guré, 25 août. — Guret, 23 avril. — Gurnieux, 26 janv. — Gurrie, 13 août. — Gurzon (de), 12 déc. — Gurzon (De), 15 oct., 17 déc. — Guisin, 19 oct. — Guese, 31 déc. — Guisin, 19 oct. - Cussac, 31 déc. - Cuyaubière, 1 août.

Cyprien, 20 janv.

D..., 21, 30 avril, 15, 28 mai, 4, 12 juin, 7 juil., 7 août, 9 oct. — D... (Dlle), 5, 9 mai. — D... (vicomte de), 9 janv., 4 mars. — D... (Claude), 31 janv. — D... (D°), 15 janv., 18 fév. — D... (fille), 29 mai. — D... (adultère), 17 nov. — Dagincourt, 25 août. — Dagneaux, 19 août. — Dagonnet, 1 mai. — Dague, 31 déc. — Daguenet, 1 avril. — Daguilhon-Pujol, 25 mai, 23 juin. — Daillet, 18 mai. — Dalfossa, 16 nov. — Dalloz, 22 sept. — Dally, 9 nov. — Dalmas (Dlle de), 23 mai. — Dalmbert, 1 mai. — Dalous, 7 déc. — Damien, 21 avril. — Damin, 23 janv., 19 fév. — Dammien, 13 mars. — Damonneville, 1 juin. — Damoreux, 17 fév. — Dandov, 3 janv. — Dandré. 1 juin. — Damoreux, 17 fév. — Dandoy, 3 janv. — Dandré, 4 mars. — Danel, 13, 28 fév. — Daney et Marcilhac, 26 janv. — Danfeld, 1 juil. — Daniel, 8 avril, 26 déc. — Danjou, 19 mars. — Dantu, 6 sév. — Dany, 10 juin. — Dapeyron-Doumis, 23 juin. — Darandel, 25 nov. — Dard, 18 au 23 mai. — Dardelle, (V*), 21 mars, 30 déc. — Dardenne, 30 juil. — Dargenton (fille), 16 mars. — Darnay, 6 août. — Da Rocha, 30 - Darrieux, 8 juin. - Dartois et Ce, 2, 10 mars, 20 mai, mai. — Darrieux, 8 juin. — Darlots et Ce, 2, 10 mars, 20 mai, 29 juil. — Das, 7 mars. — Daspet, 27 nov. — Dassy, 8 déc. — Dauba, 5 août. — Daubigny, 9 mai, 12 août. — Daud, 5 nov. — Daumas (Ve), 26 juin. — Daumont, 11 juin. — Daury, 21 jnil. — Dautezac (De), 23 avril. — Dauthier, 3 mars. — Dauvergne (fille), 11 déc. — Dav... (De), 7 sept. — Davalie, 18 juin. — Davenet, 4 nov. — Daverton, 2 janv. — Davesies de Pontès, 28 juil. — Davi (Dlle), 17 août. — David, 6 juil., 5 parid (Ve), 25 sapt. — David (hépitien)

de Pontès, 28 juil. — Davi (Dlle), 17 août. — David, 6 juil., 16 nov., 19 déc. — David (Ve), 25 sept. — David (héritiers), 1 sept. — Davy (Fe), 6 oct. — Dayau, 10 août.

Deaubonne, 26 janv. — Debain, 8, 9 juil. — Debard, 10 juil. — Deblangey (Ve), 18 fév. — Debon, 7 déc. — Debrotonne, 22 sept. — Debureau et Goby, 9 juin, 29 déc. — Declercq (De de), 16, 18 juil., 5 août. — Decoine, 4 août. — Decote, 26 oct. — Decoux, 12, 13 juin. — Dedieu, dit Gerina, 11 mars. — Defer, 31 juil. — Deflers, 24 juil. — Defontaine—Moreau, 8 juin. — Deforceville et Ce, 3 janv. — Degonnie. Moreau, 8 juin. — Delorceville et Ce, 3 janv. — Degonnet, 19 août, 29 déc. — Degouge (fille), 24 déc. — Degnili, 21 oct. — Deher, 28 oct. — Dehon (fille), 18 sept. — Deidier, 11 mai. — Dejazet (Dlle), 10 nov. — Dejean, 25 mai. — Dejean-Estelle, 11 sept. — Dejeune, 5 sept. — Deketelaer, 17 sept. — Delabrosse, 7 juil. — Delacroix-Encelain, 11 juil. — Delafaye, 12 août. — Delabrosse, 2 juil. — De lage, 22 avril. – Delahaye, 13 janv., 1 oct. – Delahays, 2 juin, 21 déc. – Delahoussaye, 6 juin. – Delaine, 19 oct. –

Delaine (Fe), 24 nov. — Delalande, 19 mars, 6 avril. — Delalo, 4 mai. — Delamarre, 20 fév., 20 juin. — Delandre (Ve), 30 30 juin, 17 juil. — Delanoue, 22 janv. — Delandre, 3, 6 nov. août. — Delaperre, 7 fév. — Delaplace, 24 oct. — Delaplane, 3, 6 nov. août. — Delaporte, 17 juil. — Delarfeuille, 23 juin. — Delar. ville, 24 fév., 17 mars. — Delarue, 17 juin. — Delar. Delar. port, 14 fév. — Delasalle, Dumon et Ge, 28 fév. — Delaruelle-Du. 4 juin, 30 oct. — Delavareille, 11 juil. — Delavaud, 18 juin. — Delavigne, 5 mars. — Delbret, 19 oct. — Delemotte, 16 oct. août. — Delfault, 13 juin. — Delessang, 11 fév. — Delestret, 37 mai. — Delfault, 13 juin. — Delgny, 29 janv. — Delisle, 21 Delmont, 11 nov. — Delon (fille), 26 sept. — Delorme, 11 sept. — Delpech, 24 fév. — Delpech (Fe), 20, 22, 24 août. — Deluny, 1 juin. — Delvau, 12 fév. — Demark, 28 juil. — Deluy, 1 juin. — Delvau, 12 fév. — Demay, 30 juil. — Demange, 29 oct. — Demarsy, 7 déc. — Demay, 30 juil. — Demange, 29 oct. — Demarsy, 7 déc. — Demay, 30 juil. — Demange, 29 oct. — Demarsy, 7 déc. — Demo, 4 juin. — Denin (miss), 2 mars. — Denis, 21 avril. — Demont. 28 juil. — Demont. 29 juil. — Deroide, 7 nov. — Deroin, 30 avril. — Deni (po., 25 avril. — Deroide, 7 nov. — Deroin, 30 avril. — Derug roisin, 24 juil. — Deroste, 18 déc. — Derverves, 15 oct. — Deschamps (Dlle), 27 juil. — Deschet, 5 août. — Derville et Deschamps (Dlle), 27 juil. — Deschet, 5 août. — Descoins, 21 avril. — Descoins (fille), 17 avril. — Descotes, 29 juil. — Deschamps (Dlle), 27 juil. — Deschet, 5 août. — Descoins, 21 avril. — Descoins (fille), 17 avril. — Deshayes (Fe), 20 jain. — Desceange, 21 juil. — Descoure, 28 fév. — ud. — Descoins, 29 juil. — Descoins, 21 avril. — Descoins, 21 avril. — Descoins, 26 jain. — Deschangs, 21 juil. — Descoins, 28 fév. — ud. — Descoins, 29 juil. — Descoins, 21 avril. — Descoins, 26 jain. — Descoins, 28 fév. — ud. — Ud. — Descoins, 29 juil. — Descoins, 29 juil. — Descoins, 20 jui Descours (Fc), 4 nov. — Descoulure, 2 nov. — Désery, 20 jany.

Desétangs, 21 juil. — Descrais, 20 mai. — Deshayes (Fc), 1 aril.

Deschardes afriany, 28 fév. 10 déc. Desir, 4 sept. — Deslandes, 26 janv., 28 fév., 10 déc. — Deslandes, 26 janv., 28 fév., 10 déc. — Deslandes, 26 janv., 17 avril. — Desmaris, 18 avril. — Desmaris, 24 fév. — Desmaze, 10 fév. — Desmaris, 13 avril. — Desmaris, 25 april. — Desmaris, 26 april. — Desmaris, 27 april. — Desmaris, 28 april. — Desmaris, 27 april. — Desmaris, 28 april. — Desmaris, 27 april. — Desmaris, 28 april. — Desmaris, 29 april. — Desmaris, 20 april. — Desmari 24 fév. — Desmaze, 10 fév. — Desmaris, 13 avril. — Desmaris, noyers (Ve), 21 fév. — Despatys, 25 août. — Despeyroux, 17 juil. — Desplagnes, 13 juin. — Desplats (Fe), 31 oct. — Despommiers, 16 fév. — Desrosiers, 17 déc. — Dessalle, 15 juil. — Dessaux, 29 mai. — Desse et Ce, 20 juil. — Destalleur), 27 avril. — Destigny, 1 janv. — Destouches, 24 déc. — Destourbet, 27 mars. — Destresse de Lanzac de Laborie, 25 août. — Desvergnes Lafont-Faye, 19 mars. — Detouche, 19 mai, 29 août. — Detrez, 1 sept. — Devanley, 25 août. — Devaux, 18 déc. — Devaux (Ve), 1 avril. — Devèze, 3 fév. — Devienne, 25, 26, 29 juin. — Deville, 22 juil. — Deville (succession), 20 mai. — Devillers, 21 avril, 3 juin, 14 nov. — Dezote, 8 août.

Dhoute, 29 janv. Dhoute, 29 janv.

Diard (Ve), 5 sept. — Dickson, 6 mars. — Didier, 18 fér.

— Didier (Fe), 30 sept., 29 déc. — Diélaine, 31 juil. — Dieudonné, 19 déc. — Diguey, 29 avril, 30 déc. — Dijon de Cumane, 13 juin. — Dinaux, 22 juin. — Dire, 9 juil. — Diret, 30 avril. — Dispan de Floran, 25 mai. — Dissart, 31 mars. — Dieusy, 29 oct. — Divoux, 28 avril.

Dieusy, 29 oct. — Divoux, 26 avril.

Djeddah, 21 août. — Djelloul ben Mohamed, 28 sept.

Dobelin, 18 août. — Dobremel, 3 juin. — Docks Napo.

léon, 5 janv, 9 mai, 1, 14, 16 juil., 9 sept., 22 oct. — Dodun,
25 août. — Doé de Maindreville, 19 oct. — Doineau, 3 avril.

Doisteau, 6 fév., Doisy, 1 avril. — Dolin, 18 sept. — Doisse, 25 avril. — Dolnet, 5 janv. — Domanchin, 31 juil. — Dom. bres, 20 mars. — Domenc (héritiers), 6 avril. — Domergue, 22, 24 août. — Domingon, 30 avril. — Donadieu, 17 fév. — 22, 24 août. — Domingon, 30 avril. — Donadieu, 17 fév. — Doncieux, 2 nov. — Dondey-Dupré (De), 25 mai. — Donnadieu de Pélissier-Dugrès, 9 janv. — Donneux, 30 janv. — Dopfeld, 21 mars. — Donon, 17 juin. — Dorat, 19 fév. — Dorey, 4 mai. — Dorin, 23 janv., 27 fév. — Dorotte, 26 mars. — Dorsay (Dlle), 15 déc. — Dorvault, 9 juil. — Dory, 12 oct. — Dosc et Kopstadt, 4 août. — Doublet de Persan, 21 janv. — Doucet, 7 sept. — Douet-d'Arcq, 4 mai. — Doulladée, 16 fév. — Dourche, 25 janv. — Doutreligne, 22 déc. — Douvry, 18 fév. — Doven, 3 sept. fév. - Doyen, 3 sept.

Dracy-Lefort (commune), 26 janv. — Dramard, 11 mars.—
Drapeau (journal belge), 24 janv., 10 mars. — Dreux-Brézé
(de), 17 juil. — Drevet, 18 au 23 mai. — Drieu, 20 nov., 10
déc. — Drogy, 16 nov. — Dromocaîti, 25 fév., 11 mars. —
Dru, 7 oct. — Drugeon, 5 juin.

dec. — Drogy, 16 nov. — Dromocaîti, 25 fév., 11 mars. —
Dru, 7 oct. — Drugeon, 5 juin.

Dubard, 5 mars, 17 nov. — Dubecq, 18 sep!. Dubédat, 25
mai. — Dubezin, 17 déc. — Dubien (héritiers), 28 avril. —
Dubois, 9 janv., 21 fév. (bis), 28 mai, 1, 19 juin, 7, 21 juil.,
26, 31 oct., 10 nov. — Dubois (magistrat), 4 mai. — Dubois
(V*), 31 mars. — Dubois, Renaud et autres, 3 fév. — Dubois
de Luchet, 5 fév. — Dubos, 19 janv., 7 avril, 14 juil., 24 sept.
— Dyhoscq. 15 avril. 2 iuil. — Dubouchage. 25 août. — Dubout, 14 nov. — Duboy (De), 21, 23, 30 nov. — Duboys, 26
juin. — Dubroca, 25 mars. — Dubrunfaut, 3, 24 janv., 2 fév.
— Dubrut, 23 fév. — Dubuc, 6 avril. — Dubuisson, 19 août.
— Duchapt, 9 mai. — Duchemin, 21 juil., 17 déc. — Duchène ou Duchesne, 20 fév., 28 nov. — Duchène, Reclus et autres,
28 fév. — Duchenaux, 3, 18 juin. — Duchesne, 19 nov. —
Duchet, 16 déc. — Duchon, 18 fév. — Ducherne, 19 nov. —
Duclos, 12 août, 19 sept. — Duclos de Boussois, 24 avril. —
Ducoin, 27 avril. — Ducoux, 10 nov., 8, 23 déc. — DucrayChevallier, 24 juil. — Ducré, 18 juil. — Ducroc (fille), 21 fév.,
25 août. — Ducros, 17 mars. — Dudon, 20 mai. — Duène
(Ve), 19 août. — Dufaure de Gavardie, 26 oct. — Dufay, 27
avril. — Dufay (De), 2 mars. — Duffaut, 12 mars. — Dufour,
1 janv., 18, 24 fév. — Dufour, Mutal et Boulanger, 16 nov. —
Dugoujard, 8 janv. — Duhail, 3 oct. — Duhautoire, 2, 3, 5
Duhenne, 21 sept. — Dulac de ..., 18 fév. — Dulamon, 19
oct. — Dumaître (Ve), 19 janv. — Dumanoir, 7 janv. — Dumarteaux 8 déc. — Duray and avril. 23 août. 29 déc. — Dumarteaux 8 déc. — Duray and avril. 23 août. 29 déc. — Dumarteaux 8 déc. — Duray and avril. 23 août. 29 déc. — Dumarteaux 8 déc. — Duray and avril. 23 août. 29 déc. — Dumarteaux 8 déc. — Duray and avril. 23 août. 29 déc. — Dumarteaux 8 déc. — Duray and avril. 23 août. 29 déc. — Dumarteaux 8 déc. — Duray and avril. 23 août. 29 déc. — Duoct. - Dumaître (Ve), 19 janv. - Dumanoir, 7 janv. marteau, 8 déc. — Dumas, 21 avril, 13 août, 29 déc. — Dumas (Alex.), 21, 22, 28 janv., 4 fév., 18 mai, 1 jail., 16 nov.

Duménil-Leblé, 24 fév. — Dumez (De), 24 nov. — Dumont, 4
ma., 18 juin. — Dumont (Ve), 8 juin, 5 déc. — Dumont-SaintBrief 15 — Dumont (Dumont (Ve), 8 juin, 5 déc. — Dumont-SaintDumont 15 — Dumont (Dumont (Ve), 8 juin, 5 déc. — Dumont-SaintDumont (Ve), 8 juin, 5 déc. — Dumont-Saint-Priest, 25 août. — Dumont (Ve), 8 Juin, 5 déc.—Dumontonomontell, 20 février. — Dumortier, 27 octobre. — Dumortier, 27 octobre. — Dumortier, 27 octobre. — Duposequier, 8 juin. — Dupin (hériters), 24, 25 août. — Duposequier, 8 juin. — Dupin (hériters), 2 juin. — Dupont, 12, 20, 23 fév., 23, 27, 29, 31 août, 23 nov., 10, 24 déc. — Dupont (Fe), 11 mars. — Dupontavie de Heussey, 8 déc. — Dupotet, 12 mai. — Duprat, 3 juin. — Dupré, 10 fév. — Dupuis où Dupuy, 20 janv., 6 avril, 11 juin, 15 août. — Dupuis et Gousset, 28 avril. — Durand, 24 janv.—Durand (De), 22, 24 août. — Durantel, 19 juin. — Durante, 7 avril. — Durey, 22 juil. — Durham, 12 janv. — Durix (héritiers), 3 avril. — Duroulle, 12 janv. — Durricu, 10 déc.—Durval, 18 août. — Dutacq, 2 mai. — Dutaut, 14 fév. — Duthu, 22 oct. — Dufrône, 27 avril. — Duval, 2 janv., 9, 27, 23 avril, 3, 17 juin, 5, 6 oct. — Duval-Vaucluse, 7, 13 janv. — Duvivier, 3 oct. — Duvivier (De), 8 sept. Priest, 25 août. — Dumont et Leclerc, 29 septembre. — Dumont et Leclerc, 29 septembre. Dyer, 19 janv.

E

E... (De), 7 sept.

Eaux du Havre (Ce des), 10 fév.

Echaubart (Ve), 28 juil. — Echinié, 5 sept. — Ecole de la Martinière, 23 sept. Edet, 26 déc. — Edgeley, 25 juin. — Ediam (Fe), 26 aoil.

- Edmann, 3 juin. Elliot, 11 fév. Embareck, 24, 25 mars, 10 avril. - Emerot, 24 juil.

Encelain, 10 août. Eon, 31 août.

Eon, 31 août.

Epinonville (commune), 16 nov.

Erckmann, 26 mai. — Ermel, 3 nov.

Esbens, 8 oct. — Espérance (Ce), 14 janv. — Espérandint (d'), 31 juil. — Espinasse, 9, 10 fév., 16 juin, 31 juil. — Espinasse, 9, 10 fév., 16 juin, 31 juil. janv. sonne (fabrique d'), 1 janv. — Estafette (journal), 21, 3 janv. 3 fév., 4 mars, 2 mai. — Estève, 12 fév., 1 avril. — Estère dit Mathieu, 19 janv. — Estibal, 28 fév., 10 juil.

Etat (l'), 14 juil. — Etcheborne, 7 fév. — Etienne, 21 sept. Eudes, 5 juin. — Eudes de Bourinville, 6 janv. Eveillard (Dlle), 24 juil. — Even, 11 août. — Evin, 3 féra 14 nov.

14 nov. Eyboulet, 24 sept. - Eyssery, 13 oct.

F

F...., 26 janv., 19 août, 2 sept. — F.... (Dlle), 14 jann.

juil. — F... (De), 20 mars, 24 nov. — F.... (Fe), 13 avril.

Fabas, 8 mai. — Favre, 6 mars, 17 juin, 24 nov., 8 déc.

Fabre (De), 14 mars. — Fadat, 7 oct. — Fagot, 29 sept. — Faguet-Chezeau, 1 janv. — Failli, 10 oct. — Faissolle, 15 août. Faguet Cardesse, 21 oct. — Faligan, 27 juil. — Falignière, Fajol et Cardesse, 21 oct. — Fangan, 27 juil. — Falignière,
29 juin. — Fallet, 25 août, 12 sept. — Fallois (de), 20, 22, 25
29 juin. — Falvelly, 13 juin. — Fanard (De), 29 mai. — Faquet,
août. — Faraoni, 7 mars. — Farel, 4 mars. — Fascié, 17
16 jany. — Farina, 2 nov. — Farine, 4 mai, 9 juil. — Fasin, 19
mars. — Fastré, 24 déc. — Fattet, 19 déc. — Fauchet, 22 sept.
jany. — Ellon, 24 féx. — Fauconneau Dufe. mars.— Farina, 2 nov. — Farine, 4 mai, 9 juil. — Fasin, 19 mars.— Fastré, 24 déc. — Fattet, 19 déc. — Fauchet, 22 sept. janv.— Fastré, 24 fév. — Fauconneau-Dufresne, 19 mars. — Faucillon, 24 fév. — Fauconneau-Dufresne, 19 mars. — Fauginet, 17 sept. — Fauvelle, 4 août. — Favereau (fille), 30 fác. — Favier, 5 mai, 29 juil. — Faviers (de), 21 fév. — Fadéc. — Favier, 5 mai, 29 juil. — Favre (héritiers), 2 janv. — vre, 13 juin, 22 juil., 17 nov. — Favre (héritiers), 2 janv. — vre, 13 juin, 22 juil. — Fayed, 1 favrol, 10 nov. — Fay, 29 sept. — Faye, 31 mars. — Fayet, 1 Favrol, 10 nov. — Faye, 13 juin. — Felicelli, 1 avril. — Fechter, 19 déc. — Feige, 13 juin. — Felicelli, 1 avril. — Félicie, 13 mai. — Feliker, 28 août. — Féline, 26 mars. — Féficie, 3 mai. — Fenigau, 10 avril. — Fenin (Dlle), 25 — Feltre, 9 déc. — Feraud d'Honnorat et Ce, 9 nov. — mars. — Feran, 2 déc. — Feraud d'Honnorat et Ce, 9 nov. — ferey, 4 mai. — Fermé, 31 août. — Féron, 10 nov. — Ferend, 5 mars, 28 juil. — Ferré, 17 juin. — Ferrouillat, 17 eand. 5 mars, 28 juil. — Ferré, 17 juin. — Ferrouillat, 17

Ferey, 4 mai. — Ferme, 31 août. — Féron, 10 nov. — Ferrand, 5 mars, 28 juil. — Ferré, 17 juin. — Ferrouillat, 17 juin. — Ferrier, 2 nov. — Ferry, 21 mars, 13 août. — Fesneau, juin. — Fesque, 24 fév. — Festugière, 20 avril. — Feugerolles, 20 août. — Feuillerat, 19 oct. — Feuillet, 2 juin. — gerolles, 20 août. — Feuillerat, 19 oct. — Feuillet, 2 juin. —

Fèvre, 7 janv.

Figaro (journal), 21 janv., 24 mars. — Figarol, 10 sept. —
Fichol, 30 oct. — Finel, 12 oct. — Fiolet, 8 oct. — Fiquet, 10
fév. — Firbach, 3 avril. — Fize, 22, 24 août.

fév. — Firbach, 11 mars, 14 août. — Flamand, 3 oct. — Flamand

Flachon, 11 mars, 14 août. — Flamand, 3 oct. — Flamand

Flachon, 11 mars, 14 août. — Flamand, 3 oct. — Flamand (F°), 23 nov. — Flamery-Benoît (V°), 19 fév. — Flechy, 23 oct. — Fleurent, 24 déc. — Fleuret, 17 mars. — Fleury, 13 avril, 4 mai, 27 juin, 12, 14, 18 déc. — Fleury (Dlle), 3t mars. — 4 mai, 27 juin, 12, 14, 18 déc. — Fleury (Dlle), 3t mars. — Fleury-Pironnet, 29 janv. — Flicoteaux (De¹, 2 avril. — Flippes, 5 déc. — Flocque (fille), 16 juil. — Flogny, 2 nov. — Florimond, 9, 12 janv. — Flouron (De), 21 mars. Fontaine, 14 juil., 6 août. — Fontaine (fille), 20 oct. — Foot, Fortaine, 14 juil., 6 août. — Forest, 19 mars. 23 juin.

Fontaine. 14 Juli., v additional formation of the Foot 20 oct. - Fore (De), 21 mai. - Forest, 19 mars, 23 juin. -Forest (fille), 29 janv. — Forgeois, 1 sept. — Fortagut, 30 juil. — Fortier, 14 avril, 27, 29, 31 août. — Fortier Maire, 2 fév. — Fortin, 6 fév. — Foubard, 16 nov. — Foubert Despallières, - Fortin, 6 fév. — Foubard, 16 nov. — Foubert Despallières, 2 fév. — Foucher, 10 nov. — Fouchot, 28 fév. — Foucos, 28 août. — Fougeras, 12, 19 déc. — Fougeron Laroche, 2 fév. — Fould (Ve), 31 août. — Fourchy, 25 août. — Foureau, 22 déc. — Fourgeau, 18 mars. — Fourier, 28 juil. — Fourneaux (fille), 20 fév. — Fournial (Ve), 1 juin. — Fournier, 26 janv., (fille), 20 fév. — Fournial, 23 sept., 7, 19, 21 nov. — Fournier de Clausonne, 20 avril. — Fourniol, 25 août — Fourny, 19 mai. — Fousset, 25 fév. — Fowler, 1 juin. — Fox et Henderson. 5 janv.

derson, 5 janv. Fradelizy, 19 dée. - Fradet, 17 fév. - France (Co), 13 août. - François, 28 fév., 4 mai, 23 juin. - François (Vo), 31 août. août.—François, 28 fév., 4 mai, 23 juin.—François (Ve), 31 août.
—Françon, 28 sept.—Franquin, 11 août. — Frappet, 19 août. —
Fraucourt (commune), 28 avril.—Frouenfelder, 10 avril.—Frayssinaud, 13 juin.—Fréart-Ducastel, 21 juil.—Frebet, 23 mai.—
Frémont, 12 sept. — Fremont (Dlle de), 24 janv. — Fremy,
22 oct. — Frend, 23 oct. — Frenet, 5 janv. — Fréret, 28 oct.
— Fretel, 27 avril. — Frichot, 27 janv., 25 nov., 22 déc. —
Fridolin, 28 août. — Frieck, 5 mars. — Friederich (baron de),
5 août. — Frilay, 22 juil. — Frischknecht et (c, 22 déc. —
Froeschlen, 9 janv. — Froger, 3 janv. — Frohen (de). V.
Hibon. — Froment, 19 déc. — Fromentin, 16 mai. — Frugier, 8 déc.

gier, 8 déc. Fuilhan, 31 dée. - Fulger, 9 janv.

G..., 16 mars, 1, 9 mai, 6 juin, 22 août, 21 nov. — G..., maçon, 26 mars. — G... (Ve), 6 mai.

Gabaud, 3 nov. — Gache, 13 nov. — Gachon, 22, 24 août. — Gadan, 29 oct. — Gadoin, 1 janv. — Gadoir, 18 août. — Gaertnert (De), 17 oct. — Galfury, 21 mars. — Gagnier, 1 mai. — Gagny, 17 nov. — Gaidon et Ce, 24 fév. — Gaillard, 27 fév, Gagny, 17 nov. — Gaidon et Ce, 24 fév. — Gaillard, 27 fév, 30 juil. — Gaillard (Ve), 16 mars. — Gainaison, 17, 21 mars. Galabbé (Ve), 30 nov., 1 déc. — Galibert, 12 janv. — Galland, 13 août. — Gallien, 6 juil. — Gallien (De), 10 juil. — Gallois, 10 sept. — Galtier, 28 avril. — Galvani, 25 déc. — Gamann 10 sept. — Galtier, 28 avril. — Galvani, 25 déc. — Gamann (Fe), 10 déc. — Gandais, 10 déc. — Gandon, 9 fév. — Gansoin, 20 iuin. — Garche, 17 fév. — Gardehled. 8 avril. — Gardin frères, 5 août. — Gardin de La Bourdonnaye, 27 avril. — Garest, 9 janv. — Garidel (de), 12, 26 janv. — Garneray (Ve), 16 janv. — Garnier, 1 janv., 4 juin, 29 juill., 30 sept. — Garnier de Labarayre, 19 mars. — Garnier, dit Sérion, 26 sept. — Garreau, 2 juil. — Garrigues, 21 déc. — Gasne, 24 juil. — Gaspariui, 12, 19 déc. — Gaspart, 31 mars. — Gassion, 14 fév. — Gassouio, 1 juil. — Gastineau (Ve), 18 fév. — Gateau, 7 mars. — Gauchel, 18 déc. — Gau-(Ve), 18 fev. - Gateau, 7 mars. - Gauchet, 18 dec. - Gaudermen, 31 juil., 17 déc. — Gaudet, 13 juin. — Gaudichaud, 10 déc. — Gaudin, 15 avril. — Gaudion, 2 nov. — Gaudiot, 24 fév. — Gaudon, 6 fév. — Gaugiran (fille), 21 déc. — Gaujil (de), 2 nov. — Gaul, 27 juin. — Gaulmier, 30 juin. — Gaulot, 30 juin. — Gaulot, 30 juin. — Gaulot, 30 juin. — Gaulot, 30 gautier, 30 avril 11 tant — Gauthier of Gauthier of Gauthier, 3 mars 30 avril 11 tant — Gauthier of Gauthier of Gauthier, 3 mars 30 avril 11 tant — Gauthier of Gau 3 mars, 30 avril, 11 sept. — Gauthier et Ce, 19 sept. — Gauthier de Charnacé, 21 mai. — Gauthier (fille), dite Pélagie, 26 mai. — Gautrot, 18 juin, 26 août, 30, 31 déc. — Gavoty, 7 août. — Gayte (De), 32 oct. — Gayton, 25 mai. — Gaz partsien, 26 mars, 21 avril, 24 juin. — Gaz portatif, 24 janv., 24 déc. — Gazeau (Ve), 13 fév. — Gazette des Tribunaux, 5 lév., 29 déc. — Gazette des Hópitaux, 19 août.

Gedalge, 21 oct. — Gelis, 21 fév. — Général, 13 août. — Genin, 31 oct. — Genintraud, 8 déc. — Gennes (de), 2 nov. Genois, 14 oct. - Genreau, 2 nov. - Gentil, 24 juil., 12, Genois, 14 oct. — Genreau, 2 nov. — Gentil, 24 juii., 12, 19 déc. — Genty, 22 déc. — Genty de Bussy, 18 juil., 25 août. — Geoffre (Fe), 7 avril. — Geoffroy-Château, 13, 14 juil. — Georges, 1 juil., 15 déc. — Gerard, 28 avril, 1 juil., 7 août. — Gerard, dit Postillon, 27 juin. — Geraud, 23 juil. — Geraux, 30 jany. — Gerber, 30 sept. — Garcaud aft. 22 mai — Gerin. 20 janv.— Gerber, 29 sept. — Gereaud, 26, 27 mai. — Gerin, 26 oct. — Germanes, 3 oct. — Germond, 25 mai. — Geronimi, 16 sept. — Gesbert, 24 juil.

Giscokki.

Giacobbi, 26 janv. — Gianetti, 24 juil. — Giard, 7 fév. — Gicquel, 10 sept. — Gide, 31 juil. — Gilbert, 19 mai, 31 déc. — Gilblasse, 22 sept. — Gilch, 19 juin. — Gille, 13 mai. — Gille, 18 sept. Gillet (De), 29 mai. — Gillet-Bredy, 10 avril. — Gilly, 18 sept. Ginsberr, 10 nov. — Ginesty, 28 déc. — Gira, 1 sept. Ginbert, 10 nov. — Ginesty, 28 dec. — Gira, 1 sept.

Giraldon, 1 mai. — Girard, 9 janv., 10 fév., 30 sept., 19 oct.

Girardin, 21 fév. — Girardin-Mahout, 2 juil. — Giraud, 28

fév., 20 mai, 25 sept., 15 oct., 17 déc. — Giraud (Fe), 27 juil.

Girès-Desfosses af nov. — déc. — Girad. 20 janv., 9 déc. — Gires-Desfosses, 26 nov., 9 déc. — Girod, 29 janv., 9 déc. — Girodo (DIL) Girodon (Dlle), 25 mars. — Gironde (journal), 19 juin. — Giroux, 15 août. — Gisclard, 27 juin. — Gislain de Bontin, 26 février. — Givois-Prêtre, 2 sept. — Givord, 4 août. — Gwors (commune de), 20 fév.

Glaces de Montluçon (compagnie des), 20 oct. — Glaive, 11 Juil. — Glandut, 20 août. — Gleize, 16 mars. — Gloux, 1

Gobet (De), 20 mars. - Godefrin, 25 juin. - Godefroy, 28 Juli, 24 nov. — Godemel, 24 mai. — Godet, 23 janv. — Godez, 24 sept. — Godin, 14 déc. — Gollety, 8 janv. — Gomez. Attentat contre l'Empereur, audiences de la Cour d'assises, 26, 27 fev. — Gomme, 9 juin. — Gondrecourt (de), 18 sept. Gonet, 17 avril, 29 déc. Gonon, 3 sept. Gontard, 17 déc. Goret (fille), 21 juil. Gores, 20 fév. Gosset (Dlle), 13 août. Gouet, 14 août. Gouler, 6 juin. Gouler, 14 août. Gouler, 6 juin. Gouler, 15 gort. Gouler, 16 gort. Gouler, 16 gort. Gouler, 17 gort. Gouler, 18 gort. Gouler, 19 gort. Government 19 gort. Government 19 gort. Govt. Go Goulet, 10 fév. — Gouny, 30 juin. — Gouper, 11 Gouper, 12 Gouper, 14 Gouper, 15 Gouper, 16 Gouper, 16 Gouper, 16 Gouper, 17 Gouper, 18 Gouper, mars. -- Goupil, 21 déc. -- Goupy, 30 juin. -- Goupil et déc. -- Goupy, 16 fév. -- Gourcy (de), 7 déc. -- Goupelon, 21 déc. -- Goupelon, 6 inil. -- Gourlez de déc. Gourdon, 21 dec. — Goupy, 16 fév. — Gourcy (de), 7 la Motte, 15 mai. — Gourlin, 27, 31 août. — Gousset, 11 juin, 16 dec. — Goulant, 10 fév. — Gouy, 22 avril. — Goy (de), 17 Grach, 26 juin. — Gracien 26 avril. — Graff. V. Minder. —

Grach, 26 juin. — Gracien, 24 avril. — Graff. V. Minder.—
33 janv.— Granddier, 4 juin.— Granderie, 12 déc. — Grandet, 21,

Grand, 15 janv.— Granddier, 4 juin.— Grandjean, 15 janv.— GrandConstant of Grander, 2 fév., 7 juil.— Grandidier, 4 juin.— Grandjean, 15 janv.— Grand-Granry, 5 déc. — Grange, 14 déc. — Granier, 2 fév., 7 juil. — Mars. — Grassel (Ve), 7 mars. — Grassel (Ve), 7 Graux, 10 nov. — Gratte, 18 juil. — Graval, 10 nov. — Gratte, 18 juil. Graux, 19 nov. — Gratin, 28 nov. — Gratte, orégoire, 19 nov. — Gravet, 6 janv. — Greef (fille), 17 sept. Grellet-Balguerie, 15 mai. — Grellet (Ve), 24 avin.

Grellet-Balguerie, 15 mai. — Grellois (fille), 15 mai. — Gre
Gressier, 11 août. —

Gressier, 11 août. — Grellet-Balguerie, 15 mai.— Grellois (fille), 15 mai.— Gregorie, 4 mai.— Grenier, 20 mars.— Gressier, 11 août.— Griffon, 25 juil.— Griffon d'Offroy, 9 juin.— Grillas (de), 13 anv.— Grillon, Delange et Pégot-Ogier, 2 mars.— Grigorie, 23 oct, 22 déc.— Grimgoire, 6 août.— Grisil, 16 mais.— Grison, to oct. - Grivois, 8 avril. - Gros (baron', 22 sept.] Grison, 10 oct. — Grosse, 13, 15 oct. — Grossier, 20 avril. - Gruet-Masson, 2 fév.

20 avril. — Gruet-Masson, 2 fév.

Guay, 19 mars. — Gudin, 17 janv., 25 fév., 21 avril. — Guedeney, 11 janv. — Guédon, 31 déc. — Guedra, 27 janv. —

Guédu, 21 avril. — Guénin, 23 avril. — Guérard, 13 juin. —

Guérin, 20 avril, 11 juil., 26 déc. — Guérin (du chemin de août. — Guerier-Jumentier, 19 janv. — Guerry (marquise de), 31 janv., 2, 9, 16, 23 fév., 9 mars. — Guerton, 13 juin. —

Guetteur de Saint-Quentin (journal), 13, 18 juin. — Gueux, 2 novembre. — Gugenheim, 13 novembre. — Gugenheim, dit Mayer, 27 juin au 11 juilet. — Guibert, 15 juin, 31 juillet. — Guicherd, 25 mai. — Guiet, 21 juillet. — Guiet, dit de Chenagne, 1 octobre. — Guiétat, 16 novembre. — Guiet, dit de Chenagne, 1 octobre. — Guiétat, 16 novembre. — Guignard, 2, 19 mars, 4 avril. — Guilhernané, 28 oct. — Guilhermanon (de), 26 janv. — Guilhermoz, 12 janv. — Guillard, 24 manson (de), 26 janv. — Guilhermoz, 12 janv. — Guillard, 24 nov. — Guillaume, 17 juin. — Guillemin, 16 avril. — Guillemineau, 21 août. — Guiller, 11 août. — Guillerot, 26 déc. — Guillet, 28 mai, 8 oct. — Guillez, 17 fév. — Guilliny (Ve), 19 anv., 12 fév. — Guillot, 15, 16 sept. — Guillot, 10 fév., 20 sept. — Guillot-Raffy, 16 mars. — Guillot-Rosemond, 4 juin. Guilmin, 1 janv. — Guimont (Ve), 1 déc. — Guisolphe (héritiers) 12 fév. — Guitraud (fille), 26 sept. — Guizot (De), 10 mars. — Gustave (navire), 14 janv. — Gutsch, 26 mai. — Guy, 17 août, 7 sept., 2 nov. — Guy (fille), 6 août. — Guymard, 28 fév. — Guyon, 16 sept. — Guyot, 7 fév., 30 avril. — Guyot-Guillemot, 19 oct. — Guyot (De), 14 oct. — Guzzi, 11 déc.

H

H...., 28 mai, 13 oct. - H... (De), 15 juin, 5 déc. - H...

(Henri), 14 janv. — H... (fille), 1 août. Habeneck (De), 20 mars. — Habert et Bordier, 12 mars. — Hache, 20 mars. — Hachette, 21 juil. — Hacquart, 18 déc. — Hadj-ben-Karoucha, 1 janv. — Hadj-Said-ben-Hamed, 21 fév. — Hadot, 11 sept. — Halez, 15 janv. — Hallaux, 6 mars. — Hallay (du), 21 fév. — Hamel (héritiers), 22 avril. — Hamoudben-Addel, 12 nov. — Hannequin, 1 janv. — Hannoire, 4 fév. — Harby, 23 juil. — Hardy (Ve), 7 août. — Haret, 19 mars. — Haritoff, 21 oct. — Harmant, 1 juil. — Harrault (De), 22 au 25 mars. — Hartemann, 21 oct., 24 nov. — Harvier, 22 mai. — Haucour (d'), 27 avril. — Hauet, 13 août. — Haurigot, 20 mai. — Hauet, 13 août. — Hauri-got, 20 mai. — Haussemaine, 13 fév. — Hauterive (vicomte d'), 20 mai. — Hautheville, 22 janv. — Hautmoulin, 21 août. — Hautoy (fille), 10 oct. — Hawlett, 24 nov. — Hayaux, 28 oct.

Hébert, 18 mars, 15 avril, 8 déc., 3 juil., 19 nov. - Hecaen, 2 juin. - Hecht, 29 sept. - Heilmann, 14 avril. - Helix (héritiers), 11 nov. - Heloétie (navire), 8 oct. - Hen, 15 avril. - Henault, 8 janv. - Hennebutte, 28 juil. - Henne-cart, 10 nov. - Hennequin, 13 janv. - Henri (fille), 9 oct. -Henrion, 24 avril. — Henrionnet, 3 mars, 28 déc. — Henriquet, 2 fév. — Henry, 13 août. — Henry Serey. V. Serey. — Héral, 11 nov. — Héritier (Ve), 17 janv. — Herouard, 10 oct. - Herran, 11 mars. - Herse, 16 juil. - Hervieux, 10 nov., 22 déc. - Hervo, 25 mai. - Hespel d'Arponville, 20 janv. — Hétis, 28 mars. — Heurteloup, 19 août. — Heurteux (Fe), 13 nov. — Heurtey, 2 nov. — Heuzey, 4 déc. — Hezard, 4 août. Hibon de Frohen, 30 janv., 5, 20 fev. - Hippodrôme (so-

Hibon de Frohen, 30 janv., 3, 20 tev. — Happouronie (suciété de l'), 2 janv.

Hobey, 19 oct. — Hocmelle, 22 déc. — Hodgkenion-Croshy, 19 mai. — Hodin (Dlle), 21 mars. — Hoffmann, 12 20ût. — Hogg, 2 avril. — Holden, 2 juil. — Holtot, 17 déc. — Hombert et Ce, 3 juin. — Hommery-Lafortinière, 19 oct. — Honnegger et Ce, 3 nov., 24 déc. — Honte (De), 10 déc. — Hone, 10, 15 août. — Horeau, 25 avril. —

(De), 19 déc. — Hope, 10, 15 août. — Horeau, 25 avril. — Horroy, 13 avril. — Horter (de), 28 sept. — Hostein, 1 juin. — Houdetot (De), 24 avril. — Houlbrègue, 13 août. — Housse,

Hua, 4 mai. — Hourd, 18 sept. — Houriaux, 21 mars.

Hua, 4 mai. — Huard, 2, 10 janv., 20 août. — Huault, 23, 26 juin. — Hubert, 1 avril. — Hubin, 10 fév., 2, 22 mai. — Huet, 1 janv., 21 mai. — Hugand, 8 juin. — Hugon, 18 août. — Hugon (fille), 29 sept. — Hugon, dit Chier, 1 janv. — Hugon, dit Moutet, 1 ja on, dit Moutet, 1 janv. - Hugot, 18 juil. - Huguet, 17 déc. Humel, 17 janv. — Humant, 9 déc. — Hunout, 30 juil. — Huot, 13 oct. — Hureaux, 10 mai. — Hurel, 20 avril. — Hurseaux (Ve), 24 fév. — Hurvoy, 16 juil. — Hussan, 27 juin. — Huyot,

Hylarienne, 8 janv. - Hyon (Fe), 6 oct.

Ibled, 16 juin. Igier, 29 avril. Ikelmer et Ce, 20 avril. Imbault, 22 août. - Imberdis, 18 dec. - Imbert, 7 janv., janv. Irma, 21 avril.

Isaac, 31 oct. - Isambert (Ve), 28 avril. - Issazendeus, 6

J ..., 21 juil., 15 200t, 13 oct. - J ... (Louis), 6 mars.

Jac, 17 déc. — Jacottet et Bourdilliat, 7 mars, 17 avril, 25 juil., 14 août. — Jacquemet, 1 janv. — Jacquemont, 2 fév. — Jacques, 5 mars. — Jacquet, 4, 18 Juin, 3 juil. — Jacquin, 3 oct. — Jacquinot-Godard, 24 avril. — Jacquiot, 6 juin. — Jacquot, 24 janv., 11 d.c.—Jadart, 5 oct.— Jalaguier, 3 mars. - Jalloureau, 24 janv. - James, 20 mai. - Jamet, 23 oc! .-Janaud, 25 avril, 28 août. - Janest, 5 août. - Jannet, 2 juin Janny, 19 oct. — Japuis, Kasner et Garteron, 3 avril. — Jaquot, 19 mars. — Jardiennet, 29 juil. — Jardin, 15, 16 sept. — Jarvot, 12, 22 mai, 20 juin. — Jaulin du Sentre, 31 déc. — Jaume, 16 sept. — Jaurand, 13 nov. — Jausset, 17 oct., 5 nov. - Jauze, 3 mars. - Javoy (fille), 6 oct.

Jean, 17 déc. — Jean-Pierre, 4 août. — Jeanne, 5 mars. — Jeanne-d'Arc (navire), 29 oct. — Jeannest Saint-Hilaire, 6 juin. — Jeannez, 30 juin. — Jeannin, 15 oct. — Jeckel, 7 oct.

Joannard, 2 juin. - Johert (De), 27 août. - John, 29 avril Johns, 29 avril. — Jolliet, 3 déc. — Joliot, 11 mai. — Joly, 31 août. — Jonet, 10 août. — Jorand, 5 juin. — Jorel, 24 juil. — Jossé, 11 juin. — Josseau, 18 avril. — Jouanne, 27 mars. — Jouanneaux, 11 juin. — Joubert (De), 19 mai, 26 sept. — Joubert de la Motte, 18 juil. — Jouin, 5 mai. — Jourdain, 25 août, 19 nov. — Jourdan, 19 mars, 7 avril. — Jourdheuil, 24 janv. — Journal des Chemins de fer, 26 août. — Jouve, 30 janv. - Jouve-Delorme, 12 janv. - Jouy, 10 oct. -

Joyeux, 16 mars.

Juigné (comte de), 4 sept. — Juillet (De), 3 fév. — Julia, 24 avril. — Julien ou Jullien, 8 janv., 16 mars, 4 soût. — Julienne, 20 fév., 22 avril. — Julliard (fille), 1, 23 oct. — Jumeau, 17 mars. — Jumelin, 31 août. — Junentier, 1 juin. — Junon, 3 mars, 6 avril. — Jusselin (Fe), 9, 10 janv. — Juranon-Surachat, 2 fév.

K .. et Ce, 12 fév. - K ... (De), 22 août. Kaiser, 27 juin au 11 juil., 2 sept. — Kalb, 19 déc. — Kalk-brenner, 26 mars. — Kargès, 28 août. Kelly, 18 août. — Keranflech (de), 8 avril. Kiener I sept. — Kiffer 10 oct.

Kiener, 1 sept. - Kiffer, 19 oct. - Kigger, 26 août. - Kir-Klein, 10 mars, 30 mai, 28 juil. - Klecker, 22 janv., 19 mars. chenet (Fe), 13 janv.

Knein, 14 août. - Knoderer, 19 janv. - Knorsn, 1 janv. -- Klinkzinck, 29 mai. Knude, 29 janv.

Koenig, 1 mai, 23, 24 sept. Kremeter, 28 août. — Krissan, 4 nov. — Kruss, 2 sept. Kuememann, 17 nov. — Kuller, 5 août. — Kurlz, 8 avril, 17

L

L..., 20 fév., 3 mars, 5 mai, 3, 15 juin, 13, 20 juil., 14, 19 oct. — L... (De), adultère, 2 août. — I... (Fe), 16 sept. — I... (désaveu), 11, 14, 21 déc.

Labarre, 10 mars. — Labarthe (De de), 1, 10 avril. — Labhé, 3 avril, 27 oct. — Labbé de Fontenelle, 11 nov. — Labhey, 16 oct. — Labète, 23 janv., 19 fév. — Labiche, 15 mai. — Laboissier, 7 fév. — Laborde, 20 janv., 18 sept. — Lacarrière, 24 nov. — Lacaze père et fils, 1 juil. — Lachâtre (de), 17 juil. — Lachaud, 25 sept. — Lacoste, 8 janv., 2, 11, 29 avril, 27 Lachaud, 25 sept. — Lacoste, 8 janv., 2, 11, 29 avril, 27 juin, 8 sept. — Lacour, 21 mars, 18 juil. — Lacrampe, 36 oct. — Lacroix, 2 janv., 16 déc. — Ladrix, 17 nov. — Lafargue, 3 janv. — Lafaye, 3 juin. — Lafaye-Desvergnes, 7 août. — Lafarrière, 13 août. — Lafaye-Desvergnes, 7 août. — Lafarrière, 13 août. — Lafaye-Desvergnes, 7 août. - Laferrière, 13 août, 7, 12 nov. - Lafeuillade, 23 déc. - Lassitte, 11 juil. - Lassitte et Roubaud, 16 mars. - Lassimon-Lassitte, 11 juil. — Lassitte et Roubaud, 16 mars. — Lassimonne, 14 avril. — Lassote-Denis, 19 mai. — Lason, 10, 18 avril. — Lason de la Plesnoye, 16 juin. — Lasond (Ve), 21 janv., 31 août. — Lasont-Sentenac, 25 mai. — Lasontaine, 9 avril. — Lasorest (Dlle), 28 sept. — Lasorge, 24 sept. — Lasrance, 1 avril. — Lagarrigue, 4 déc. — Lagneau dit de Latreille, 18 déc. — Lagorce, 2 mai. — Lagorée (de), 29 avril. — Lagrange, 17 avril. — Lagrange-Stankowech (De), 22 août. — Lagrevol (de), 4 avril. — Lagrange-Stankowech (De), 22 août. — Lagrevol (de), 4 avril. — Lasing, 7 sév. — Lahens, 16 nov. — Laillier, 28 mai. — Lainé, 9 sept. — Lair, 28 déc. — Laissac, 29 janv. — Lalle, 10 avril. — Lallement, 20 avril. — Lalonde, 23 janv. — Lalotte, 31 août. — Laluyé, 24 sév., 31 déc. — Lambert, 2 janv. Lalle, 10 avril. — Lallement, 20 avril. — Lalonde, 23 janv. —
Lalotte, 31 août. — Laluyé, 24 fév., 31 déc. — Lambert, 2 janv.,
25 avril, 4, 9 mai, 20, 27 juin au 11 juil., 25 oct. — Lambert
des Cilleuls, 26 fcv. — Lambert (fille), 21 juil. — Lambotte, 26
nov. — Lamerière (Dlle de), 20 mai. — Lamine, 19 mars. —
Lamiraudie (Fe), 12 nov. — La Moskowa (princesse de), 31
déc. — Lamouroux, 1 mai. — Lamouroux (Fe), 28 fév. — Lanceau, 3 janv. — Langon, 13, 20 oct. — Lancry (fille), 3 sept. —
Landau, 28 janv. — Landry, 17 avril, 26 mai. Lanet, 6 fév. —
Lanfey, Lefebvre et Ce, 2 fév. — Langevin, 24 fév., 15 avril.
— Langlé, 23 avril. — Langlois, 3 janv, 3 nov., 30 déc. —
Langry, 8 oct. — Langue (fille), 5 sept. — Lanique, 18 août.
— Lannemaozn (commune), 22 déc. — Lanoix, 17 déc. —
Lanoue, 24 avril. — Lantaigne, 20 avril. — Lantheaume, 16 Lanoue, 24 avril. — Lantaigne, 20 avril. — Lantheaume, 16 sept. — Laparme, 8 juin. — Laperlier, 29 juil. — Lapie, 3 mars. — Lapied, 30 avril. — Laporte, 19 nov., 17 déc. — 1 apostole, 12 fév. — Larbaud, 10 oct. — Larderel (D° de), 10 avril. — Lardeux, 6 oct. — Lardon, 1 janv. — Lardol, 22 oct. — Largeron, 27 juil. — Larochette (de), 11 mai. — Larochefoucauld, 2 juil., 25 août. — Larombière, 21 mai. — La Rounat (de), 20 fév., 29 août, 3, 19 déc. — Larouvenade, 2 mars. — Larozerie (de), 17 nov.—Larré, 14 avril.—Lassarade, 3 sept.—Lasserre, 23 janv., 17 oct., 31 déc.—Lassimonne, 23 janv.—Lasson, 12 oct.—Laterrade, 26 janv. — La Tour du Pin, 20 Janv. — La Tour-d Auvergne, 20 aout. — La Tour du Pin, 27 août. — Laumonier, 6 nov. — Launay, 11 mars. — Laurans, 13 juin. — Laurens, 7 fév. — Laurent, 25 avril, 27 juin au 11 juil., 4, 18 août, 11 nov., 11 déc. — Laurent-Dessessarts, 20 avril. — Laurent dit Guérini, 28, 30 nov., 24 déc. — Laurent (fille), 16 juin, 19 août. — Laurent et Vauchel, 10 juil. — Laurent (de Rloi), 10 août. — Laurent et Vauchel, 10 juil. — Laurent (de Rloi), 10 août. — Laurent et Vauchel, 10 juil. — Laurent (de Blois), 10, 17, 18 nov. — Lauze, 3 déc. — Laval, 26 juin. — Laval éc. 8 déc. — Lavalette (de), 23 juin. — Lavauzelle, 21 mai. - Lavergne (héritiers), 10 fév. - Lavielle, 4

vauzelle, 21 mai. — Lavergne (héritiers), 10 fév. — Lavielle, 4 mai. — Lavoine, 28 août. — Lazard, 22 juil., 13 août.

Leach, 16 fév.—Leauté (fille), 27 mai.—Leballeur, 24, 26, 3t déc.—Lebarbier, 7 avrit.—Lebas, 2 janv., 17 avril.—Lebas-Gage, 16 janv. — Lebaudy, 22 déc. — Lebey, 17 août. — Lebigre et Duquesne, 14 août. — Leblanc, 9 janv., 4 juin, 17 d.c. — Leblanc (Fe), 4 mai. — Leblond, 1 août. — Lebœuf, 22 janv. — Leboucher, 17 fév., 2 avril, 24 juil., 31 août. — Lebou anger, 20 janv. — Lebourdellès, 27 avril. — Lebraly, 2 nov. — Lebret, 6 janv. — Lebris, 0 nov. — Lebrun, 30 jany., 23 nov.— 20 janv. — Lebourdellès, 27 avril. — Lebraly, 2 nov. — Lebret, 6 janv. — Lebris, 9 nov. — Lebrun, 30 janv., 23 nov. — Lebrun (fille), 28 sept. — Lebrun (Fe), 13 juin, 24 nov. — Leca, 6 avril. — Lecerf, 18 juillet. — Léclabart, 16 janvier. — Leclerc-Fleureau, 20 janvier. — Leclerc (magistrat), 1 janvier. — Lecooq, 3 octobre. — Lecomte ou Leconte, 21 juil. — Lecomte frères, 22 au 25 mars. — Leconnav. 27 juin, juin, 8 sept. — Lecuyer et Ge, 3 janv. — Ledonné, 8 janv. — Ledru, 24 août. — Ledu, 19 fév. — Leduc, 26 déc. — Leé, 27 fév. — Lefanguais. 21 mars. — Lefaucheux, dit Pècheux, 24, 25 août. — Lefay, 20 fév. — Lefébure, 24 nov. — Lefebure St-Maur, 2 avril. — Lefebvre ou Lefèvre, 22 janv., 11 avril. 4, 27 juin. 4, 25 août, 24 Lefay, 20 fév.—Lefébure, 24 nov.—Lefébure St-Maur, 2 avril.
—Lefebvre ou Lefèvre, 22 janv., 11 avril, 4, 27 juin, 4, 25 août, 24
27 oct., 10, 11 nov. — Lefebvre (magistrat), 24 juil (bis). —
Lefebvre (Ve), 7 1ept. — Lefebvre (héritiers), 21 sept. — Lefemberg (de), 2 avril. — Lefoin (fille), 11 août. — Lefort, 22
oct. — Lefranc, 10 avril. — Lefrançois, 18, 22 mai, 9, 16,
26 juin, 1 juil., 11 août, 30 sept. — Lefrançois (De), 22 oct. —
Lefresne, 5 sept. — Legabilleux (De), 7 avril. — Legac, 27
juin. — Legaré-Morillhat, 19 nov. — Legay, 26 nov. — Legeay,
22 juil. — Legendre, 18 mai, 15, 24 juin. — Legendre (De), 15
juil. — Legentil, 22 janv., 2 mars, 25 août. — Léger, 26 janv. juil. — Legendre, 10 mai, 15, 24 juin. — Legendre (De), 15 juil. — Legentil, 22 janv., 2 mars, 25 août. — Léger, 26 janv., 6 mars, 15 mai. — Léger (De), 2 sept. — Legrand, 28 oct. — Legrand-Déalle, 5 juin. — Léguiller, 24 avril. — Léguillon, 30 mai. — Lehault de Bainville, 30 juin. — Lehon (comte), 28 mars. — Lejay de Bellefond, 1 oct. — Lejeune, 6 fév., 1 août. - Lejeune (fille), 21, 23 nov. - Lejeune et Legendre, 6 juin. - Lelandais, 1 mai. - Leleu (Ve), 25 août. - Lelong, 13 août. Leiandais, 1 mai. — Leieu (ve), 25 aout. — Leiong, 13 aout. — Lemaigre, 25 août. — Lemaire, 2 janv., 29 avril, 6, 27 juin, 28 juil, 31 août. — Lemaire (Ve), 21 janv. — Lemaistre, 4 mai. — Lemarchand, 8 avril. — Lemarié, 19 mars. — Lemercier, 1 août. — Lemerlle, 14 avril. — Lemerlle, 2 août. — Lemesle, 12 novembre, — Lemesle (fille), 23 janvier. — Lemoine, 17 cort. — Lemonine, 18 nov. — Lemonine, 21 avrolping et Hardel, 8 oct. mire, 16 tev. — Lemoigne (fille), 22 janvier. — Lemoine, 17 sept. — Lemonnier, 18 nov. — Lemonnier et Hardel, 8 oct. — Lemontier, 21 mai. — Leneveu, 14 mars, 1 juin. — Lenfant, 28 janv. — Lenoir, 2 juin, 26 nov. — Lenoir, Tourneux et Magdieux, 10 mars, 28 juil. — Lenormand (Fe), 27 nov. — Léon, 21 oct. — Léon (de), 19 juin. — Léonard, 21 oct. — Léonard (Ve), 9 janv. — Lepage, 15 juin. — Lepelletier, 17 déc. — Leperdriel, 5 déc. — Lépine, 2, 18 juil. — Leplanquois, 17 mars. — Leprince, 29 oct. — Leray, 29 août, 10 nov. — Lermier, 20 août. — Lerousseau, 14 juil. — Leroux, 16, 29 mai. — Leroux (Marie), 31 août, 11 déc. — Leroi ou Leroy, 11 fév. — Leroux (Marie), 31 août, 11 déc. — Leroi ou Leroy, 11 fév., 18 avril, 11 nov. (bis), 26 déc. — Leroy (magistrat), 24 juil.— Leroy (héritiers), 5 juin. — Leroy (fille), 23 juil. — Leroy-Boulard, 12 mai. — Leroy-Devilliers, 19 mai. — Léry (Ve de mars, 27 juil. — Lesage, 22 au 26 mars. — Lesieur (Ve) mars, 27 Juli. — Lessage, 22 au 26 mars. — Lessieur (ve), 31 déc. — Lessier, 28 déc. — Lesot, 29 oct. — Lespingot, 4 fév. — Lesselin, 25 Juli. — Lesseps (Gh. de), 8 août. — Lesser, 9 sept. — Lessieux (De), 6 août. — Lestiboudois, 10 nov. — Lesueur, 5 mars. — Letailleur, 13 fév. — Létang, 17 déc. — Letartre, 16 fév. — Letellier, 27 août, 3 déc. — Letellier (Fe), 12 nov. — Letestu-Pontry, 12 mai. — Letourneux, 2 mars. — Letourneur, 25 août. — Letouzé, 20 août. — Letroadec, 29 juil. Letourneur, 25 août. — Letouzé, 20 août. — Letroadec, 29 juil. — Letteron, 24 mars. — Leufrey, Lefebvre et C*, 24 janv. — Levacher, 12 janv. — Levaillant (V*), 17 oct. — Levallois, 21 août. — Levasseur, 6 janv. — Levarasseur, 24 fév. — Léveillard (D*), 19 août. — Level, 26 janv. — Lever (de), 15, 16 sept. — Levèque, 13 avril, 10 nov. — L'Evesque, 2 nov. — Levier (commune), 13 fév. — Levillain, 10 fév. — Lévy, 13 mars, 15 oct. — Lévy (filles), 20 janv. — Leydier (F*), 6 fév. — Levyraz, 24 avril, Lezy, 4 mars.

- Leyvraz, 24 avril. Lezy, 4 mars. Lhommeux, 29 avril. - Lhonoré, 31 juil. - Lhopital, 2 nov. Lhuillier, 24, 27 juin, 13 août.

Liandier, 25 mai, 31 août, 1 sept. - Libeyre, 7 déc. - Lié-Ligardi, 25 mai, 51 aout, 1 sept. — Libeyre, 7 déc. — Liénard. 27 nov. — Lieutier, 20 janv. — Liffort, 19 mars. — Lignereux, 26 nov. — Ligot, 24 oct. — Limantour, 29 déc. — Limanuzin-Laplanche, 23 juil. — Lindalh, 7 août. — Lion, 13 juin. — Lipmann, 20 mai. — Liseron, 14 avril. — Lister, 2 juil. — Littsomm, 20 janv. — Lizardi, 21 fév. — Lizerand, 10 fév. — Lizot, 3 oct. Lloyd français, 14 janv.

Loche, 27 juil. — Loddé, 14 juil. — Loew, 19 mars. — Loignon et Ce, 3 avril. — Loiseau, 21 nov. — Lola-Montès, 2, 12, 26 mars. — Lombard (fille), 16 déc. — Lombart, 25 août. — Londès, 18 mars. — Long, 15 août. — Longuet (fille), 25 avril. — Longuyon, 29 avril. — Lonzième, 2 avril. — Lopez, 11 mars. — Lordereau, 3 juin. — Loreau-Paulus, 6 oct. — Loriges (duc de), 7 août. — Loriot, 30 sept. — Loriot de Rouvray, 25 août. — Loriez, 17 janv. — Loubens, 30 juil. — Louche, 25 nov. — Louchet, 20 mars. — Louis, 11 août. — Louis-Charles, 31 août. — Louviot, 19 août. — Loy, 18 joil. — Loyer, 1 juil. — Loyer ((Ve), 8 déc. — Loysel et Ge, 14 février. — Lozès, 21 août.

Luart (du), 19 mars. — Lubin, 11 fév. — Lucas, 18 juil. — Lucet, 8 déc. — Luchot, 2 oct. — Lunel, 3 fév. — Lusson, 26

aoû!. - Luxe, 7 oct. - Luzent, 17 déc.
Lyonnais (le), 12 janvier.

M..., 15 janv., 7 fév., 31 mars, 21 avril, 5, 30 mai, 7 sept., 27 nov. — M... (Ve), 20 mars. — M... (Dlle), 9 oct. — M... (De de), 18 août. — M... (Alphonse), 10 avril. — M... (Aline), M ... (Dlle), 25 avril. - M ... (désaveu), 28 déc. - M ... de F ..., M... (Dlle), 25 avril. — M... (désaveu), 28 déc. — M... de F..., 27 juin. — Macaire, 27 juin. — Machard, 15 juin. — Machurat, 19 oct. — Machy, 22 janv. — Mack, 22 janv. — Maderni, 29 sept. — Maestracci, 19 mai. — Mafiile, 18 août. — Magnan, 21 déc. — Magnant (Fe), 30 avril. — Magne, 1 mai, 12 déc. — Magniant, 26 mars, 19 oct. — Magnien, 5 sept. — Magnier, 14 fév., 7 avril. — Magnin, 17 déc. — Magnol, 21 oct. — Magron, 16 avril. — Mahon, 16 oct. — Malyet, 23 juin. — Maillard ou Maillart, 8 juin. — Maillard (Ve), 27 janv. — Maillé (de), 15 oct., 17 déc. — Maille1, 11 mai, 22 juin, 6 oct. — Maillieux, 3 mars. — Maïora (Fe), 6 nov. — Maire, 27 juin au 11 juil. — 12 déc. — Maison, 1 juil. — Maistre, 7 sept. — Maitre, 13 juin. — Maizurès, 27 fév. — Malakoff (duc de) 25 mars. — Malapert, 6 fév. — Malard (fille), 8 sept. — Malezieux, 9 déc. — Malfilâtre, 8 mai. — Malibran, 10 janv., 21 zieux, 9 déc. — Malfilâtre, 8 mai. — Malibran, 10 janv., 21 fév., 9 mai. — Malice (Fe), 22 juil. — Mallet de Vandégre, 9 déc. — Maillet Jeconde (De), 31 déc. — Maniel (Ve), 16 oct. — Mangel de Valdegre, 28 par Mandie (Fe) : itil Mancel de Valdouer, 10, 17, 18 nov. — Mandin (Fe), 21 juil. — Mandon (Ve), 6 fév. — Mané, 15 mai. — Mangin, 3 mai. — Manigant et Moinery, 30 mars. — Mano, 16 déc. — Manon ville (commune), 28 avril. — Manoury, 21, 28 avril. — Mans (ville), 17 juin. — Mansart, 4 août. — Manuel, 4 mai. — Maquet, 21, 22, 28 janv., 4 fév., 19 mars. — Maraije, 30 janv.. — Marais, 17 août. — Marande, 5 nov. — Maravelle, 28 mai. — Marais, 17 août. — Marande, 5 nov. — Maravelle, 28 mai. — Marc et autres, 5 fév. — Marcellin, 23 juin. — Marchal, 31 juill., 27 oct. — Marchand, 9, 17 oct. — Marchand (De), 2 janv. — Marchenoir (Fe), 9, 10 janv. — Marchin, 17 déc. — Marcilly, 6 fév. — Marcombe, 20 avril. — Marcotte, 20 fév. — Marcou, 31 déc. — Mareau, 7 fév. — Maréchal, 27 juil., 21 sept. — Maresse, 24, 25 août. — Marest, 30 déc. — Marfaing-Louisot, 29 oct. — Marguerettat (De), 26 août. Marguerie, 16 fév. — Marguerin (Fe), 14 janv. — Mariau, 30 juil. — Maribail, 8 janv. — Maricourt (de), 24 déc. — Maria, 20 juil. — Maribail, 8 janv. — Maricourt (de), 24 déc. — Marie, 22 avril, 24 sept. — Marié, 13 sept. — Marié (Fe), 25 juil. — Marin, 19 juin, 25 juil., 27 août, 26 oct. — Mariou et Ce, 10 nov. — Marjolin, 27 juin. — Marjoribank, 2 juil. — Marlard, 11 nov. — Marle, 11 juil. — Marle-Piot, 11 juil. — Marlet (Ve), 10 sept. — Marlier, 17 mars. — Marlot, 6 juin. — Marly, 18 août. — Marmagne (commune), 1 avril. — Marnier, 16 oct. — Marquet, 1 mai, 28 déc. — Marseille (ville), 17 août. — Marlelot, 2 juil. — Martigne, 19 mars. — Martin, 1 janv., 20 mars, 22 avril, 19 mai, 7, 29 août, 12 sept., 1, 16 oct., 12, 25 nov., 4 2 Jul. — Martigne, 19 mars. — Martin, 1 janv., 20 mars, 22 avril, 19 mai, 7, 29 août, 12 sept., 1, 16 oct., 12, 25 nov., 4 to, 19 déc. — Martin (fille), 6 fév., 31 juil. — Martin (Ve et héritiers), 5 juin. — Martin (de Strasbourg), 22 déc. — Martin (Magistr. 2), 8 janv., 2 mars. — Martin et Boudel, 8 avril. — Martin et Moullin, 27 avril. — Martineau (Dlle), 15 janv. — Martineddu, 3 janv., 4 fév. — Martinet, 20, 20 fév., 30 avril, 19 oct. — Marty, 1 avril, 29 mai. — Marty (fille), 15 oct. — Martzloff, 17 déc. — Masquart, 23 déc. — Massart, 19 mai. — Masse, 1 juin. — Massendes, 7 sept. — Massif, 5 sept. — Masson, 22 avril, 20 mai, 7 oct., 20 nov., 31 déc. — Massot, 5 son, 22 avril, 20 mai, 7 oct., 20 nov., 31 déc. — Masset, 5 sept. — Mathevel, 14 janv. — Mathieu, 20 juil., 25 août, 22 déc. — Mathieu (Magistral), 22 janv., 24 juil. — Mathieu de Vienne, 1 janv. — Mathis, 22 sept. — Mathivet, 8 janv. — Mathœser, 10 avril. — Mathurel (De), 5 fév. — Mathurin, 8 oct. — Matigot, 23 oct. — Mattinger, 5 juin. — Matras, 27 juin. — Matras (Dlle), 28 avril. — Matte, 2 nov. — Maubert-Fontaine (commune), 19 mai. — Mauduit, 10 fév., 19 nov. — Maugeant, 19 fév. — Mauger, 23 janv., 24, 25 août, 2 sept. — Maugras, 21 mars. — Maupertuies, 11 août. — Maurat-Ballange, 8 janv. — Maurette, 17 fév. — Mauriac et Ce, 22 oct.— Maurice, 26 déc. — Mayer, 13 oct. — Mazagot, 21 août. — Mazars, 5 fév. — Mazau (Fe), 2 nov. — Mazel, 27 avril. —

Mazars, 5 fév. — Mazeau (Fe), 2 nov. — Mazel, 27 avril. — Mazet, 24 avril. — Manzin, 15 août.

Meaudre, 25 mai. — Mechin, 25 mai. — Mège (De), 2 nov.

Mehedin, 8 juin. — Mehenni, 24, 25 mars. — Meiclet, 29 janv. — Meillac (De de), 14 avril. — Meillet, 6 oct. — Meilleur, 24 avril. — Meillet (De), 5 mars. — Mellerio, 2 nov. — Medare (ville de), 19 mai, 29 août. — Membré, 27 mars. — Menagé, 2 mai, 11 sept. — Mendozo (De), 12 mai. — Mengin de Brionval, 24 juil. — Menival, 22 janv. — Menouré, 7 janv. — Menvielle, 30 avril. — Mercier, 26 janv., 11 juil., 10 août. — Mercier (fille), 26 nov. — Mercy (de), 11 au 16 mars, 30 mars, 17 avril, 4 au 16 mai, 22, 30 mai, 8 juin. — Merentier, 26 janv. — — Mercier (fille), 26 nov. — Mercy (de), 11 au 16 mars, 30 mars, 17 avril, 4 au 16 mai, 22, 30 mai, 8 juin. — Merentier, 26 janv. — Merillon et Ce, 29 juil. — Merimée, 5 janv. — Merland, 30 sept. — Merlandier, 27 août. — Merlaud, 27 juil. — Merle, 20 mars. — Merlin, 8 janv. — Merlin (Dlle), 6 juin. — Merveilleux-Duvignaux, 2 nov. — Merville, 24 juil. — Mesgrigny (de), 7 déc. — Mesmeurice (Fe), 19 juin, 9 juil. — Mesnager, 25 août. Mesnard, 28 déc. — Mespoulède, 13 juin. — Messageries impériales, 27 juin, 10, 23 juil., 3 sept. — Messageries impériales, 27 juin, 10, 23 juil., 3 sept. — Messageries impériales, 27 juin, 10, 23 juil., 3 sept. — Messageries impériales, 20 avril. = Métrot (fille), 3 janv. — Mettayer, 1 oct. — Mette, 28 fév. — Meunier, 9 avril, 13 juin, 28 sept. — Meunier (héritiers), 20 avril. — Meuriot, 2 janv. — 19 déc. — Meunier (héritiers), 20 avril. — Meuriot, 2 janv. — 19 déc. — Meuss, 7 fév. — Meyer, 27 juin au 11 juil., 8 oct. — Meyer-Spielmann (Ve), 20 déc. — Meynier, 15 janv. Miard, 2 juin. — Michelet, 17 juin. — Michaud ou Michaut,

Miard, 2 juin. — Michelet, 17 juin. — Michaud ou Michaut, 10 janv., 21 fév., 29 juil. — Michoux (commandant), 22, 24 août. — Michaux (fille), 16 avril. — Michel (Ve et Dlle), 21 avril. — Michel et Allard, 11 nov. — Michelet, 27 janv. — Michelin, 28 avril. — Michel Lévy, 18 mai, 1 juin. — Michon, 13 fév. — Mignard, 10 août. — Mignard, 24 juil. — Michel -Michel Levy, 18 mar, 1 Junn. - Michon, 13 lev. - Mignard, 7 janv. - Migne (abbé), 19 août. - Mignon, 24 juil. - Mignot (Fe), 11 sept. - Miguel, 9 janv. - Mijoul (Fe), 16 nov. - Milan, 16 oct. - Milau, 6 janv. - Milhet, 6 janv. - Milice (fille), 27 juin au 11 juil. - Milkenson, 20 janv. - Millaud, 4 mars, 18, 22 juil., 27, 28, 29 août, 14 oct. - Millaud, dite Caro d'Arnould (Fe), 5 fev. - Milleret, 28 juil. - Millet, 19 juny, 28 juil. + 2011, 15 nov. - Millon de Villeren, 28 juil. - Millet, 19 janv., 28 juil., 11 août, 17 nov. — Millen de Villeroy, 30 sept.

- Milocheau, 31 janv. — Miloud ben Djelloul, 1 janv. — Milgen (De), 13 août. — Minder (George), 28, 30 nov. — Minder, dit Demarbre, 24 déc. — Minder, dit Beck, 24 déc. — Minder, der, dit Benarde, 24 dec. — Minder, dit Beck, 24 dec. — Minder, dit Graft, 27 juin au 11 juil., 13 août, 18 sept., 7 nov. — Mines de Montrambert, 21 sept. — Mines de Rive-de-Gier (Ge), 6 janv. — Mines de la Loire, 10 oct., 7 déc. — Mines de Blanzy, 28, 31 juil., 21 août. — Mines de Saint Chamond, 2 juil. — Mines de Communay, 15 août. — Ministre de la guerre, 20 juil. — Ministre de l'instruction publique, 18, 25 déc. — Mioche-Vannesson, 19 oct. — Miolan-Carvalho (De), 28 juil. — Mior 10 avail. guerre, 20 juil. — Ministre de l'instruction publique, 18, 25 déc. — Mioche-Vannesson, 19 oct. — Miolan-Carvalho (De), 28 juil. — Mion, 10 avril. — Miquel (fille), 28 juil. — Miquelard, 15 avril. — Miramont (marquis de), 14 juil. — Mirasson, 1 avril. — Mirecourt, 18 fév., 30 juil., 19 nov. — Mirès, 18 fév., 30 juil. — Miret (hlle), 12 sept. — Mismasque, 29 janv., 30 avril. — Mitaty, 24, 25 août. — Modo (Ve), 8 avril. — Mondo, 11 Mocherf, 15 août. — Modo (Ve), 8 avril. — Mondo, 11 mars — Modamed han Ab

Mocherf, 15 aout. — Modo (ve), 6 aviii. — Intentit, 11 mars. — Mogador (Céleste), 7 mars. — Mohamed ben Abdallih et autres, 9 déc. — Mohamed ben Kaddour, 17 avril. — Mohamed ben Mamer, 29 sept. — Moinery, 18 fév. — Moinet (De), 12, 20 janv. — Moïse, 22 déc. — Moisset, 29 août. — Mohamed ben Mamer, 29 sept. — Moinery, 18 lev. — Moinet (De), 12, 20 janv. — Moïse, 22 déc. — Moisset, 29 août. — Moisson, 2 fév. — Moitessier, 25 mai. — Molard, 6, 7, 9, 10, 11 fév. — Moherat, 27 juil. — Moll, 21 oct. — Molles, 10 août. — Momery, 15 juin. — Moncini (Fe), 14 janv. — Monclair, 19 sept. — Moncorier-Dulery, 8 janv. — Mondésir, 11 nov. — Mondésir (de), 22 mai. — Mondorf (commune), 22 sept. — Mondo de la Gorce, 23 juil. — Monestier, 16 oct. — Monginot, 6 fév. — Monick, 5 oct. — Monier et Ce, 28 oct. — Monier (Ve), 26 nov. Moniteur de la Côte-d'Or (Journal), 30 avril. — Moniteur (Journal), 6 janv., 12, 20, 27 nov. — Moniteur du Loiret (Journal), 23, 30 janv., 25 avril. — Monneren avril. — Montieur (Journal), 0 janv., 12, 20, 27 nov. — Moni-teur du Loiret (Journal), 23, 30 janv., 25 avril. — Monneren (commune), 9 janv. — Monnet, 24 janv. — Monnet (Fe), 1 août, 2 nov. — Monnier et Beaudouin, 5 sept. — Montagnac, 6 mars. — Montailleur (De), 29 août. — Montalembert, 31 oct., 12, 18, 25 nov., 3, 22, 23, 29 déc. — Montauban (commune), 8 déc. — Montaudan, 17 janv. — Montbressieux, 9 nov. — Monteage, 27 nov. — Monteaux, 29 avril, 23 juil., 16 nov. — Monteaux et Lunel, 18 mars. — Monteaux Colson, 7 déc. — Monteil, 4 mai. — Monteilhet, 28 avril. — Montels, 5 juin. — Montenol (De), - Monteilnet, 28 avril. - Monteis, 5 juin. - Montenol (De), 7 déc. - Montera, 16 juin. - Montfort (de), 25 juil. - Montgermont. 26 juin. - Montier, 31 août. - Montignon, 21 déc. - Montigny de Pontis, 20 janv. - Montléar (prince de), 13 août. - Montmoreau (héritiers), 8 avril. - Montrecourt (commune), 9 déc. - Montreuil (De), 18 avril. - Montron, 10 nov. - Monty, 18 fév. - Morand, 13 avril. - Morat (Ve), 4 déc. — Morati, 1 avril. — Moreau, 19, 28 janv., 10 juil., 21, 23, 30 nov. — Moreau (fille), 30 sept. — Moreau (Dr), 23 21, 25, 30 nov. — Moreau (IIIe), 30 sept. — Moreau (D¹), 25 fév., 5, 6, 9 mars, 4 mai. — Morel, 8, 24 avril, 6 oct., 2 déc. — Morel-Fatio, 10 fév. — Moret, 13 fév., 18 août. — Morey, 8 avril. — Morin, 13 avril, 12 mai, 8 juin, 29 oct. — Morin d'Anvers, 28 août. — Morin (Dlle), 2 janv. — Morin-Pons, 1

Pacha, 18 août. - Mutelle, 9 juil., 12 oct. - Myers, 29 juil.

Mython (De), 13 juin.

N... L..., 2, 30 avril, 17 juin, 29 août.

Nacquart, 4 mai. — Nadar, 15 avril. — Nathan Levy, 12 mai. — Nationale (compagnie(, 11 fév. — Naucase (de), 23 juil. — Nauche (Ve), 12, 13 juin. — Naudet (fille), 26 sept. — Naudin, 27 janv, 17 mars. — Naureils, 21 juil. — Nautré (héritiers), 21 mars. — Navarre, 21 mai. — Nayve (De), 23 oct.

- Naze (héritiers), 5 juin. Neaud, 11 sept. - Nègre, 28 déc. - Nel, 4 août. - Nérand, 8 juin. - Néron, 2 fév. - Neufbourg (de), 17 déc. -

Newal, Siddel et Gordon, 3 oct.

Niay, 17 déc. — Nicaise (Ve), 15 mai. — Nier, 16 avril. — Nieuwerkerque, 14 mars. — Nigon, 24 jauv. — Niquet, 22, 24 août. — Nitzer, 21 sept. — Nivert (Fe), 10 avril. — Nivere (de), 7 fév., 2 juil. — Nivollet, 16 fév. — Nizerolle, 6 jany. 16 mai.

Noblecourt, 6 janv. — Noblet, 25 juil . — Noblet (Alexandrine), 20 juin. — Nodet, 2 nov. — Noël, 1 janv., 5 mars, 16 juin, 21 sept. — Noël (abbé), 12 sept. — Noël et Gc, 5 fév. — Noire, 27 juil. — Noiret, 20 fév. — Noirot et autres, 13. 20 mai. — Noisette, 28 oct. — Noizat, 24 avril. — Nolf, 16 juil. - Nony, 17 nov. - Nord (compagnie d'assurance), 26 nov. - Norman, 1 juil. - Normand, 8 oct., 9 déc. - Nourry, 30 sept. - Nouvel, 30 avril. - Nouvelot, 27 mars, 9 avril. - Noyen,

Nuncque, 13 fév. - Nordin, 22 oct. Nyvenhuin, 20 janv.

O ..., agent d'affaires, 12 juin.

O'Connell (De), 10, 17 juin. Oddo et Michel, 20 avril. - Odiot, 2 juin. - Odot, 31

Offenbach, 9 juin, 29 déc. — Offray, 27 nov. Ogé (fille), 18 avril. — Oger, 1 juil. Olesko, 25 nov. — Olive, 28 juil. — Olivier ou Ollivier,

O'Mahoni, 20 juin. Omnibus, 7 fev., 28 juil. - Omnibus de Marseille, 23, 25

fév., 2 mars. Onfroy de Bréville, 25 août.

Opter, 20 mai. Orter, 20 mai.

Orazi, 6 avril. — Orengo, 8 janv. — Origný (d'), 19 déc.—
Orléans (héritiers d'), 11 mai. — Orléans (duchesse d'), 20
mai. — Ormier, 2 nov. — Ornon, 27 août. — Orré, 7 juil.—
Orsini, 26, 27, 28 fév., 5, 22, 14 mars, 6, 7 avril. V. Atten-

tat contre l'Empereur. — Ortion, 12 août. — Orvillers (d'), 31 déc. — Ory de Saint-Acheul, 19 août. Osne-le-Val (commune), 28 juil. — Osselin, 23 mai. Ottoz, 17 janv.

Oubry et autres, 2 nov. - Oudin, 27 avril, 24 juil. - Our-

back (Ve), 21 juil.

Oviste, 29 oct., 19 nov., 16 déc. Ozanne, 2 sept. – Ozou et autres, 22 août. – Ozon et Verrie, 13 mai.

P..., 3, 17, 28 juil., 15 août. — P..., ancien notaire, 3 avril. — P... (De), 28 avril, 10 juin. — P... (Ve), 18 fév., 25 nov. — P... (Anna), 8 déc. — P... (de Versailles), 28 fév. — P... (Anglais), 18 juin. — P... (Rose), 28 oct. — P... (désaveu), 14, 21

décembre.

Pacifique (navire), 14 janv. — Pagès (fille), 6 août. — Pagès (Ve), 12 juin. — Pagès-Cassoulat, 18 mars. — Pagot, 20 mars. — Paignon, 9 janv., 18 juil. — Pailhiez, 25 août. — Paillard (De), 2 fév. — Paillard-Fernel, 5 mars. — Paillard de Villeneuve, 18 mai. — Paillou, 19 nov. — Pajot, 11 sept. — Pallas, 9 mai. — Pallix (Dile), 16 juin. — Palud, 31 août. — Pange (marquis de), 6 août. — Panier, 20 juil. — Panis, 8 juin. — Pannance, 8 déc. — Panot, 8 sept. — Pantaux (fille), 12 sept. — Papavoine (fille), 4 déc. — Papein (fille), 5 sept. — Paniaux (IIII), 12 sept. — Paniaux (IIII), 12 sept. — Papavoine (fille), 4 déc. — Papein (fille), 5 sept. — Papillon, 11 juin. — Papin, 4 sept. — Papon, 9 mai. — Parang, 15, 16, 17, 29 déc. — Paravis, 10 juil. — Parayre (Fe), 29 janv. — Pareja, 24 juil. — Parent et Schaken, 14 avril. — Pajanv. — Pareja, 24 juli. — Parent et Schaken, 14 avril. — Parenteau-Dubeugnon, 2 nov. — Parès, 26 mars. — Paris, 22 oct. — Paris (ville), 17, 26 juin, 1, 14, 21 (bis), 24 juil. (bis), 7, 17, 31 août, 25, 30 nov., 7, 12 déc. — Parisienne (compagnie), 25 fév., 21 mai. — Parementier, 9 janv. — Parodi, 19 août. — Pascal, 3 avril, 2, 13 août, 8, 21 sept., 7 nov. — Pascal. V. Coudurier. — Pasquier, 21 mai. — Pasquier (commune), 12 juin. — Pasturin, 6, oct., 20 nov. — Patinon et Riffat. 5 cat. V. Coudurier. — Pasquier, 21 mai. — Pasquier (commune), 17 juin. — Pasturin, 6 oct., 20 nov. — Patinon et Rissat, 5 sept. — Paton, 12 aoûl. — Patras, 15 janv. — Patureau-Mi-17 déc. — Paul, 30 juin. — Paulian, 14 mars. — Paulin, 18 sept. — Paulmier, 24 juil. — Pauthier, 4 avril. — Pavans-Leccati, 2 sév. — Pavin de Lasarge, 15 août, 2 oct. — Payot, 26

janv., 11 sept. — Payoud, 30 sept.

Péan (fille), 4 nov. — Pearl (De), 17 oct. — Peaucellier, 9
sept. — Pech, 16 mars. — Péchard (de Caen), 27 juin au 11
juil. — Pecheux, 8 avril. — Peckam, 11 mars. Pector, 28 mars. juil. — Pecheux, 8 avril. — Peckam, 11 mars. Pector, 28 mars. — Pedencoig, 1 juil. — Pégat, 13 juin. — Péissier, 7 septembre, 22 octobre. — Pélisson, 21 janv. — Pellegrain-Destai e, 19 mars. — Pelleport (de), 6 janv., 12, 20, 27 nov. — Pellerin, 10 juil. — Pellerin de la Touche, 30 juin. — Pelletier, 21 janv., 20 avril, 30 juin, 17 juil., 14 août, 4 sept. — Pelletot, 16 mars. — Pellier, 12 fév. — Pelloux-Royer, 17 sept. — Pelleter, 26 oct. — Pelvé, 16 sept. — Pène (de), 18 mai et jours suivants, — Pène (De), 15 juin. — Penin, 7, 8 janv. — Pepic-Lehalleur, 20 mars, 17 juil. — Pérard, 28 juil. — Percepied, 15 mai. — Perdereau, 20 sept. — Perdriset, 2, 13 août, 18 nov. leur, 20 mars, 17 juil. — Pérard, 28 juil. — Percepied, 15 mai. — Perdereau, 29 sept. — Perdriset, 2, 13 août, 18 nov. — Perducet, 2 juin. — Père, 23 janv., 4 fév. — Pereire (Emile), 26 nov. — Perennes, 2 juil. — Peretti, 22 oct. — Perey, 19 juin. — Perier, 4 déc. — Perillier (De), 17 avril. — Periquart, 16 déc. — Perisse, 9 sept. — Perlot (fille), 2 nov. — Pernelle, 1 juil. — Pernot, 13 fév. — Peroche, 10 juil. — Perrée, 28 juil. — Perroy, 8 avril. — Perrot, 27 janv., 20, 26 fév. — Perrin (mahistrat), 26 fév. — Perrochet (Fe), 24 juil. — Perrot, 16 janv., 27 fév., 9 mars, 2 juin, 3, 22 juil., 1 sept. — Perrot (Ve), 7 déc. — Perrot de Chézelles, 20 fév. — Perrotin, 31 janv., 14 fév., 7, 21, 28 mars, 10, 18 avril. — Persigny Perrot (Ve), 7 dec. — Perrot de Chézelles, 20 lev. — Perrotin, 31 janv., 14 lév., 7, 21, 28 mars, 10, 18 avril. — Persigny (De de), 7, 13 fév. — Pertuze, 12 sept. — Pery, 21 oct. — Peschard, 6 mai. V. Minder. — Pescheux (Fe), 24, 25 mai. — Pesty, 20 nov. — Pelignot, 15 janv. — Pétion, 6 fév. — Peliot, Pestis 20 nov. — Petignot, 15 janv. — Petion, 6 iev.

8 sept. — Petit, 5 mars, 22 avril, 9, 27, 30 juin, 4 nov., 14

déc. — Petit (magistrat), 21 déc. — Petit-Didier, 13 fév. —

Petiteau, 29 mai. — Petithon, 29 mai. — Petitjean de Marcilly,

4 mai. — Petit-d'Ormoy, 12 mai. — Petit-Demange, 10 juil. —

Petites causs des paueres (communauté), 2 fév. — Petiton, 21 Petites sœurs des paueres (communauté), 2 fév. — Petiton, 21 mai. — Pètre et Ce, 21 fév. — Petroz, 1, 2, 3, 4, 11 déc. — Pexiora (commune), 14 août. — Peyramaure, 20 oct. — Peyramont (de), 20 fév. — Peyrat, 4 mars. — Peyronnel, 20 janv.,

Pfister-Duvant, 26 oct. Phélipst, 16 mai. - Philibert, 19 sept. - Philippe, 5 sept.

Philippette, 10 déc. - Philippon (Fe), 11 sept.

juil. — Morisseau, 29 sept. — Morol, 1 janv. — Mortemer (V°), 19 déc. — Morville (de), 11 août. — Mosneron-Dupin, 2 juin. — Mosner, 4, 12, 17 juil., 28 sept. — Mosselman, 16, 17 juin., 28 sept. — Mosselman, 16, 17 juin. — Mosser et C°, 6 janv. — Motas 8 janv. — Mothon, 9 sept. — Mothet, 5 déc. — Mourel, 30 janv. — Mourel, 31 janv. — Mourel, 30 janv. — M 22 sept. — Pinel (héritiers), 20 mai. — Pinet, 21 avril. — Pingeon, 21 sept. — Pinguet, 25 avril. — Pinodeau, 13 janv. — Pinon, 6 janv., 2 fév. — Pinot de Moira et Ce, 20 mars. — Pioche-Bayergue et Ce, 3 fév. — Pion, 30 juin, 19 oct. — Piorry, 20 juil. — Piou, 2 mars. — Pipet, 7 déc. — Pique, 4 avril. — Piquet, 7 août. — Pissabœuf, 16 juin. — Pisson, 21 janv. — Pital, 11 nov. — Piton, 10 mars. — Pizot, 25 mai. Placet, 26 déc. — Plaignaud, 12, 14 déc. — Plainchamp, 3 janv. — Plancy (De de), 3 janv. — Planquet (De), 16 nov. — Plaugat (commune), 7 déc. — Playe, 8 avril. — Plé, 4 juin. — Plessis-Billière (de), 4 sept. — Plomée, 28 oct. — Pluvinage, 11 mars. — Pluzanski, 3 juin.

11 mars. — Pluzanski, 3 juin.
Pochon, 4 mars. — Pochonnet, 18 juil. — Podesta, 22 oct. Pochon, 4 mars. — Pochonnet, 18 juil. — Podesta, 22 oct. — Poictevin, 16, 30 juil., 2 déc. — Poidevin, 25 août. — Poignot, 28 juil. — Poilièvre, 15 juin. — Poinselin, 17 déc. — Poisson, 2 juil. — Pointrel, 30 mars. — Poirier, 18 déc. — Poisson, 2 avril, 18, 20 juin, 15 juil., 10 nov. — Poisson (baronne), 10 mars, 20 mai. — Poitreneaud, 16 nov. — Pol, 9 janv., 7 mars. — Polge, 2 sept. — Polino, 14 oct. — Polonais, 29 mai. — Pommery (Ve), 26 déc. — Pommier, 15 mai. — Pommier-Lacombe, 30 juil. — Pompei, 24 juil., 8 août. — Poncet, 19 mars, 23 juin. — Poncet (fille), 27 mars. — Pons, 18 juil. — Pons-Pouzols, 20 avril. — Portl, 25 août. — Poparel, 13 avril. — Popart, 4 avril. — Pornot, 15, 16 sept., 15 oct. — Portal, 19 nov. — Portalis, 21 mai, 6, 19 août. — Ported, 6 juil. — Porte (De), 17 oct. — Potard, 16 juin. — Poteau, 30 juil. — Potet, 12 août. — Pothé, 2 mars. — Po hier, 30 oct. — Potié, 18 août. — Potier, 19 janv. — Potin, 24 déc. — Pottier-Fleury, 20 août. — Poudret (fille), 29 avril. — Pou - Pottier-Fleury, 20 août. - Poudret (fille), 29 avril. - Pougerd, 31 juil. - Pouget, 30 janv., 8 avril. - Pouillet, 29 juil. - Poultier, 2 nov. - Poulton, 31 déc: - Pourchet, 11 mai. -Pouver, 10 sept. — Pouvet, 18 au 23 mai. — Pouzolz, 26 janv. Pradelle, 14 oct. — Prat. 4 mai, to oct. — Préfet de Constantine, 2 août. - Premillieux, 20 oct. - Premorvant (de), 3 tantine, 2 août. — Premillieux, 20 oct. — Premorvant (de), 3 mars. — Presidy, 30 sept. — Presse (journal), 21 juil, 14 août. — Presty, 29 oct. — Preterre; 1 juin. — Prevost ou Prévôt, 6 juil., 22 déc. — Prevost (De), 29 juil. — Prevot-Leygonie, 2 fév. — Prevoteau, 8 jauv. — Prigent (Fe), 21 nov. — Prince Eugène (héritiers du), 11 nov. — Princel, 2 fév. — Prodhomme. 20 janv. — Progrès (journal) 11 nov. — Primet, 2 sév. — Prodhomme. 20 janv. — Progres (journal), 19 août. — Prosteire (journal belge), 14 sév. — Prost et Ce, 14, 23 sév., 7 mars, 30 avril, 12 mai, 9 juile, 11 août, 15, 16, 18, 22, 23 sept., 13 oct., 8, 24, 29 déc. — Prot dit Prost, 9 sept. — Protteau, 16 nov. — Proudhon, 30 avril, 3, 5 juin, 29 juil. — Proust, 23 juin. — Prouvier (Ve), 2 août. — Provence (Dlle de), 17 août. — Provins, 8 sept. — Prudent, 9 nov. — Prudhomme, 26 sév., 18 juin. — Prudont (Ve),

27 nov. Puireux (fille), 4 nov. - Pujoles, 22, 24 août. - Pullune-Vaillant, 2 avril.

Qualremère, 25, 27 août. - Quenelle, 2, 3, 5 oct. - Quentin, 13 oct. — Querenet, 1 janv. — Quertier et Godefroy, 3 avril. — Questin, 24 mai. — Quenet, 14 août. — Quétan (Fe), 1 janv. — Quetet (D°), 28 fév. — Quiot, 11 déc. — Quiqueron, 26 janv. — Quissac (canal, 19 nov.

R., 18, 31 mars, 27 juin, 9 oct.
Rabaud, 15 oct. — Rabineau, 6 oct. — Rabion (F.), 15 mai.
— Rabout, 14 août. — Rabuan du Coudray, 27 avril. — Raby, 16 sept. — Rach, 10 juil. — Rachel, 10, 17 juin. — Rachel (De), 11 mars. — Racon (Fe), 20 fév. — Bact, 30 avril. — Radigue, 22 au 25 mars. — Raffaeli, 17 déc. — Raffard-Paninat, 8 janv. — Raffin, 15 avril. — Ragel, 17 oct. — Raget et Ce, 3 juin. — Raguel-Lepine, 20 août. — Rague (mémoires de), 31 janv., 14 fév., 7, 21, 28 mars, 11, 18 avril. — Raimbault, 13 oct. — Rain, 17 déc. — Ramade, 28 oct. — Rambour, 1 mai. — Ramier, 14 nov. — Ramon de la Sagra, 31 déc. — Ranchon, 20 janv. — Raouliz (de), 5 juin. — Rapetti, 12, 20, 27 nov. — Rassignac, 27 mars. — Rataboul, 7 avril. — Batoin, 2 nov. — Raux, 3 fév. — Ravaillac, 3 mars, 6 avril. — Ravault, 30 juin. — Raymond, 24 janv, 1-juin, 12 août. — Raybaud, 24 juil. — Raymond, 24 janv, 1-juin, 12 août. — Raynal, 10 fév. — Raynard-Lespinasse, 28 juil. — Raynaud, 21 déc. — Rayne, 11 nov. — Razous, 30 juil. — Reboillat, 24 avril. — Rebois, 3 fév. — Reboul, 30 juin. —

Rebillat, 24 avril. — Rebois, 3 fév. — Reboul, 30 juin. — Rebours, 13 fév. — Recluz, 13 juin. — Peddon, 15 oct. — Refoulé, 24 juil. — Regimbaud, 19 déc. — Reglode, 8 janv. — Refoulé, 24 juil. — Regimbaud, 19 déc. — Reglode, 8 janv. — Regard, 21 avril. — Reims (ville), 20 avril. — Remonday, 9 juin. — Renard, 9 janv., 11 fév., 15 juil. — Renard (fille), 16 juil., 26 août. — Renard (Ve), 31 déc. — Renaud, 22 oct., 3 nov. — Renaudia, 24 janv. — Renault, 16, 19 fév., 25 juil. — Renault-d'Ubexi, 20, 25 fév. — Reneux, 29 janv. — Renié, 31 juil. — Renier, 10 oct. — Renouard et Ce, 30 janv. — Renoust, 27 août. — Repecaud, 7 janv. — Repellin, 25 août. — Reppien, 13 fév. — Retrouvey, 17 mars, 31 déc. — Revault, 27 avril. — Reverchon, 11 juil. — Revue de Paris (journal), 21 janv. — Rey, 5, 26 mars, 10 déc. — Reynaud, 19 janv., 4 mai, 22, 24 Rey, 5, 26 mars, 10 déc. — Reynaud, 19 janv., 4 mai, 22, 24 août. — Reynaud (Fe), 21 nov. — Reynier (Fe), 1 avril. —

Rhein, 6 oct.

Riaux (Fe), 24 oct. — Ribalet, 2 juil, — Ribes (De), 16 avril.

— Riberolles, 10 août, 4 sept. — Ribes (De), 16 avril. — Ribeyrol, 3 nov. — Rirard, 4 mai. — Richard, 6 fév., 7 mars, 7, 21, 28 mai, 12, 13 juin, 9, 30 juil, 1 sept, 8 oct. 7 déc. — Richard (Ve), 1 déc. — Richaud, 28 oct. — Riche, 18 nov. — Richebourg, 24 juil. — Richeton, 25 juil. — Richon, 25 août. — Ricois, 31 mars, 16 avril. — Ricquier, 24 avril, 31 août. — Rigal, 28 avril. — Rigand, 8 avril. — Rigaud, 17 mars, 3 oct., 5 nov. — Rillac, 25 août. — Rime, 13 juin. — Rinaldo, 20 mars. — Rippamonti, 2 janv. — Rippert, 17 août. — Riquier, 3 juin.

5 nov. — Rillac, 25 août, — Rime, 13 juin. — Rinaldo, 20 mars. — Rippamonti, 2 janv. — Rippert, 17 août. — Riquier, 3 juin. — Rivaillon, 6 avril. — Rivet, 12 mars. — Rivière, 31 oct. — Rivière (Fé), 17 fév. — Rivière-Bodin, 2 mars. — Rivière de Mauny (Dlle), 21 janv. — Rivièron, 25 oct.

Roberde, 25 juin. — Robert, 1, 7 janv., 21 fév. — Robert (fille), 1 janv. — Robert (Elias), 12 mai. — Robert (magistrat), 2 mars. — Robin, 12 sept., 27 oct. — Robinot-Saint-Cyr, 3 oct. — Roblin et Jenty, 16 déc. — Roblot, 14 mars. — Rochard, 19 août. — Roche, 2 sept. — Rochefort (de), 21 août. — Rochenard (commune), 17 juin. — Rocher, 2 juil. — Rodier, 14 déc. — Rodière, 7 sept. — Rœck et Ce, 28 oct. — Ræderer, 15 juil. — Roels. 17 sept. — Rogé, 10 fév. — Roger, 20 janv., 27 mars, nard (commune), 17 juin. — Rocher, 2 juil. — Rodler, 14 dec. — Rodlère, 7 sept. — Rœck et Ce, 28 oct. — Rœderer, 15 juil. — Roels, 17 sept. — Rogé, 10 fév. — Roger, 20 janv., 27 mars, 3 juin, 18 sept. — Roger de Beauvoir, 19 sept. — Rogeron, 16 mars. — Rohan (héritiers de), 20 mai, 16, 18 juil., 5 août, — Rohard, 9 oct. — Rohlfs, Seyrig et Ce, 5 janv. — Rohr, 29 juil. — Rojare, 4 fév., 6 oct. — Roland ou Rolland, 17 janv., 20 fév., 18 avril, 14 août, 10 oct., 17 déc. — Rollery, 2 sept. — Rollet (De), 16 janv. — Rollin, 6 fév., 24 25 août. — Roman, 2 mai. — Romanet (héritiers de), 7 déc. — Romieu, 24 fév., 4 nov. — Romillay (De de), 29 août. — Rondel, 15 avril. — Ronsin, 4 déc. — Ronzière, 28 sept. — Roperch (Ve), 4 sept. — Roquefère, 16 juin. — Rosselie, 15 juin. — Rosé, 4 avril. — Rosoff, 20 janv. — Rosset, 27 août, 11 déc. — Rossi, 13 avril, 2, 13 tere, 16 junn. — Rosafte, 15 juin. — Rose, 4 avril. — Rosafte, 20 janv. — Rosset, 27 août, 11 déc. — Rossi, 13 avril, 2, 13 nov. — Rossignol, 21 août, 26 sept. — Rotty, 31 mars. — Roubo, 19 août, 5 sept. — Rouchier, 17 nov. — Rouen (bateau), 9 nov. — Rouffuneau, 9 oct. — Rougemont, 4 août. — Rougert, 4 juil. - Rouget, 25 avril. - Rouget (Ve), 7 janv. Rouhier, 17 avril, 21 sept. - Rouillier, 25 28 aout. - Rouillon, 12 nov. - Rouliot et Ce, 12 oct. - Roulland, 1 août, 9 nov. - Roullier, 4, 7 nov. - Roullin, 14 oct. - Rounieux, 11 sept. - Roupert, 17 dec. - Rouquairol, 3 oct. - Rouquelle, 13 janv. Piaget et Roux, 19 sept. — Piat, 20 janv., 7 déc. — Piats-Desvial, 19 oct. — Picard et Labot, 9 sept. — Picard (fille), 3 nov. — Picard (Em.), 15 mai. — Picarl, 4 août. — Picart et Ce, 2 juin. — Picault, 30 juil. — Picault (Fe), 22 juil. — Picard, 22 juin. — Pichelin, 19 nov. — Picheret, 24 juil. — Picard, 22 juin. — Rousel, 30 oct. — Rouguette, 15 janv. — Rousel, 13 janv. — Rousel, 30 janv., 4 avril. — Rousel, 13 janv. — Rousel, 15 janv. — Rousel, 16 janv. — Rousel, 16 janv. — Rousel, 17 janv. — Rousel, 18 sept. — Rouselle, 2 mars. — Rouseld, 7 janv. — Rousel, 30 juil., 12 août, 2 sept, 11 nov., 2 déc. — Roux des Florins, 16 juil. — Rousel, 17 janv. — Rousel, 18 sept. — Rouselle, 2 mars. — Rousel

S..., 23 mars, 14 avril, 17 juil. — S..., notaire, 8 juil. — S... (Prosper), 21 janv. — S... (architecte), 28 fév.

Saad dit Negro, 24, 25 mars. — Sabaud (Fe), 28 avril. — Sabbir.i, 30 nov. — Sabine, 5 sept. — Sablayrolles, 20 juil. — Sabouret, 25 fév. — Sabrier, 15 août. — Sacas, 25 mai. — Sacré-Cœur (dames du), 13, 24 sept. - Sassers, 8 janv. - Sagepied, 11 juin. - Sagrange, 14 mars, 10 avril. - Sahue, 2 nov. - Saint Aignan (Ve de), 14 mars. - Saint-Ange (Fe), 17 avril. - Saint-C., 27 nov. - Saint-Didier, 23 sept. - Saint-Etienne (de), 12 sept. - Saint-Genis, 8 janv. - Saint-Germain (Ve de), 21 mai. - Saint Germain-en-Laye (ville), 17 août. -Saint-Heant (commune), 30 sept. - Saint-Ouen, 18 fev. -Saint-Pares-lez Vandes (commune), 21 juil. — Saint-Pierre, 3 avril. — Saint-Régis (religieuses de), 4 juin. — Saint-Sévin dit frère Pierre, 26 juin. — Saint-Victor (héritier), 4 août. Sainte-Barbe, 17 juil. — Sainte-Foy, 18 juin, 18 juil. — Sainte-Margueritte (commune), 9 janv. — Saint-Simon (Dlle), 23 déc. — Saisset, 14 sept. — Salamanca (comtesse), 27 juin. — Salamand, 7 sept. — Salaune (commune), 27 août. — Salavy, 25 août. — Salducci, 2 nov. — Salès (V°), 14 avril. — Salle, 10 fév. — Sallé, 2 nov. — Salles (général de), 31 oct, 3 nov. — Sallet (Marie), 6 juin. — Sa'lot (D*), 4 dée. — Salmon, 25, 28 août, 14 oct., 4 nov. — Salmon de Champotran, 29 mai. — Salomon, 17 sev., 8 avril. — Salvat-Vilarem (Ve), 28 août. — Salvayre, 21 dec. — Salveton, 4 mai, 21 sept. — Salviani, 5, 25 juin, 29 juil. — Samuel, 12 août. — Sandral, 8 avril, — Sandrini, 2 oet. Sanker, 21 sept. - Sannier, 1 juin. - Sansépée, 19 sept. -Sanson, 27 août. - Santerre, 8 déc. - Santerre et Ce, 24 oct. Santini, 21 déc. - Saponet, 24 fév. - Sarchi, 24 déc. - Sari, 23 mars. — Sarrazin, 19 oct. — Sarrien, 15 août. — Sarry, 20 déc. — Sarsac (Ve), 31 mars. — Saulnier, 25 août. — Saumont, 2 mai. - Saunier (Fe), 1 janv. - Saurin dit Lagrille, noon, 2 mai. — Sauther (re), 1 Janv. — Saurin dit Lagrine, 10 sept. — Sautereau, 24 janv. — Sautier, 25 nov. — Sautier (Ve), 5 juin. — Sauty, 25 mai. — Sauvage, 20 avril, 6 juil, 10, 21 oct. — Sauvé, 5 oct. — Sauze, 14 août. — Sauzeas, 12 août. — Sauzet de Fabrias, 25 mai. — Sauzet dit Gandard, 1, 29 janv. — Savary, 7 janv., 2 avril. — Savelli, 10 fev. — Savelli (abbé), 25 avril. — Savine, 2 avril. — Savoie, 21 mai. — Sax, 9 mai, 18 juin, 8, 10, 17, 26 août, 30 31 déc.
Sch... (F*), 25 juil. — Schenetz, 23 déc. — Scheters, 3 fév.
— Schiele, 1 août. — Schleick, 18 juin. — Schlumberger, 18

juil. - Schmidt et Ce, 9 janv. - Schm., 10 aoû!. - Schneider, 2 septembre. - Schollus, 8 janvier. - Schoob, 11 mars. - Schorlhose, 2 avril. - Schouaker, 9 fev. - Schouler, 28 mars. - Schulgen et Schwan, 21 dec - Schwabacher, 18 nov. - Schwaldleyer, 7 dec. - Schweighauser, 2 août. - Schwindenhaimer, 15 juin. - Scourtovi, 17 juin. - Scribe, 27 janv.,

Sebille, Cochelin et Ce, 12, 30 juin. - Second, 5 mars. -Sedi le, 24 avril. — Segaux, 9 sept. — Segé, 12 sept. — Seghers, 11 juil. — Sègue, 7 janv. — Seguier, 2, 7 nov. — Seguin, 12 fév., 19 mars, 30 avril, 1, 2, 11 mai. — Seguin fières, 28 sept.— Seguineau, 28 oct. - Seguy, 28 août. - Seine (département de la), 14 juil. - Sellenet, 21 août. - Sellier, 12 fev. - Semaine (journal', 27 noût. - Senart, 2 fev. - Sendre, 2 sept. - Senez, 7 mars. — Senglin, 2 avril — Serey, 18 au 23 mai. — Sergent, 9, 10 janv., 7 août. — Sergent (Dlle), 14 janv. — Seringeais, 18 nov. — Serre, 29 janv. — Serrière, 17 juil. — Servire, 1 juil. — Servire, 2 nov. - Seyman, 29 janv.

Sieber, 20 mars. - Siècle (journal), 31 janv., 3 fév. - Sigé. 31 oct. - Signoret, 17 août. - Sigural, 20 avril. - Silber-schmith, 20 mars. - Silvestre, 17 mars. - Simbozel, 17 mars. - Simon, 18 mars, 10 Juin, 29 oct., 21 déc. - Simonet, 29 janv., 20 juil., 9 sept. - Simonin, 1 janv. - Simonin dit Mard, Siraudin, 15 mai. - Sivry, 12 aout, 26 nov.

Skottowe, 28 juil. Smith, 14 janv. - Smith (Fe), 9 avril, 3r juil.

Soalhat, 8 jauv. — Smith (19, 9 avril, 31 jun. — Société sériciole de la Grèce, 28 oct. — Sœurs de la Charité de Ne vers, 21 mai. — Sœurs de la Sainte-Enfance, 7 janv. — Sohier-20 août. — Soleil (compagnie), 25 nov. — Solal, 4 déc. —, 20 août. — Soleil (compagnie), 25 nov. — Solal, 4 déc. —, Solar, 18, 24, 27 déc. — Soleleac, 1 juil. — Sommereaux, 21, 23 mai. — Sommier, 6 avril. — Sommières, 7 sept. — Songelas, 24 juil. — Sorin-Dessources, 2 nov. — Sorlin dit d'Origny, 19 déc. — Soullenchet, 30 mai. — Souiller, 3 oct — Soulage, 18 août. — Soulier (fille), 15 déc. — Souplet, 8 avril. — Sourigue, mai, 13 juil. - Sous-comptoir des entrepreneurs, 27 lev., 6 mai. - Soyer, 5 sept.

Sparre (Ve de), 19 mai. — Spectateur (journal), 21 janv. — Spenlé (héritiers), 24 nov. — Spico et de Chambenoist, 10 déc. — Spilmann (fille), 25 mai. — Spoor, 21 nov.

Stambuck, 12 mars. — Stamb, 16 mai. — Steiger, 10 déc. — Stephen, 20 avril, — Stequely (Dlle), 29 juil. — Stevens, 12 mars, 1 mai. — Stiégler, 25 mai, 28 juil. — Stil et Ce, 26 mars, 3, 24 juil. — Stokes, 22 déc. — Stokes et Tharaud, 6 juin. — Stowal, 12 mai. — Straka, 18 juil. — Strange, 30 juin, 15 juil. — Strakbourg (ville) 18 fév.

Strasbourg (ville), 18 fév.
Subert, 26 mars. — Subreville, 2 nov. — Sudrand-Desisles, 26 janv. – Sudré, 7 sept. – Suffren (de), 28 fév. – Sureda (De), 7 fév., 28 juil. – Sûreté du commerce (compagnie), 16 déc. Sylvain, 14 avril.

T..., 15 mai, 5 juin, 15 août, 3, 23 déc. - T... (Félicité), 8 anv. -- T ... (Edouard) to fev. - T ... (désaveu), 28 déc. - T ... Anna), 21 août.

Tabary, 10 fev ; 18 juil. — Tailhand, 4 mai. — Tailhardat, 11 nov. — Taillandier, 17 nov. — Taillet, 23 japv. — Taillier, 4 uil. — Talaine, 11 mars. — Talon, 24 fév. — Tamoulin, 14 août. - Tandonnet, 11 août. - Tanneur (Ve), 17 oct. - Ta aout. — Iandonnel, 11 aout. — Ianneur (ve), 17 oct. — Iaraud, 22 dec. — Tarbouriech, 11 juil. — Tardieu, 1 juil. — Tardif, 24 juil. — Tardy, 30 oct. — Tariant, 24 avril. — Taraude (De de), 7 sept. — Tassard, 24 juil. — Tassard, 21 juil. — Tattersall, 22 janv. — Tavigny-Dulongprey, 5 mars.

Telémaque, 19 mars. — Tellier, 21 mars. — Termet, 11 nov. — Ternov) 10 dec. — Terrien, 10 avril. — Terris, 30 juil. — Tassing 11 juil. — Tassing 11 juil. — Tassing 12 juil. — Tassing 12 juil. — Tassing 12 juil. — Tassing 12 juil. — Tassing 13 juil. — Tassing 14 juil. — Tassing 15 juil. — Tas

Tessier, 11 juin, 7 oct. — Tesson, 7 avril. — Tessin (fille), 8 août. — Tétard, 7 déc. — Teulié, 27 août. — Teyssier, 17

Theffo (fille), 2 nov. - Thenoz, 25 fev. - Théophile, 17 fév. — Therion, 4 avril. — Theuvenot, 29 mai. — Thezard, 3 janv. — Thibaut et Guichon, 14 sept. — Thibaud, 27 avril. — Thibault, 25 août, 12 oct. — Thibierge, 12 août. — Thiebault-Meinsohn, 3 mars. - Thierry, 14 avril, 3 sept. - Thil (fille), 3 sept. - Thillet, 14 août. - Thin, 29 oct. - Thinault-Mes-3 sept. — Thillet, 14 août. — Thin, 29 oct. — Thinault-Mestayer, 23 juil. — Thiney, Chattey et autres, 25 mai. — Thiphaine, 24, 25 sept. — Thiriot, 1 janv. — Thoinot, 24 mars. — Tholouze, 2 mars. — Thomas, 8 janv., 3 juin, 13 août, 10 nov., 16, 31 déc. — Thomas (Ve), 10 juil. — Thomas (magistrat), 2 nov. — Thomassin, 15 juil., 2 nov. — Thomasson, 21 avril. — Thouet, 4 sept. — Thuillier, 10 janv. — Thuillier (Anna), 30 avril. — Thureau-Lassalle, 14 juil. — Thurneyssen, 7, 13, 17 janv. 3 juin janv., 3 juin.

Tienne, 20 juil. - Tillette de Mautort, 18 août. - Tirant (fille), 5 sept. - Tiranty, 10, 17 janv., 3 fév. - Tisné, 7 oct. - Tisserant, 18 fév. - Tixier-Lachapelle, 18 déc. - Tixier-Lachassagne, 25 juil.

Toche, 7 avril. - Todros, 20 janv. - Tondeur, 25 avril. -Tonnelier, 12 août. — Tonny, 27 juin au 11 juil. — Torchet, 7 sept. — Tordjmann, 29 sept. — Torquat, 27 avril. — Toucy (commune), 11 juin. — Touche, 24 juil. — Touffelin, 6 janv. — Tourde, 18 mai. — Tourdonnet (de), 4 mars. — Tourette - Tourné, 4 mai. -(fille), 20 janv. - Tournachon, 15 avril. Tournier, 15 juin. — Tournier (Ve), 8 déc. — Tournoux, 25 juil. — Touron, 29 janv. — Tourtier (De), 31 juil. — Tourton, 9 oct. — Toussaint, 22 avril, 17 juil., 4 nov. — Toustain (de), 16 mars. - Toutain, 20 janv. - Touvat, 5 sept.

Travès (Fe), 1 (uin. - Travot, 3 mars. - Trazeignies (De

U

Ulmann, 22 août, Ulmo, 27 juin au 11 juil. Union du commerce, 13 jany. — Union médicale (journal), 18 nov., 1, 2, 3, 4, 11 déc. — Uny, 7 avril. Usse, 16 nov.

Uzer (d'), 26 oct. - Uzzel, 26 janv.

V... (De de), 2 sept., 24 déc. - V.., 25 mars, 7 juil. V... (De de), 2 sept., 24 déc. — V.., 25 mars, 7 juil.

Vachat, 3 nov. — Vacher, 16 avril, 12, 13 juin. — Vacher et Ce, 2 juin. — Vallard, 11 mars. — Vaghi et Ce, 13 août. — Vaillandet, 29 août. — Vaillant, 30 janv., 9 mai. — Vaïssade, 11 août. — Valentin, 22, 24 août. — Valette, 10 déc. — Valette (Ve), 14 avril. — Vallat, 17 oct. — Vallande (Ve), 27 mai. — Valle, 22 juil. — Vallee, 19 mars, 10 avril, 25 sept. — Vallete, 11 mai. — Vallor, 4 sept. — Valmont-Martin (Dlle), 8 juin. — Valori, 17 août. — Valori (De), 17 nov. — Va'zi, 8 oct. — Vandamme, 6 janv. — Vandé, 5 déc. — Vandervale, 1 mai. — Vandes (commune), 21 juil. — Vaney, 8 janv. — Vanier, 5 mars. — Vanin, 30 avril. — Vannes (ville) 20 mai. mai. — Vandes (commune), 11 Juli. — Vaney, 8 Janv. — Vanier, 5 mars. — Vanin, 30 avril. — Vannes (ville) 20 mai. — Vanoni, 11 août. — Vanvincq, 4 août. — Varcollier, 3 juli. — Varennes (De), 21 fév. — Varinard, 4 août. — Varler, 5 juin. — Varoquet, 16 déc. — Vassay, 16 mars. — Vassay de Sineuil - Varoquet, 16 dec. — Vassai, 16 mars. — Vassai de Sineuil (de), 12 mars. — Vasseur, 27 oct. — Vasseur (De), 2 fév. — Vassiare, 27 mai. — Vasson, 23 janv. — Vauchel, 6 fév. — Vaugru (Fe), 1 janv. — Vaulogé, 5 mars. — Vaumorin, 26 nov. — Vaussy, 8 oct. — Vautier, 14 janv. — Vaution, 5 oct. — Vaviloff (Ve), 2 sept. — Vazeille, 10 sept.

Vedel, 25 août. — Vedel (de), 1 janv. — Védié, 31 déc. — Veillard, 1 avril. — Veinachter, 31 août. — Veirvial, 18 avril. — Vella, 4 mars, 30 nov. — Vely-Pacha, 21 juil. — Venet, 13 oct. — Veniger, 11 juin. — Venin, 29 janv. — Verane (commune), 12 août. — Vercher, 25 sept. — Vercherand, 27 juil. — Vercheres-Feloin (société des), 28 sept. — Verdier-Olive, 28 juil. — Verdière (De de), 2 juin. — Verdugo, 21 avril. — Verger, 17 nov. — Vergnault, 6 janv. — Vergne, 3, 6, 7 oct., 23 déc. — Verhimpe, 21 fév. — Verhoest, 17 sept. — Verin, 18 fév. — Vernaud, 10 janv. — Vernhette, 25 mai. — Vernier, 25 avril. — Vernozi, 10 août. — Veron, 12 mars, — Vernier, 25 avril. — Vernozi, 10 août. — Veron, 12 mars, — Vernozi, 25 mai. — Veron, 12 mars, — Vernozi, 25 mai. — Veron, 12 mars, — Veron, 25 mai. — Veron, 25 nier, 25 avril. — Vernozi, 10 août. — Veron, 12 mars. — Verteillac (De), 17 fév. — Vesin, 1 oct. — Vesuve (bateau), 9 nov. Veyron, 26 sept., 6 oct., 17 déc. — Veysset, 29 janv.

Vial, 25 août. - Viala, 7 janv. - Vialar (De), 18 août. -Vial, 25 août. — Viala, 7 janv. — Vialar (De), 18 août. — Vicard, 10 mars. — Vieira, 19 janv. — Victor, 3 janv., 22 Vidal, 5 mars, 15 juil., 17 nov., Videcoq, 5 janv. — Vidi, 14, 21 juil., 15, 21 août. — Vieillot, 16 mars, 27 nov. — Viel. 21 juil. — Vieu, 26 janv. — Vigeard, 18 sept. — Vigné (De), 25 fév. — Vignerot (Fe), 9 janv. — Viguier, 2 fév. — Villoq, 21 fév. — Villem, dit Josser, 12, 19 déc. — Villain, 1 août, 24 oct. — Villain, 1 août, 24 oct. — Villain, 1 août. — Villard, 30 juil., 29 août. — Villaret, 28 oct. — Villefosse (De), 9 avril. — Villemessant. 6 janv., 2 déc. — Villemont, 30 juin. tev., 20 juil., 29 aout. — Villaret, 28 oct. — Villefosse (De), 9 avril. — Villemessant, 6 janv., 2 déc. — Villemont, 30 juin. — Villemur, 28 avril. — Villeneuve, 28 avril. 27 nov. — Villermont (de). 10 mars, 8 sept. — Villers (Angélique de), 10 déc. de l'Isle-Adam, 2 avril. — Vimat, 4 mar. — Vinus, 3 juin. — Vingtrenier, 11 nov. — Violette, 9 avril. — Vion, 13 août. — Vion (fille), 9 oct. — Viornay, 12 janv. — Viriot, 16 juin. — Viry, 21 janv. — Vitalay, 17 déc. — Vitalis, 21 mai. — Vitarville (commune), 1 juil. — Viteau, 21 août. — Vitry, 9 nov. — Vivien, 25 août. ne), t juil .- Viteau, 21 août. - Vitry, 9 nov. - Vivien, 25 août. Voimann, 10 mars. - Voisin, 30 avril, 1 mai, 17 juin, 22 oct. — Voisine et Ce, 19 mai. — Voilures de Paris (compa-gnie des), 11 juil., 23 déc. — Vollon, 15 janv. — Volumard (Ve), 7 déc. — Vood, 21 mai. — Voog, 16 mai, 19 sept. — Vos

Vrain-Perrot, 4 déc. - Vrignault, 30 avril.

Vuillon, 2u oct.

W

W..., 13 avril. Wable (Ve', 28 av.il. — Waché, 10 fév. -- Wacquet. 8 janv. — Wagner, 30 sept. — Walfvinger, 30 janv. — Walker, 19 nov. — Wandrille, 8 août. — Warenghien (De) 24 juil. — Warquier (de), 11 juil. — Watillaux, 9 déc. — Wazet, 3 sept.

Weizel, 30 sept. - Wenail, 28 oct. - Wepfer, 8 avril. -Westrup, 7 fév. - Weyd, 12 nov. - Weyts, 12 2001. Winik, 25, 28 août. Wolff, 2 juin. - Wolff (De), 28 fév. - Worms de Re-

milly, 31 oct. Wurtz, 17 août.

when it is - first X manout, a fall - Girach

X..., 6 juin, 20 juin, 22, 24, 25, 26 sept., 30 nov. - X notaire, 3 avril. - X... (fille), 27 juil. ne dels sa les.
ontheon (compagnie des), so cel. —

Clarket, as sout, - Gietze, if mars - Clour, t

Yatès (fille), 9, 10 janv. Young, 21 mai. — Youssoupoff, 30 avril. Yvon (Ve), 9, 26 juin.

of the county of

Z., 14 nov. Zabiella (Dlle), 23 juil. - Zacheroni, 27 janv., 24 juil. zegbid (Ve), 20 aoûl, 22 oot. - Zehender, 22 oct. Zibelin, 20 juil. - Zimmermann, 1 avril. Zunder, 2 sept.

Griding Delange et Poget Ogier, a mare

SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

LOI DU 31 MARS 1833.

Formations. — Modifications. — Prorogations.

Aché et Ce, 20 mai, 5 sept. — Alby de Bret et Ce, 6 fév. —
Alépée et Ce, 17 janv. — Allard, Mainfroy et Ce, 30 janv. —
Alépée et Bourgeois, 19 oct. — Ameline et Ce, 10 janv. —
Allorze et Bourgeois, 19 oct. — Ameline et Ce, 10 janv. —
Allorze et veuve Monteil, 14 fév. — Amoudru et Ce, 19 sept.
Amiot et veuve Monteil, 14 fév. — André et Versepuy, 27 fév. —
Andrée et Baudier, 1 avril. — Anger et Gervaise, 16 sept. —
Andrieu et Baudier, 1 avril. — Anquetil et Ce, 10 fév. —
Angrand et Poucet, 16 juin. — Anquetil et Ce, 10 fév. —
Anquetin et Ce, 20, 22 juin. — Anroux, Lemmens et Ce, 14
Anquetin et Ce, 20, 22 juin. — Anroux, Lemmens et Ce, 14
doin, Ricardot et Ce, 6 janv. — Armandot, Neveu et Ce, 20
doin, Ricardot et Ce, 6 janv. — Armandot, Neveu et Ce, 20
avril. — Armengaud et Ce, 18 mars. — Armet et Vivien, 26
oct. — Armaldi, Duchesne et Ce, 19 juin. — Aron et Ce, 18
nov. — Aubert (L) et Ce, 1 janv. — Aubert et Paris, 15 déc.
nov. — Aubert (L) et Ce, 25 juin. — Aubry et Ce, 19 juin, 28 nov. —
Audibran et Ce, 28 fév. — Audoyer et Ce, 18 fév. — Audoyer
et Treboul, 8 oct. — Audoynaud frères, 14 juil. — Aumon
et Treboul, 8 oct. — Auderoche, Farochon et Bissé, 4 mars. —
et Ce, 17 sept. — Auteroche, Farochon et Bissé, 4 mars. —
Auvenne et Modave, 25 sept. — Auzou et Ce. 8 avril. — Avenin et Ce, 24 déc.

min et Ce, 24 dec.

Bablin et Ce, 6 juil, — Bacot (P.) et fils, 4 déc. — Baillet, Cg et Guilleminot, 8 juin. — Bañt et Ce, 20 fév. — Baillet of Heberard, 16 janv. — Caumont et Ce, 4 fév. — Baillet et Heberard, 16 janv. — Baillet Bertucal, 28 mars. — Bailly et femme Leblond, 19 mai. — Balmont et Ce, 33 fév. — Balossier et Dourlent, 11 mai. — Balmont et Ce, 12 mai. — Banchereau et Baratin, 22 déc. — Baraduc et Ce, 12 mai. — Banchereau et Baratin, 24 dec. — Baraduc et Ce, 12 mai. — Banchereau et Baratin, 26 dec. — Baraduc et Ce, 12 mai. — Baranowski et Ce, 13 mai. — Barbet et mai, 11 aept. — Barazetti et Besana, 16 oct. — Barbet et mai, 11 aept. — Barazetti et Besana, 16 oct. — Bardies, Chazeiraf, 18 aveil. — Barlaire et Roser, 15 juin. — Bardies, Chazeiraf, 18 aveil. — Barlaire et Roser, 15 juin. — Bardies, Chazeiraf, 18 aveil. — Bauchere et Roser, 15 juin. — Bardies, Chazeiraf, 18 aveil. — Baudouin et Malan, 14 fév. — Baudry et Cottreau, 18 mai. — Baudouin et Malan, 14 fév. — Baudry et Cottreau, 18 mai. — Bauet et Letellier, 15 janv. — Beaucrepaire et Jaschisk, 17 sept. — Beck et Peupin, 7 mars. — Beer et Verley, 21 oct. — Bel et Emery, 22 mai. — Belhomme et Mutel, 25 déc. — Bellanger et Noirot, 13 mai. — Bercher et Ce, 21 fév. — Berenger (A), 29 déc. — Berenger et Deligny, 2 sept. — Berger, Lombard et Ce, 28 oct. — Berpat et Delorme, 28 janv. — Berly et Ce, 2 mai, 2 juin. — Bernard (Fe) et Ce, 24 oct. — Berr et Ce, 31 déc. — Berthoule et Leureux, 11 sept. — Berthoud et Ce, 36 dec. — Berthoule et Leureux, 11 sept. — Berthoud et Ce, 36 dec. — Berthoule et Leureux, 11 sept. — Berthoud et Ce, 36 dec. — Berthouler et Ce, 26 joint, 15 sept. — Bertrand et Biboulot, 24 nov. — Bertrand-Taillet et Ce, 25 joint, 15 sept. — Bertrand et Giboulot, 24 nov. — Bertrand-Taillet et Ce, 25 joint, 15 sept. — Bertrand et Giboulot, 27 nov. — Beltzung et Boin, 4 fév. — Beaude et Ce, 18 join. — Biander et Ce, 19 mars. — Bloadel jeune et Ce, 31 mars. — Bloade et Casabois, 22 oct. — Blondel jeune et Ce, 31 mars. — Bloade et Casabois, 22

Cabasson frères et Ce, 18 mars. - Cadoux et Travult, 31 déc.-Caen (sœurs), 7 août.—Cagnet fils, 6 fév.—Cahen fils, 25 janv.— Calland, Devos et Pioz, 29 janv. — Caisse paternelle, 17 mars.—Calland, Devos et Pioz, 29 janv. — Caisse paternelle, 17 mars.—Callande, 18 and Callou, Vallée et Ce, 10 oct, - Capron (E.) et Ce, 29 mars. - Caquin et Mauplin, 14 janv. — Carbonnel, Parant et Ce, 12 déc. — Caron et Ce, 13, 20 avril. — Carpentier et Ce, 13 juil., 8 oct. — Carpentas et Ce, 30 avril. — Gassal, Haunum et Ce, 14 fév. — Casse et fils, 14 août. — Castelnau (H.) et Ce, 24 déc. — Castillon et Sanction de Castelnau (H.) et Ce, 24 déc. — Castillon et Sanction de Castelnau (H.) et Ce, 24 déc. Castillon et Saurel, 19 déc. — Castelnau (H.) et Ce, 24 dec. — Castillon et Saurel, 19 déc. — Catat et Jaclot, 14 nov. — Caudron, Dieulot et Ce, 29 déc. — Cattier et Ce, 27 fév. — Caudron, Dieulot et Coulhon, 15 juil. — Caudron, Biard et Ce, 39 juil. — Cazat fils et Ce, 13 juin. — Cerf, Michel et Ce, 31 mars. — Chamaux et Louchet, 22 oct. — Chamiot. Pellis et Gilbert, 2 mai. — Chanat et Sollier. 16 Chamiot, Pellis et Gilbert, 2 mai. - Chanat et Sollier. 16 avril. — Chance et Gaunard, 17 nov. — Chapsal et Bourdier, 9 sept, erratum, 30 sept. — Chapuis et Ce, 6 avril. — Charles (A.) et Ce, 16 mars. — Charlon et Ce, 4 sept. et Ce, 4 sept. — Charney et Ce, 10 janv. — Charnay et Gérin, 3 janv. — Charmoy et Ce, 10 janv. — Charmay et Ce, 36 mare. — Charrudet et Ce, 25 avril. — Chassaignon et Ce, mars. — Chassaignon et Meunier, 25 juil. — Chatel et Ce 13 fév. — Chassaignon et Meunier, 25 juil. — Charles 14 fév. — Chemin de fer de la ligne d'Italie, 6 mars. — Chène frères 8 in la company 10 sent. — Chesne frères, 18 juil. — Cher fils et Lemonon, 19 sept. — Ches-nay, Auxerre et Ce, 8 juil. — Chessé et Wattecamps, 10 sept. — Chevalier et Ce, 1 juin. — Chevalier (Diles) sœurs et Ce, 23 sept. — Chevillar, Accallibate Ce, 24 mars. — Chevreuil et Chevalier et Ce, 1 juin. — Chesse et vyattecamps, sept. — Chevillon, Argelliès et Ce, 11 mars. — Chevreuil et Ce, 18 nov. — Chrétien et Auvray, 12 juin. — Christiani et Ce, 18 nov. — Chrétien et Auvray, 12 juin. — Christiani et Ce, 11 nov. — Cingal, 9 oct. — Civet fils et Ce, 25 juin. — ment et Parâtre, 18 janv. — Clavières et Ce, 11 déc. — Clécce, 38 mai. — Coez et Ce, 25 mai. — Coguenhem et Ce, 5 mai. — Cooguenhem et Ce, 5 mai. — Colin (A.) et Ce, 28 mars. — Collet, Dubois et Ce, 22 mai. — Colson et Ce, 27 mai. — Combres frèces, 7 juil. — Conseiller Ce, 1 juin. — Consolo et Ce, 9 nov. — Cony et Bouillin et Ce, 1 juin. — Cordonnier et Ce, 1 juin. — Corsel et Ce, Cottini et Debis. — Cossus et Ce, 1 avril. — Cotte et Morin, 8 juin. — Cottini et Debis. — Cottini et Debis. — Cottini et Debis. — Cottini et Debis. — Cottini et Ce, 1 juin. — Cettini et Cettini e 1) fév. — Cordonnier et Ce, 8 juin. — Corsel et Ce, Collini et Debiès, 27 oct. — Couanon et Caveroc, 16 juin. — Courrège et Lamy, 15 oct. — Courrier, Poincelot et Ce, 3 fév. — Gourrège et Lamy, 15 oct. — Courteaux et Deneuschâtel, 30 oct. — Courtillet et Ce, 22 sept. — Courtois et Vallois, Crémie. — Cremière et Ce, 3 avril — Crémiers, 10 déc. ag oct. Courtillet et Ge, 22 sept. — Courtois et Grémieux (1) et Ge, 2 avril. — Crémieux, 10 déc. — Grémieux (J.) et Ce, 25 sept. — Crémieux, 10 déc. — Jany. — Crespelle et Bellair, 13 oct. — Cresson et Ce, 13 juin. Crozier et Pégnier, 7 nov. — Croze et Vannesson, 19 juin. 1 Ce, 12 fév. — Cuvillier et Ledentre, 21 déc.

Dallemagne. Vernaud et Cousté, 24 janv. — Dame et Ce, 6 janv. — Danduran et Ce, 10 janv. — Danduran et Ce, 10 janv. — Dard et Ce, 11 juin. — Dardenne et Ce, 20 mais. — Darnet et Gleyre, 27 lev. — Darnet et Eyère, 15 sept. — Datichy et Ce, 29 juil. — Debesse et Ce, 23 juil. — Debesse et Ce, 23 juil. — Debesse et Ce, 24 juin. — Decain, 11 juin. — Decotaan pet Berthelot, 11 juin. — Deckeer et Ce, 13 avril. — Decotaandon et de la Thibaudière, 20 mai. — Deffee et Roy, 3 déc. — Degrange (Ve) et fifs, 31 janv. — Degrois febres, 6 mai. — Degrange (Ve) et fifs, 31 janv. — Degrois febres, 6 mai. — Degrange (Ve) et fifs, 31 janv. — Degrois febres, 6 mai. — Degrange (Ve) et fifs, 31 janv. — Degrois febres, 6 mai. — Degrange (Ve) et fifs, 31 janv. — Degrois febres, 6 mai. — Degrange (Ve) et fifs, 31 janv. — Degrois febres, 6 mai. — Degrange (Ve) et fifs, 31 janv. — Degrois febres, 6 mai. — Degrange (Ve) et fifs, 31 janv. — Degrois et Poulet, 9 nov. — Delacretaz et Ce, 28 janv. — Delacrerix et Turquan, 18 mars. — Delafontaine, fiberal et Decee, 12 mai. — Delacrerix et Turquan, 18 mars. — Delafontaine, fiberal et Ce, 12 mai. — Delacrerix et Adison, 28 oct. — Delapiane et Ce, 10 janv. — Delacrerix et Ce, 14 janv. — Delocret et Ce, 14 janv. — Delocret et Ce, 14 janv. — Demonid et Ce, 31 août. — Demon, Rouge et Fresne, 11 juin. — Demony et Ce, 23 avril. — Demon, Rouge et Fresne, 11 juin. — Demony et Ce, 23 avril. — Demon, Rouge et Fresne, — Desbordes (L.) et Ce, 3 nov. — Deschryer et Barot, 17 juil. — Desbordes (L.) et Ce, 3 nov. — Desparis feres, 6 fev. — Deshards et Ce, 15 juin. — Digeon et Ce, 16 juin. — Digeon et Ce, 10 juil. — Descottes et Taupin, 25 sept. — Desparis feres, 6 fev. — Deshards et Ce, 17 juin. — Decodus et Ce, 18 juin. — Digeon et Ce, 20 juil. — Dillage et Ce, 3 mai. — Dubrist et Guicestré, 4 mars. — Doutlé et Vavar, 4 nov. — Drescan et Guicestré, 4 mars. — Doutlé et Vavar, 4 nov. — Drescan et Guicestré, 4 mars. — Doutlé et

Elie (De) et Besson sœurs, 16 fév. — Emdin et Co, 22 avril. — Emmanuel, 7 janv. — Emson et Stater, 23 mai. — Entrepôt général de La Villette, 28 oct. — Ernst et Vavasseur, 6 fév. — Ernu et Ce, 4 juil. — Eusèbe et Ce, 28 déc. — Evrard, 12 nov.

Fabre et Ce, 14 avril. — Fabre (B.(, et Ce, 30 mars. — Faïex et Ce, 24 déc. — Faivret, Lignolle et Ce, 14 nov. — Falconnet et De Hudry, 7 fév. — Fallouy et Ce, 12 juin. — Farjon et Chauderon, 2 mars. — Farran sœurs, 23 sept. — Faure, Massot et Desmarquets, 4 fév. — Favier et Millard, 7 avril. — Favre et Ce, 24 fév. — Felix et Ce, 7 nov. — Frichwanger et Ce, 22 sept. — Feray et Ce, 5 janv. — Fernbach, Marchal et Ce, 24 juil. — Ferrary et Ce, 10 nov. — Ferrère et Ce, 2 mai. — Ferrez et Bresson, 30 déc. — Ferru et Collin, 26 fév. — Feuillié et Ce, 21 mars. — Figuera père et Ce, 24 fév. — Filliol et Heer, 1 avril. — Flescher et Olivier, 17 sept. — Flobert, Cadillac et Ce, 14 janv. — Foix et Voisenet (Dlle), 19 déc. — Foley et Ce, 14 mars. — Follet et fille, 26 déc. — Fontaine et Fenet, 13 juil. — Fontaine et Letourneau, 18 avril. — Fontenay (de), Lambert et Ce, 4 fév. — Forgeois et Reinhart, 6 fév. — Forges et fonderies de Montataire, 15 déc. — Fortier et Ce, 8 déc. — Fortin et Pouët, 12 sept. — Fortin et Adnier, 30 déc. — Fould et Furtado, 7 sept. — Foulon et Bourcier, 6 oct. — Foulon (Ve) et Ce, 29 juil. — Fouquerelle et Ce, 15 janv. — Fournier et Poissonnier, 30 sept. — Fournier et Ce, 14 juil. — Fournier, Charlot et Ce, 7 mars. — Fournier et Ce, 14 juil. — Fournier, Charlot et Ce, 7 mars. — Fournier et Ce, 14 juil. — Fournier, Charlot et Ce, 7 mars. — Fournier et Ce, 15 janv. — Fournier, Charlot et Ce, 7 mars. — Fournier et Ce, 16 autot. — Franche et Frenais, 26 juin. — Franck de Préaumont et de Paul, 28 avril. — Frangen et Ce, 22 sept. — Fraternelle parisienne, 15 déc. — Fregier et Ce, 2 déc. — Freschu et Ce, 7 fév. — Fresquet et Malafosse, 22 sept. — Fraternelle parisienne, 15 déc. — Fregier et Ce, 2 déc. — Freschu et Ce, 30 janv. — Frillet et Sautrot, 2 juil. — Frison et Vancleer, 9 sept. — Froger (Ve) et Richard, 6 août. — Fruchard et Ce, 15, 16 déc. — Fuzon et Ce, 17 avril.

Galanius et Faugère, 29 mai. — Galinier, 15 juin. — Galliet, Flou et Ce, 25 juin. — Galliot et Pernot, 30 déc. — Galtier et Berthet, 19 fév. — Gambier et Lebas, 29 juin. — Gamboyn frères, 4 déc. — Gangnat et Raimon, 29 juin. — Garnier et Cassaignol, 24 sept. — Garnier (F.) et Ce, 5 fév. — Garnier et Bal, 16 oct. — Garraud et Ce, 20 nov. — Garrau et Ce, 5 janv. — Gaubert et Poucet, 11 mars. — Gauchot et Cosson, 20 fév. — Gaudet et Ge, 25 juin. — Gaudin (H.) et Ce, 21 sept. — Gaume et Duprey, 14 fév. — Gauret et Lory, 24 déc. — Gautier jeune et Ce, 24 nov. — Gautier (P.) et Ce, 24 fév. — Gautier et femme Houet, 27 mai. — Gavet et Ce, 6 fév. — Gely et Gendre, 28 mars. — Génard et Ce, 10 janv. — Genest et Ce, 27 oct. — Geneste, Jolly et Ce, 20 juil. — Geoffroy et Brocard, 25 avril. — Gerard et Cardinet, 29 mai. — Gerbaud et Plait, 7 sept. — Gibert et Desmarais, 27 mars. — Gillet Dario, 14 avril. — Gilbert et Ce, 9 nov. — Gilles et Ce, 28 mai. — Gillion et Cotton, 30 déc. — Gillot père et fils, 21 janv. — Gilmer et Ce, 30 janv. — Geniès et Ce, 15 mai. — Glaenzer et Versepuy, 24 avril. — Goix et Ce, 25 déc. — Gonnard et Ce, 26 mai. — Goubet feres, 13 fév. — Gouin et Ce, 31 juil. — Goujon et Grubier, 4 déc. — Gourdin frères, 16 fév. — Gouzin sœurs, 1 août. — Grant et Ce, 28 déc. — Grant aîné et Ce, 14 mars. — Grivel et mai. — Grillot, Philippe, Rigolet et Ce, 14 mars. — Grivel et mai. — Grillot, Philippe, Rigolet et Ce, 14 mars. — Grivel et mai. — Grillot, Philippe, Rigolet et Ce, 14 mars. — Grivel et mai. — Grillot, Philippe, Rigolet et Ce, 14 mars. — Grivel et mai. — Grillot, Philippe, Rigolet et Ce, 14 mars. — Grivel et Richard, 15 janv. — Grivel, Lambert et Mallet, 1 mai. —

Groothers et Devisme, 25 janv. — Grouselle (Ve) et Moulu, 7 juil. — Guebin, Delattre et Ce, 23 juil. — Guérard et Girard, 10 déc. — Guérin, Lazet et Labanis, 14 juil. — Guérard et Ce, 13, 23 nov. — Guérinot et d'Engousse de Ganties, 7 fév. — Guesdon et Ce, 31 déc. — Guichon et Mabille, 8 sept. — Guidel et Caillaux, 4 fév. — Guigou et Ce, 21 fév. — Guillaume et Gresset, 6 juil. — Guillery et Ce, 14 mars. — Guillier aîné et fils, 1 junv. — Guillochin et Ce, 17 déc. — Guillon. Bucquet et Ce, 1 déc. — Guillot et Chastel, 13 oct. — Guillot (Claude), 31 déc. — Guillouet et neveu, 9 nov. — Guimaraès et Rassin, 24 fév. — Guissez et Duhamel, 4 sept. — Guy fils et Léger, 8 déc. — Guy, Coutinon et Bouligue, 25 janv. — Guyot de Brun et Ce, 24 janv.

Hachette (L.) et Ce, 3 janv. — Hagnauert et Simart, 9 nov. — Hallier et Ce, 15 juin. — Hamet et Ce, 12 mars. — Hamon et Gorrée, 7 mars. — Harang et Julia, 24 oct. — Hardeng et Ce, 5 mai. — Hardon et Chrétien, 13 nov. — Hardy et Michelet, 13 avril. — Harmant et Ce, 23 mars. — Hauët et Ce, 1 janv. — Hautin et Boulenger, 3 juil. — Havard Beaurieux, 22 juil. — Havez et Ce, 12 mars. — Hayman et Planté, 19 mars. — Hébert et Ce, 4 avril. — Hébert, Durand, Morimbeau et Ce, 21 mai. — Hecht, Lithienthal et Ce, 6 janv! — Hédiard et Bomont, 1 juil. — Hidouf, 10 août. — Heinis et Legros, 15 juin. — Heinis et Marquin, 16 mai. — Hennequin et Lebourcq, 30 juin. — Henninot et Lagrenée, 22 déc. — Henocque et Testard, 8 juin. — Henriot et Ce, 5 fév., 8 oct. — Henry, 21, 28 fév. — Héricourt et Ce, 10 mars. — Hermantine, Duriez et Ce, 12 août. — Hersent (A.) et Ce, 9 avril. — Hervieuslaust et Ce, 9 déc. — Hervy et Ce, 12 fév. — Heuzel et Ce, 14 mars. — Heurtier et Ce, 19 mai. — Hiélard et sœur, 29 juil. — Hochon et Renois, 11 avril. — Holleville et Guyot, 3 oct. — Hombert et Ce, 2 août. — Honoré frères, 10 mars. — Horet et Ce, 3 oct. — Houcke et Ce, 23 janv. — Houdart et Baquesne, 7 janv. — Houel et Guillochon, 12 fév. — Houlbrèsque et Ce, 22 août. — Houllier et Rieussec, 11 sept. — Hubart et Sault, 15 déc. — Huet (A.) et Ce, 14 fév. — Huguenin et Riemanu, 29 janv. — Huignard et Poiret, 7 août. — Hure et Derambure, 12 mai. — Huvé et Letellier, 29 janv. — Hurel (Ve) et Ce, 22 mai. — Huvelle et Couvreur, 14 fév.

Inville (d'), Saint-Cristol et Ce, 25 avril.

Jacomme, Duchesne et Ce, 1 juin.— Jacquot et Dlle Cuny, 12 juin.— Jalbert et Thomas, 24 déc. — Jardin et Ce, 6 fév., 24 avril. — Jaschisk et Ce, 4 juin. — Jeannin et Ce, 10 nov. — Joffrin et Labbé, 7 fév. — Joly et Ce, 14 mars. — Jouamin et Ce, 22 mai. — Joubert et Ce, 27 mars. — Joumard, Donneux et Ce, 17 sept. — Jourdan et Ce, 27 août. — Journet et Almin, 5 oct. — Jousse et Langlois, 6 juil. — Jousset, Clet et Ce, 10 août. — Joy et Boudinon, 30 déc. — Julien, Jouve et André, 26 fév. — Jullien (Ch.) et Ce, 1 août. — Jucquin et Place, 30 oct.

Kralik et Decools, 5, 6 août. — Kummler et Ce, 17 mars. — Kunze et Ce, 12 janv.

Labouillerie (de) et Ce, 11, 18 juil. — Laboureaux et Ce, 7 août. — Lacasse et Fe Petit, 11 juil. — Lacombe, de la Morinière et Ce, 6 mai. — Lacombe (E.) fils et Ce, 6 mai. — Lacroix nière et Ce, 6 mai. — Lacombe (E.) fils et Ce, 6 mai. — Lacroix et Baudry, 18 mars. — Ladé et Ce, 13 avril. — Laffite et Ce, 3 nov. — Lafile et Legeal, 6 mai. — Laforest et Delon, 11 juin. — Logorgette et Ce, 19 sept. — Lahure (Ch.) et Ce, 30 janv. — Lairez et Cochaux, 30 oct. — Lairez et Ce, 3 janv. — Lalouette frères, 26 mars. — Lambert et Petit, 6 oct. — Lamontre, Freté et Valfort, 23 déc. — Lamotta (de) et Ce, 12 oct. — Lamotte et Ce, 18 juil. — Lamoureux et Hébert, 1 avril. — Lanciau et Dulriau, 9 sept. — Landais et Ce, 27 juin. — Langlade et Mercier, 22 avril. — Langlier (Ve) et Aubry, 4 juin. — Langlois et Ge. 17 nov. — Langlois et Saussoy, 26 déc. — Langlois et Ce. 17 nov. — Langlois et Saussoy, 26 déc. — Langlois et Ce. — Langlois Langlois et Ce, 17 nov. - Langlois et Saussoy, 26 dec. - Langry et Ce, 29 janv. — Langtois et Saussoy, 26 dec. — Langtois et Ce, 29 janv. — Laperche, 22, 24 janv. — Laporte et Dufey, 24 janv. — Laroque, Gazel et Ce, 2 avril. — Latour et Delage, 25 nov. — Latrade et Ce, 4 août. — Langeois et Ce, 17 juil. — Launay et Ce, 21 mai. — Laurence et Boullanger, 21 oct. — Laurens, 7 fév. — Laurent et Ce, 15 déc. — Laurent et Cauchard, 4 fév. — Laurent fèreres, 3 fév. — Laurent de Blois et Ce, 22 mars. - Lauriez et Lalarme, 30 sept. - Lavallée et Sahors, 6 janv. — Laville, Petit et Crespin, 30 déc. — Laville et Dubus, 8 avril. — Lavis et Ce, 18 juil. — Lazard frères, 25 juil. — Lazard (V.) et Ce, 15 sept. — Lebanneur, Petau et Ce, 26 juin. — Lebatard et Ce, 31 août. — Lebègue (Fe), 8 avril. — Leblond et Lagache-Pirouelle, 24 déc. — Leboulanger et Ce, 31 janv. - Lebourg, Baudoin et Raffard, 28 août. - Lecarpentier et Lemarchand, 24 déc. - Lecharpentier et Ce, 11 juin. — Leclère et Lelong, 29 oct. — Leclercq et Vieillot, 14 déc. — Lecomte, 23 nov. — Lecomte et Ce, 27 nov. — Lecomte et Mallet, 18 mars. — Leconte et Ge, 26 oct. nov. — Lecomte et Mallet, 18 mars. — Leconte et Ce, 26 oct. — Lecoq et Riquet, 14 avril. — Lecornu et Rochette, 7 janv. — Lecourt (H.) et Ce, 19 sept. — Lecourt (Ve) et Barrault, 14 sept. — Ledebt et Ce, 8 avril. — Lefaure et Redon, 30 janv. — Lefebvre et Amberdy, 14 juil. — Lefebvre, Giesse et Ce, 18 juin. — Lefebvre et Amory, 24 janv. — Lefebvre et Leriche, 15 mai. — Lefebvre (J.) et Ve, 21 mai, 11 juil., 21 sept. — Lefebvre (B.) et Ce, 13 juil. — Lefebvre, Guide et Ce, 10 juil. — Lefranc et Ce, 11 avril. — Legavre fils et Ce, 13 fév. — Léger, Delahalle et Ce, 8 janv. — Léger et Maltret, 6 mai. — Legouix et Ce, 30 oct. — Legris, Lévêque et Ce, 26 mars. — Legueux, Rey et Ce, 28 nov. — Leherichon et Gaumard, 25 avril. — Lehideux et Ce, 12 oct. — Leiber et Faraguet, 2 sept. — Lejetté et Brethiot, 30 janv. — Leiber et Faraguet, 2 sept. — Lejetté et Brethiot, 30 janv. — Dejeune et Ce, 23 avril. — Lemaire (E.) et Ce, 20 mars, 1 avril. — Lemaire et Fournier, 14 aout. — Lemaire (L.) et Ce, avril. — Lemaire et Fournier, 14 aout. — Lemaire (L.) et Ce, 18 août. — Lemann et Ce, 2 oct. — Lemercier et Ce, 8 avril. — Lemercier, Brosser et Ce, 16 juil. — Lemercier et Veraine, 13 juil. — Lemoine (Ve) et Clovis, 12 fév. — Lemoine et A. Pean, 2 fév. — Lendholtz et Ce, 29 août. — Lepeltier et Ce, 13 juin. — Leriche et Ce, 18 juil. — Leroux et Fradier, 27 Leroux et Ce (F.), 20 juil. — Leroy, 12 fév. — Leroy (Ve) et fille, 11 fév. — Leroy et Durand, 22 avril. — Leroy fils et Ce, 28 sept. — Leroy et Turgot, 16 juil. — Lesage, et Bironneau. 28 sept. - Leroy et Turgot, 16 juil. - Lesage et Bironneau, 8 août. - Lescuyot et Ge, 28 avril. - Leserre, Courtet et Beaujard, 23 janv. — Lesieur et Leborne, 7 juil. — Lesne et Ce, 23 juil. — Lesourd et Ce, 6 mai. — Lesteur et Trumeau, 19 fév.—Leune père et fils, 29 juin.—Levêque et Josse, 18 avril. — Leverbe et Latour, 25 juil.—Leverd, Guiot et Ce, 30 déc.—Leves-Leverbe et Latour, 25 juil.—Leverd, Guiot et C., 36 dec.—Levesteau et Radot, 25 nov.—Levin et C., 24 janv.—Levy et Buxe, 19 oct.—Levy et Fribourg, 25 août. — Liénard et C., 19 oct.—Liencaud et Gourdin, 18 juil. — Ligneau et Sabatier, 27 mars. — Lingée, Colinet et C., 16 avril. — Lion et Dubois, 30 déc. — Lion, Levy et C., 21 août. — Lionnet frères, 18 avril. — Lipman et Soulier, 26 août. — Lochon et frère, 24 nov. — Loiseau et Prus 3 août. — Loisel (A) et C., 23 oct. — Loisel (F°) et Brun, 31 août. - Loisel (A.) et Ce, 22 oct. - Loisel (Fe) et Guérin, 15 août. — Loisel et Ce, 27 oct. — Londe et Loisy, 29 oct. — Londe et Ce, 3 déc. — Longeron et Dampt, 4 juil. — Lorey et Ce, 25 mai. — Loubat et Ce, 12 mai, 26 oct. — Loubière et Ce, 29 juin. — Louesse, Fontaine et Ce, 18 nov. — Louvel frères, 10 mars. — Lozet, Talmas et Ce, 18 mars. — Lugand (Ve) et Ce, 10 fév. — Lyon et Boullat, 23 juin.

Malacuzo et Lamazère, 13 oct. - Mac-Donald et Ce, 1 avril.

Machabée frères, 30 juin. — Machly et Ce, 28 sept. — Magnatte et Ce, 30 oct. — Magny (Ve) et fils, 3 sept. — Mahieu et Fouré, 14 fév. — Maillart et Defer, 24 fév. — Maillart et Péronone, 18 janv. — Maillet, Chapelle et Singer, 22 sept.—Maillet et Ce, 17 juin. — Maillot (E.) et Ce, 13 mai. — Mailly et Hebenstrut, 5 mars. — Mainfroy, Fermis et Ce, 23 oct.—Maligard et Ce, 14 mars.— Mallet frères, 25 nov. — Mallet (Alex.) et Ce, 21 janv. — Mallet facquet, 1 janv. — Mallet frères, 30 dèc. — Mangin et Pliey, 29 juin. — Mangin, Velvert et Ce, 18 fév. — Manqua et Ce, 11 fév. — Manufacture de glaces de Saint-Gobain, 23 juin. — Maquaire et Ce, 3 déc. — Marais et Gallois, 21 janv.—Mareas et Ce, 25 fév.—Margotin et Fenon, 5 août.—Marie frères, 15 juin.—Marin et Girod, 17 juin.—Marin (A.) et Ce, 3 août. — Marix (De) et Ce, 4 août. — Marlin et Ce, 28 oct.—Maroite et Ce, 14 avril.—Marquis (E. F.), 14 janv.—Martin et Bourguiguon, 26 mars. — Martin, Boullanger et Ce, 28 août. — Marty et Ce, 7 août. — Marx, 30 oct. — Mary père et fils, 14 déc. — Masnière et Ferrault, 5 août. — Marson et Sahores, 29 juie. — Mathey et Thuillier, 8 janv. — Mathieu et Ce, 3 déc. — Mathieu Sicaud et Henu, 4 sept. — Mathieu, Chaufiour et Ce, 15 mai. — Mathieu, Ernaille et Chatillon, 7 mai. Maurice (B.) et Ce, 10 août. — Mazard (A.), 4, 6 avril. — Mache et Ce, 22 sept. — Maver, 10 avril. — Mauchien et Ce, 12 mars. — Maunier (I.) et Ce, 5 janv. — Maupetit (A.) et Ce, 13 avril. — Mache et Ce, 27 avril. — Mechein et Ce, 12 mars. — Mallion (Ve) et Leclerc, 18 mars. — Mennesser, Charguérand et Prunin, 13 nov. — Mennet-Possoz, David et Troussier, 12 juin. — Mercier et Pichenot, 10 fév. — Mervoyer et Boutin, 12 mai. — Michein (E.), 15 juin. — Michein et Ce, 17 avril. — Michein et Ce, 36 áéc. — Millon frères et Ce, 7 fév. — Mirabaud-Paccard et Ce, 80 áéc. — Millon frères et Ce, 7 fév. — Minabaud-Paccard et Ce, 30 déc. — Millon frères et Ce, 7 fév. — Mirabaud-Paccard et Ce, 30 déc. — Millon frères et Ce, 7 fév. — Mirabaud-Paccard et Ce, 30 déc. — Millon frères

Nationale (la), 15 sept. — Navaux et Ce, 29 nov.—Neckarsulmer, 21 juil. — Nétion et Ce, 26 voût. — Neuss et Schleinler, 25 fév. — Neymark et Monnereau, 29 mai. — Nezereaux (Ch.) et Ce, 30 juin. — Nicolas et Bertier, 19 mars. — Nicolas et Pitois, 21 mai. — Nicolau et Langlois, 4 août. — Nicolae et Ce, 7 fév. — Nicquet et Ce, 19 août.—Nieman et Allemeyer, 21 juil. — Nivet et Cluseau, 6 mai. — Noailly et Ce, 26 juin. — Nodler et Ce, 1 avril. — Nollet, Couteau et Hugon, 4 mars.

Oarnier et Charpentier, 14 août. — Obrinelli et Blanchin, 29 août. — Omnibus de Paris, 19 déc. — Onfroy et Ce, 17 mars. — Opigez-Gagelin et Ce, 8 juil. — Orbigny (d') et Ce, 9 avril. — Orfeuil et Ce, 25 mai. — Ory, Lefebvre et Astier, 24 janv. — Oser et Bringolf, 7 déc. — Otto et Ce, 7 fév. — Ondinot, 20 mai. — Outin et Souplet, 7 juil. — Ozon, de Verrie et Ce, 22 déc.

Paciène et Ce, 23 oct. — Page, Blondeau et Ce, 15 oct. — Paillet et fille, 8 juil. — Paintendre, 5 sept. — Pallu (A.) et Ce, 27 juin, 21 juil. — Pallu et Bourgeois, 14 janv. — Panis, Grégory et Ce, 21 fév. — Papeterie d'Essonne (compagnie), 16 janv. — Paquelin et Baltazar, 9 avril. — Paqueir et Brard, 21 nov. — Parsati et Trousselle, 7 janv. — Paqueir et Brard, 21 nov. — Parsati et Trousselle, 7 janv. — Passier (E.) et Ce, 25 wril, 6 oct. — Pascalin (Ve) et Ce, 25 nov. — Passier (E.) et Ce, 23, 25 mai, 2 juin. — Pastré, Chambeau et Ce, 13 oct. — Paullac et Badoulleau-Lévillain, 7 janv., — Paul frères, 2 mai. — Payen et Buyck, 12 nov. — Pech et Delaumaz, 26 août. — Péchoux et Grognet, 25 sept. — Pecquet et Ce, 21 sept. — Péchoux et Grognet, 25 sept. — Pecquet et Ce, 14 déc. — Pellatan et Ce, 27 mars. — Pellen et Ce, 17 fév. — Pellet (K.) et Ce, 29 sept. — Pellissiez et veuve Giacomotti, 14 avril. — Penel père et fils, 4 août. — Perdereau et Ce, 12 mars. — Perilhou, 13 juin. — Périot et Ce, 15 avril. — Peters et Lefèvre, 7 déc. — Petillot et Ce, 6 janv. — Petit et Ce, 10 déc. — Petit et Darssac, 22 juil. — Petit et Lemoult, 30 sept. — Pezieux, Masson et Neillard, 16 fév. — Pfeiffer et Martin, 31 oct. — Phénix (compagnie d'assurances), 28 janv. — Picard et Ce, 27 janv. — Picard père et fils, 19 mars. — Pichevin et Becker, 22 août. — Picon, Vernède et Ce, 6 août. — Picot et Ce, 12 mars. — Pichohoy et Ce, 13 mars' — Pillot et Colombus, 29 mai. — Pinchon, Decaux et Mauge, 5 mars. — Pillot et Colombus, 29 mai. — Pinchon, Decaux et Mauge, 5 mars. — Pillot, 10 frères, 16 fév. — Ployette, Dennel et Ce, 30 mai. — Poriet et Ce, 16 déc. — Pioche, et Ce, 23 sept. — Piotte et Pilloy, 31 janv. — Pioz et Diamanta, 5 nov. — Plattat et Gardère, 1 août. — Plon frères, 16 fév. — Ployette, Dennel et Ce, 30 mai. — Poriet et Ce, 16 déc. — Poisson et Jung, 28 avril, — Poisson et Doit, 21 sept. — Poillet, 25 juil. — Pommeret et Moreau, 14 fév. — Poncel et Ce, 5 juil. — Ponsin, Guibey et Amaury, 19 sept. — Pontet et Ce, 28 sept., 5 oct.

Quesnet et Ce, 3 avril. - Quillet et Roussel, 17 fév.

Raay (Carolus de) et Ce, 16 sept. — Rabineau et Ce, 2 avril. — Radigue et Fontenoy, 17 déc. — Ramon et Ce, 28 mars. — Raulin jeune et Ce, 10 avril. — Rault et Ledoux, 6 juin. — Ravenstin et Ce, 24 fév. — Ravot et Ce, 4 déc. — Ray, Chavanis et Ce, 30 oct. — Rayet, Géraud et Ce, 6 janv. — Reboul et Marc Rène, 12 juin. — Rebour et Hamon, 15 mai. — Reitlinger et Poisson, 15 déc. — Remy et Michel, 18 août. — Renard (G.) et Ce, 16 oct. — Renard frères et Ce, 16 nov. — Renault et Ce, 10 nov. — Reveilhac frères, 19 août. — Reyet

Administration financière des communes, par M. Braff, 19 fév.

Adrien, Lettres d'une mère à son fils, par M. Corne, 9 juin. Code général des lois françaises, par MM. Durand et Paustre, 26 mai.

Commentaire sur le Code de justice militaire, par M. Foucher, 25 mai.

Corps municipal, par M. Leberquier, 22 sept.

Curiosités judiciaires, 22 oct.

12

Droits de timbre et de transmission sur les valeurs mobilières, par M. Leguay, 13 août.

Enquête sur les moyens d'assurer l'exploitation des chemins de fer, par M. Tourneux, 28 mai.

Essai historique sur les enfants naturels, par M. Desportes, 2 avril.

Essai historique sur la législation russe, par M. Maurocordato, 27 mai, 15 juil.

mary - Strote to sval - Sormani, a fee + Sorre Beliefe, as seed - Southerniefe, as now. - Southerniefe, a dec - Southerniefe, as not - Southerniefe, as dec - Southerniefe, as not - Southerniefe, as south - Statement of the stat

Tribonest, at rolls, - Tribonest, r from - Tapon (burg), rept. - Tester, at more - Tester, at more - Tester,

Followers, or with - Testard, a from - Tapen boungs;

2 sept. - Testart at more - Testard, a from - Tapen bounds;

out. - Testart, at more - Testard, a from - This think, as not. - Testard, as for - This think, as the constant of the cons

Lulencia, 18 dice - Valgence, do dice - Valkenbuysen et

I odentin, 18 dic. Valgence, 30 dec. Valendoven of () () name. — Valen et 2 fev. — Vallet, 22 acht. — Van fleres, 2 ferres. — Valendoven of fleres, 2 ferres. — Valendoven of the cent., 33 arett, 23 rive. — Valgeen, 27 name. — Vallet, 3 ferres. — Valendove, 2 mais. — Vandov, 4 fert — Valendove, 25 arett. — Verbersse, 20 mais. — Valendove, 25 arett. — Verbersse, 20 mais. — Valendove, 25 arett. — Valendove formers. Sagar. — Valendove formers. Sagar. — Valendove, 24 disc. — Valendove, 25 arett. — Valendove, 25 arett. — Valendove, 25 arett. — Viant (formers. — Viant (f

Spalet (Dr. 3) june - Walle, is mare - Washel, als sept. - Washel, als sept. - Washel, a fine - Washel, a fine - Washel, a fine - West of hereving at out. - Watches - Watches - West of hereving at out. - Watches | mare - Washelland, to jul. - Warms, 8 and b.

Lord, 15 few - Year, 6 july,

lob it fail. - Voytet, 13 och. - Vroland et Co, 19 det.

Corning as oct, - Quennel at Dument, og mail

Etudes biographiques, par. M. Sapey, 30 juil.

Etudes sur le cadastre, par M. Noizet, 26 janv.

Expropriation (de l'), par M. Dufour, 27 juil.

Histoire du Parlement de Bourgogne, par M. de la Cuisine, 29, 30 mai.

Histoire du droit maritime international, par M. Hautefeuille, 27 oct.

Jurisprudence générale (Répertoire de Dalloz), 10 juin.

Législation hindoue, traduite par M. Sicé, 26 mai.

Lois des mines, par M. Dufour, 27 juil.

Magistrature (de la) en France, depuis son institution, 27

Manuel complet de médecine légale, par MM. Briant et Chaude, 28 août.

news at nevel Marquette, in full Mineral Action of the country of

Micerall is may - March is pid - Manadel is not - Micerall of the man of the

Macduze, 8 nost — Napies Popel, 6 nost, — Nasdel, 16, nost, — Nasdel, 16, nost, — Nadro, 15 join — Natione, 15 join — Natione, 15 join — Natione, 15 join — Nadros, 15 join —

Other, as deed. Officers of the .- Olivier (Va. spill.).

Ly as many. — Oliver, Lynn, at the .- Olivier (Va. spill.).

Ly as many. — Oliver, Lynn, at the .- Olivier (Va. spill.).

Ly as many. I swill. Oray. A supplementary to the spill.

Marall L. Oray. As Assessed to the spill.

Mémoires de Lutfullah, 12, 17 sept.

Mémoires de Saint-Simon, 16, 20 oct.

Normands (les) et la chicane, 2 janv.

Notariat (du) et des offices, par M. Jeannest Saint-Hilaire, a avril.

Notice sur le doctorat en droit, par M. de Fontaine de Resbecq, 27 janv.

Observations sur lo force obligatoire des lois, par M. Imbert, a avril.

Octrois municipaux (des), par M. Braff, 19 fév.

Parlements (les) de France, par M. de Bastard d'Estang,

Poésie (la) devant la Bible, par M. Bonnet, 30 juil.

Poètes juristes (les), par M. Henriot, 30 juil.

Police (de la) des eaux, par M. Dufour, 27 juil.

Précis du droit des gens, revu par M. Vergé, 20 juil.

cooling a news — foreform it only — fraggy if fring — fraction to co — fraggy — fringe — fraction — charten — cachene is proved — fraction to co — Garden —

Prét à intérêt (du), par MM. Laromiguière et Laurier, 27 janvier.

Propriété (de la) et de ses démembrements. par M. Lesenne.

Propriété (de la) des mines et de ses conséquences, par M Rey, 22 mai.

Règles de droit et de morale tirées de l'Ecriture-Sainte, par M. Dupin, 24 fév.

Répertoire général du Palais, 17 juil.

Perlandiones, Remissoris,

Théorie et pratique des obligations, par M. Larombière, 21 septembre.

Traité de droit administratif, par M. Dufour, 27 juil.

Traité de la répression des fraudes en matière de marchan. dises, par M. Million, 3 nov.

Traité des assurances terrestres, par M. Alauret, 27 janv.

The property of the state of th

represent the second of the control of the control

thurst be juin. Council to, is the, so the selection of the Hammonian to, in the Hammonian of the theory of the Hammonian of the theory of the Hammonian of the theory of

Bergron; & non. - Debutters for source of the Stagelmone; if the, - Marchest, as well to now, (rapels.

Traité des successions, par M. Demolombe, a avril.